

dans ce numéro

■ A la page 4, un éditorial de Paul Sauriol sur la transaction conclue entre l'Hydro-Québec et la Churchill Falls. - Le point de vue de René Lévesque sur la démission de M. Paul Hellyer.

■ A la page 3, Yves Pratte, président d'Air Canada, déclare que la libre concurrence n'est peut-être pas rentable. - Lynch-Staunton, conseiller municipal: Si Québec ne bouge pas, que Montréal frappe à la porte d'Ottawa.

■ A la page 5, le texte de la communication du professeur Louis Sabourin au colloque des "penseurs" du parti libéral du Québec.

■ A la page 6, nos informations étrangères.

■ A la page 7, Claude Durieux, du journal Le Monde, retrace l'histoire du conflit à l'origine de la grève au Figaro.

■ A la page 8, résultat d'une étude du conseil du laïcat du diocèse de Québec sur ce qu'est le prêtre... "un homme coincé".

Le bill sur les langues cédera le pas à 4 autres

par Pierre-C. O'Neill

OTTAWA (DNC) - Il faudra vraisemblablement attendre quelques jours encore avant de connaître la teneur des amendements apportés par le gouvernement au projet de loi sur les langues.

Le leader suppléant du gouvernement en Chambre, M. Bud Olson a, en effet, annoncé hier que les ministériels voudraient faire adopter quatre projets de loi entre le moment où les amendements au code pénal seront adoptés en troisième lecture et la présentation en Chambre du nouveau bill des langues officielles.

Ces projets de loi portent sur le contrôle des pesticides,

les aliments et drogues, les sites historiques et la navigation.

En outre, jeudi sera un jour réservé aux doléances de l'opposition. Elle pourra alors présenter une motion de non-confiance à l'égard du gouvernement.

Il est donc improbable que le projet de loi sur les langues officielles soit présenté à la Chambre avant lundi prochain.

Bien qu'on considère ce projet de loi comme une priorité, on estime dans les milieux gouvernementaux que chaque jour de retard peut être utile au gouvernement dans la mesure où il permet à l'opposition d'atteindre à un plus grand degré de consensus.

On dit en effet que le gouvernement ne souhaite pas voir éclater en Chambre des divergences de vues importantes au sujet du projet de loi.

Mais si on se souvient du caractère un peu partisan de certaines interventions du premier ministre en Chambre relativement à des questions constitutionnelles, il faudrait peut-être atténuer ces manifestations de bonne volonté du côté gouvernemental.

Du côté de l'opposition on ne paraît guère pressé d'aborder le sujet et MM. Stanfield et Douglas ont une nouvelle fois exprimé l'avis hier que le gouvernement devrait d'abord présenter aux Communes le projet de loi sur l'habitation pour la deuxième lecture. Et ils se demandent maintenant si ce projet de loi pourra être adopté avant l'ajournement de la session étant donné d'une part qu'il ne reste plus qu'une quinzaine de jours de travail aux Communes et que d'autre part, les lois se rapportant au budget présenté en novembre n'ont pas encore été adoptées.

Quoi qu'il en soit, les conservateurs en sont encore à tenter de s'entendre sur le projet sur les langues officielles, ce qui n'est pas étonnant si on considère que même au cabinet il y aurait eu un sérieux débat sur les amendements proposés par le ministre de la justice M. John Turner.

Les conservateurs vont vraisemblablement traiter de la question des langues officielles.

Voir page 2: Le bill

Projet de loi relatif aux titres de SGF

QUEBEC (DNC) - Le gouvernement du Québec pourra souscrire par le truchement du ministre des finances, avant la fin de 1976, \$10 millions pour un million d'actions à dividende différé de la société générale de financement (SGF).

Telle est la teneur d'un projet de loi (bill 25) déposé hier à l'Assemblée nationale par M. Dozois.

Un autre article supprime le limite de \$50,000 que peut atteindre la valeur nominale totale des titres de la société convertibles en actions ordinaires qu'une personne peut détenir.

Un autre article du bill autorise chaque caisse populaire à acquérir et détenir des obligations ou autres titres de créances émis par la SGF, pourvu que l'ensemble de ces obligations et titres, ainsi que des actions de la société souscrites par une caisse, n'exède pas le quart de l'avoir propre de la caisse.

Le chef de l'opposition, M. Jean Lesage, a voulu faire confirmer si ces \$10 millions additionnels doivent servir à l'acquisition d'une biscuiterie par la SGF.

M. Bertrand n'a pas donné de précisions.

M. Lesage a repris qu'il s'agit d'un bill "du genre promesse électorale, du genre voyage maintenant et payez plus tard".

Le gouvernement a signé des billets à ordre, a lancé M. Lesage, sachant que c'est d'autres qui vont payer.

Aggravation de la crise politique et économique, en Grande-Bretagne

par Basile Tesselin, de l'AFP

LONDRES - La situation politique en Grande-Bretagne a fait deux nouveaux pas hier vers la crise aiguë: d'abord, le ministre de l'Intérieur, M. James Callaghan, qui a publiquement pris position contre le projet de loi anti-grèves, a été exclu du cabinet restreint récemment formé par M. Wil-

son. Ensuite la balance commerciale pour le mois d'avril a enregistré un nouveau déficit de 59 millions de livres et pendant une demi-heure le sterling a une fois de plus flanché au marché des changes londonien.

De plus, le speaker de la Chambre des communes, le Dr Horace King, a rejeté hier pour la seconde journée con-

la météo

Ensoleillé avec périodes nuageuses. Temps frais persistant. Minimum la nuit dernière et maximum aujourd'hui: 40 et 55.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Fête du jour de la fête

VOL. LX - NO 112

Montréal, mercredi, 14 mai 1969

10 CENTS

La marche des enseignants

• Elle sera brève, silencieuse et marquée de "quelque chose"

par Gilles Lesage

QUEBEC - La manifestation de milliers d'enseignants devant le parlement, cet après-midi, sera brève, silencieuse et marquée de "quelque chose" dont la teneur n'a pas été dévoilée.

Elle sera précédée d'une longue marche dans les rues de Sainte-Foy et de Québec, et suivie d'un ralliement au Colisée de Québec.

En annonçant le programme de la journée, hier, le président de la Corporation des enseignants (CEQ), M. Raymond Laliberté, a dit que la marche des enseignants vise à marquer "l'écoeurément" des enseignants face au piétinement des négociations qui durent depuis près de deux ans.

Le rassemblement des enseignants - on en attend plus de 30.000 - se fera à la fin de l'avant-midi sur les terrains de la CEQ, chemin Sainte-Foy.

A 13 heures, ils se mettront en route vers le parlement, à pied (distance de 4,6 milles), en suivant le trajet suivant: chemin Sainte-Foy, Myrand-Sud, boulevard Saint-Cyrille, rue Maguire, boulevard Laurier, Grande-Allée jusqu'au parlement.

Le groupe arrivant par train à la gare du Palais empruntera, pour se joindre au groupe principal, boulevard Laurier, un trajet de 3,8 milles.

La manifestation devant le parlement ne durera qu'une demi-heure, soit de 15h30 à 16 heures. Elle "fera référence" aux démissions en masse des enseignants proposées par les dirigeants syndicaux en guise de pressions sur les commissions scolaires et le parlement.

Les dirigeants des autres centrales syndicales ont été invités, et MM. Marcel Pepin, président de la CSN, et Louis Laberge, président de la FTQ, seront présents.

M. Laliberté a dit que les grévistes de la construction et les employés de garages de Québec n'ont pas été invités de façon particulière, mais que ceux qui voudront participer à la marche seront les bienvenus.

Des enseignants de langue anglaise seront aussi de la manifestation, de même qu'un groupe de parents de Montréal, et peut-être d'autres endroits.

L'Alliance des professeurs de Montréal, qui compte quelque neuf mille membres, enverra officiellement des représentants à Québec. On sait

que l'Alliance ne fera pas la grève, ses membres ayant décidé, le 1er avril dernier, dans une proportion de 82,3 p.c., de ne pas recourir à ce moyen de pression. On s'attend cependant qu'un certain nombre d'enseignants - on ne sait combien exactement - se rendent à Québec, à titre personnel.

A la suite de l'arrêt devant le parlement, les milliers d'enseignants se dirigeront, toujours à pied, vers le Colisée, soit une distance de trois milles.

A cet endroit, les dirigeants syndicaux feront rapport des négociations.

La fin de la manifestation est prévue pour 18h50.

M. Laliberté évalue à quelque 4.000 le nombre des enseignants qui, par groupes de 15 à 1.500, ont participé depuis huit jours aux marches à

Voir page 2: La marche

Air Canada Reprise des négociations

Les négociations reprennent aujourd'hui entre Air Canada et le syndicat des mécaniciens; cette fois en présence de deux médiateurs du ministère fédéral du travail, MM. Bernard Wilson et William Kelly, dans les locaux du ministère, à Montréal.

Le ministre du travail, M. Bryce Mackasey, s'est dit convaincu hier au comité du travail des Communes que les deux parties lui paraissent bien décidées à discuter sérieusement. Mais il a précisé qu'il n'entend pas intervenir personnellement dans ces conversations pour autant d'une telle intervention l'amènerait à tenter d'infléchir les positions de l'une ou l'autre des parties sur les questions salariales.

"Dans toutes les grèves où je suis intervenu, je n'ai jamais imposé un règlement salarial à l'une quelconque des parties et, dans le cas qui nous occupe, je suis un politicien assez astucieux pour sa-

Voir page 2: Air Canada



Les membres de la mission Apollo 10, Thomas P. Stafford (photo), Eugene A. Cernan et John W. Young ont choisi les noms des deux héros de la bande illustrée Peanuts, le chien Snoopy et son maître Charlie Brown, comme codes d'appel du module lunaire et de la capsule tri-place. Le lancement de la capsule est prévu pour dimanche prochain, le 18. Nos informations page 11.

La frontière Québec-Labrador La marge des négociations avec Terre-Neuve demeure fort mince

QUEBEC (DNC) - La signature du contrat entre l'Hydro-Québec et Churchill Falls



Le président de l'Hydro-Québec, M. Jean-Claude Lessard, a annoncé, hier, après la signature du contrat relatif aux chutes Churchill, qu'il avait demandé au premier ministre, M. Bertrand, la permission de prendre sa retraite. M. Lessard, qui aura 65 ans en octobre et qui dirige les destinées de l'Hydro-Québec depuis neuf ans, a déclaré qu'il était normal pour lui de songer à diminuer ses activités.

(Labrador) Corporation pour l'achat de la presque totalité de l'énergie produite aux chutes Churchill "n'améliore ni ne préjudicie en rien" la position du Québec relativement à la délimitation et à la démarcation de la frontière au Labrador.

C'est ce qu'a confié le premier ministre, M. Bertrand, hier soir, après qu'il eut déposé à l'Assemblée nationale et rendu publics les documents relatifs au contrat par lequel l'Hydro-Québec s'engage à verser plus de cinq milliards de dollars au cours des 65 prochaines années en retour de l'énergie produite aux chutes Churchill.

Toutefois, étant donné que la "réserve" concernant les droits du Québec ne fait pas partie du contrat signé lundi à Montréal, il est clair que la marge de négociation avec Terre-Neuve est fort mince. Le contrat stipule que le point de livraison sera ce point le long des lignes de transport qui permettra à CFLC de vendre l'énergie produite

par la centrale sans renoncer à aucun des bénéfices directs ou indirects provenant d'exemption ou de rabais de taxes présentement disponibles à CFLC.

Sujet à cette condition et à d'autres modifications possibles par consentement mutuel des parties, ce point de livraison sera à la hauteur des terres, vis-à-vis du mille 148,8 sur le chemin de fer Québec North Shore and Labrador Railway, point qui est à la ligne de démarcation assumée entre les bassins versants du Saint-Laurent et de la rivière Churchill.

L'Hydro paiera l'électricité un peu plus cher que ce qui avait été prévu dans la lettre d'intention signée il y a deux ans et demi, mais la société québécoise a obtenu par contre des avantages aptes à lui assurer un plus grand contrôle sur l'ensemble des gigantesques opérations.

Le leader de l'opposition en chambre, M. Laporte, a protesté contre le fait que le contrat original ait été rédigé uniquement en anglais, encore plus, que des copies françaises n'en aient pas été disponibles.

Le chef du gouvernement a répondu: "Que le député de Chambly demande donc à son chef en quelle langue se préparent les arrêtés ministériels, lorsqu'il

s'agit d'emprunts sur le marché américain".

"Est-ce là, a repris M. Laporte, la conception que le gouvernement se fait de la priorité de la langue française? Nous parlons d'un contrat préparé pour la province de Québec, le plus important qui ait jamais été signé par la province par un gouvernement qui se promène partout pour chanter la priorité de la langue française".

Voir page 2: La marge

Après Schefferville, Sept-Iles et Pointe-Noire Les métallos débraient à Gagnon, à Port-Cartier et à Murdochville

Après Schefferville, Sept-Iles et Pointe-Noire, c'est au tour de Gagnon, de Port-Cartier et de Murdochville d'être paralysées par la grève des métallogistes. Ce matin, en effet, les 625 métallos de la Gaspé Copper Mines doivent débrayer, imitant en cela le geste posé hier matin par

près de 1.200 métallos de Port-Cartier et de Gagnon, travailleurs de la Québec Cartier Mining mécontents des négociations en cours depuis octobre 1968 entre leur syndicat et la compagnie QCM.

Outre ces quelque 7.000 grévistes, il faut compter 800 travailleurs de la Québec North Shore & Labrador Railway qui, sans être impliqués dans le conflit actuel, refusent de franchir les lignes de piquetage. Si un règlement n'intervient pas sous peu, l'on peut prévoir que les villes de Wabush et de Labrador City

(côté Terre-Neuve) doivent aussi réduire sinon stopper la production de minerai qui, de toutes manières, ne pourrait être acheminé vers les quais de la baie de Sept-Iles.

La grève acceptée par l'ensemble des syndiqués affiliés aux Métallos unis d'Amérique était prévue depuis mars mais on avait cru au succès de la conciliation. Pres de 70% de la capacité d'extraction de mi-

Voir page 2: Les métallos

M. Poher s'affirme comme un candidat sérieux à l'Élysée

par André Chambraud, de l'AFP

PARIS (AFP) - M. Alain Poher a fait hier sa première déclaration depuis l'annonce, lundi, de sa candidature officielle à la présidence de la République, sur un ton ferme et assuré. Hier matin, en effet, des sondages indiquaient que dans l'état actuel des choses, il l'emporterait au deuxième tour avec 56% des suffrages contre 44% à M. Georges Pompidou.

C'est, du moins, ce qu'indique un sondage de l'Institut français d'opinion publique.

Sur cent personnes interrogées qui se prononcent, 44 apporteront à ce second tour leurs suffrages à M. Pompidou, 56 à M. Poher. Cependant, 19 p.c. des personnes interrogées ne se sont pas encore prononcées.

Le même sondage indique qu'au premier tour, Georges Pompidou obtiendrait 43 p.c. des voix; Alain Poher, 34; Gaston Defferre socialiste, 10 p.c.; Michel Rocard PSU, 3; et Jacques Duclos communiste, 10 p.c.

Parlant devant les sénateurs dont il fut six mois le prési-

dent, M. Poher, a indiqué comment il concevait son rôle s'il était élu. Le chef de l'Etat a-t-il dit doit être un garant, un arbitre et un animateur.

Garant des libertés publiques et de la constitution. Arbitre des affrontements politiques. Enfin animateur dans la mesure où le président de la République élu au suffrage universel doit définir les grandes orientations de la politique du pays.

En donnant ces précisions, M. Poher a voulu répondre aux

Voir page 2: M. Poher

ent été rejetée lundi par le speaker.

D'autre part, répondant à des questions, M. Harold Wilson a réaffirmé hier après-midi à la Chambre des communes l'intention du gouvernement de publier la "lettre d'intention" accompagnant toute nouvelle ligne de crédit du F.M.I. mais certainement pas avant qu'elle ne soit signée.

L'événement politique et l'élément économique de la situation chancelante du ministère Wilson ne peuvent plus être séparés aujourd'hui.

Le premier est un signe que l'opposition au premier ministre parmi ses plus proches collaborateurs s'est encore accrue. M. James Callaghan est apparu au cours de ces dernières semaines, à travers les polémiques du gouvernement avec les syndicats sur la proposition de loi anti-grèves, comme un successeur possible de M. Harold Wilson. Celui-ci a réagi avec une énergie qui révèle en fait un véritable désespoir. Hier matin, il n'a pas convoqué M. Callaghan à la réunion du cabinet restreint. Les observateurs politiques pensent que ce geste constitue une tentative pour forcer la

Voir page 2: La crise



Mlle Bernadette Devlin, le plus jeune député de Grande-Bretagne, a participé, hier, à un sit-in à Enfield afin de protester contre la décision du conseil municipal de bannir les gitans de la région. (Téléphoto AP)

suites de la première page

LA MARCHÉ

relais devant les conduire aux portes de Québec, ce matin. A ces formations symboliques viennent s'ajouter, aujourd'hui, des milliers de confères pour la marche vers le parlement.

LE BILL

cielles à leur caucus hebdomadaire qui a lieu aujourd'hui. Leurs divisions seraient si importantes que certains observateurs pensent qu'elles peuvent mettre en cause l'autorité du leader M. Stanfield.

La plus longue des périodes suivantes: 44 ans, à compter de la livraison initiale d'énergie (mai 1972), ou 40 ans, à compter de la fin des travaux, prévue pour septembre 1976, ou le 31 décembre 1978.

Plus renouvellement pour 25 ans après l'expiration du contrat, à un prix fixe de 20 mills/kwh.

L'hydro achète la presque totalité de la production de Churchill Falls.

La puissance instantanée garantie au point de livraison sera de 4.082.600 kw après reprise d'un maximum possible de 300.000 kw pour cent hors du Québec, sauf durant les mois de juin à septembre inclusivement, où elle sera de 3.863.500 kw.

L'énergie disponible en moyenne au cours des années sera de 34,3 milliards de KWH l'an, et de 31,5 milliards de kwh par année au point de livraison.

L'énergie utilisée par l'Hydro-Québec sera de 28 milliards de kwh au minimum, et de 30,4 milliards de kwh au maximum probable.

Les prix de base de l'énergie, au cours des 40 premières années du contrat, varieront de 2.6428 à 2.7734 en mills par kwh. Ces prix de base sont sujets à une majoration maximum de 6,89 pour cent si le coût du projet atteint ou excède \$900 millions.

Sur ce problème, M. Poher sera assurément interrogé de nouveau au cours des prochains jours. Par les gaullistes, qui affirment que l'élection du président par intérim conduirait à un conflit sans solution entre l'exécutif et le législatif, par la gauche, qui presse déjà M. Poher de dissoudre, s'il est élu, l'actuelle Assemblée nationale.

M. Poher a esquissé hier l'autre thème de sa campagne en critiquant de façon incidente mais cependant incisive le régime gaulliste. A ce propos il a parlé "de onze années d'épopée et de fortunes diverses". Il a dénoncé "une propagande quotidienne et insidieuse" (dont il a noté au passage qu'il n'avait pas encore réussi à la faire complètement cesser), ainsi que "les procédés du tout ou rien jusqu'ici employés", etc.

Enfin il a laissé entendre que s'il était candidat, c'était malgré lui et parce que les autres personnalités qu'il avait sollicitées s'étaient finalement refusées.

Se voulant candidat "d'union et de réconciliation" M. Poher a ainsi précisé hier sa pensée, en ajoutant une note de fermeté au personnage apaisant qui, encore inconnu il y a quelques semaines, a déjà acquis une grande popularité aux yeux d'une partie des Français, ainsi qu'en témoignent les derniers sondages.

Les précédentes négociations avaient été rompues vendredi soir dernier.

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

M. POHER

attaques de ses adversaires qui l'accusent volontiers de devoir être un président "potiche". Il a estimé, rejoignant en cela certaines idées de la gauche que l'idéal pour la France serait "un gouvernement par législature". Mais prévoyant le cas où il y aurait conflit entre le gouvernement désigné par lui et la majorité parlementaire il a nettement indiqué que dans cette hypothèse il dissoudrait l'Assemblée. Et, a dit M. Poher, après de nouvelles élections, "il appartiendrait au président de la République d'aider à dégaucher la solution que le peuple a indiquée".

De ses déclarations, les observateurs tirent une conclusion pour l'avenir immédiat. Si M. Poher est élu président de la République, il constituerait un gouvernement. Si celui-ci est renversé par l'imposante majorité gaulliste existant à l'Assemblée nationale (plus de 300 députés sur 487), il dissoudra la chambre mais il est probable que M. Poher demandera alors clairement au pays d'élire une majorité susceptible de soutenir les grandes orientations politiques qu'il aura définies pendant sa campagne.

Sur ce problème, M. Poher sera assurément interrogé de nouveau au cours des prochains jours. Par les gaullistes, qui affirment que l'élection du président par intérim conduirait à un conflit sans solution entre l'exécutif et le législatif, par la gauche, qui presse déjà M. Poher de dissoudre, s'il est élu, l'actuelle Assemblée nationale.

M. Poher a esquissé hier l'autre thème de sa campagne en critiquant de façon incidente mais cependant incisive le régime gaulliste. A ce propos il a parlé "de onze années d'épopée et de fortunes diverses". Il a dénoncé "une propagande quotidienne et insidieuse" (dont il a noté au passage qu'il n'avait pas encore réussi à la faire complètement cesser), ainsi que "les procédés du tout ou rien jusqu'ici employés", etc.

Enfin il a laissé entendre que s'il était candidat, c'était malgré lui et parce que les autres personnalités qu'il avait sollicitées s'étaient finalement refusées.

Se voulant candidat "d'union et de réconciliation" M. Poher a ainsi précisé hier sa pensée, en ajoutant une note de fermeté au personnage apaisant qui, encore inconnu il y a quelques semaines, a déjà acquis une grande popularité aux yeux d'une partie des Français, ainsi qu'en témoignent les derniers sondages.

Les précédentes négociations avaient été rompues vendredi soir dernier.

AIR CANADA

voir que je ne dois pas dire à Air Canada d'offrir des salaires supérieurs à ceux qu'elle est disposée à payer, ou de dire au syndicat de réduire ses demandes.

"Je ne suis pas intervenu dans ce conflit, à encore dit le ministre, parce que les deux parties ont besoin d'une bonne leçon. Air Canada se doit d'améliorer ses relations avec ses employés sans qu'on nous ait imposés des problèmes constants dans ce secteur. Et le syndicat a beaucoup à apprendre aussi, en particulier il doit ravalser sa fierté... et se mettre au service de ses cotisans".

M. Mackasey a précisé qu'il s'est entretenu au téléphone avec les représentants de la Société et du Syndicat après avoir reçu des deux parties des télégrammes annonçant qu'ils étaient prêts à reprendre les négociations avec le concours des services de médiation de la commission.

"J'ai la conviction maintenant que les deux parties sont prêtes à négocier sur quelques modes de règlement, ou bien sur les salaires, ou bien sur la durée de la convention, ou bien sur les avantages sociaux ou sur quelque autre aspect".

Rappelons que la grève des 6.300 mécaniciens et préposés à l'entretien de la Société se sont mis en grève le 20 avril dernier pour appuyer leurs demandes de hausses de salaires, soit 24 cent pour deux ans. La Société propose 15 pour cent en deux ans.

Les précédentes négociations avaient été rompues vendredi soir dernier.

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

Le contrat est d'une durée de 65 ans, soit:

lant à l'arbitrage du groupe parlementaire. Les autres seraient les coudes, sachant bien qu'une rupture signifierait un véritable désastre électoral. Mais l'ampleur des engagements gouvernementaux envers le F.M.I. qui seront rendus publics, peut entraîner les derniers fidèles vers la désertion.

Le Fonds monétaire international est tenu par ses statuts d'imposer des conditions rigoureuses à l'octroi d'un nouveau crédit à la Grande-Bretagne, indique-t-on en effet dans les milieux financiers de Washington.

On s'étonne dans ces milieux des vives réactions provoquées dans les milieux parlementaires britanniques par les négociations actuellement en cours au F.M.I. pour le réaménagement des dettes de la Grande-Bretagne. L'aide de l'organisation internationale aux pays qui éprouvent des difficultés de réserves obéit en effet à des mécanismes souvent décrits et appliqués.

Un pays-membre du Fonds monétaire peut retirer sans aucune condition l'équivalent de sa contribution en or, c'est-à-dire 25 pour cent de sa quote part aux ressources de l'organisation. C'est son droit de tirage automatique, que la Grande-Bretagne a épuisé depuis longtemps.

Au-delà, le F.M.I. pose des conditions qui s'aggravent avec le degré d'endettement du pays sollicitant son aide. Or, la Grande-Bretagne qui n'est pas loin d'être endettée à 200% de sa quote part se trouve inévitablement assujettie pour obtenir de nouveaux crédits, aux conditions les plus rigoureuses prévues par les statuts du Fonds.

On met en doute le rendement de cette taxe? "Qu'on fasse donc l'étude" lance-t-il. Finalement, secondé par M. Desjardins, il ajoute à sa motion l'amendement suivant: "ou toute, autre formule de taxe métropolitaine... disposant ainsi des objections contre la taxe des non-résidents."

Impatiente, le président Saulnier se relève: "Le comité exécutif, dit-il, par la voix de son président, a indiqué dans un texte écrit les mesures qu'il entend présenter au conseil, au gouvernement, pour apporter une solution d'ensemble aux problèmes constants et permanents d'une fiscalité inadéquate."

Affirmant que le comité avait déjà vu au problème, il dit qu'il pouvait "difficilement accepter une telle motion". "Le conseil ne doit pas accepter une proposition qui ne fait que reprendre ce que le comité exécutif a déjà suggéré, dit-il. Je demande aux collègues de retirer leur motion et je donne l'assurance que nos travaux vont leur donner la sécurité qu'ils recherchent."

Ainsi mis au pied du mur, le conseiller Robert dit qu'il est "sérieux", qu'un comité de conseillers a étudié la question, et que "la taxation à Montréal doit cesser!" Il maintient alors sa proposition!

BÂTIMENT

Suite de la page 3

Le litige repose sur la sécurité d'emploi et la hausse des salaires. A Rimouski les employés de la construction ont décidé au début de la semaine de débrayer d'ici les jours prochains. A Montréal, la grève générale dans la construction a été évitée quand la FTQ a accepté un protocole d'accord d'une durée d'un an, décision qualifiée de "trahison" par la CSN qui a toutefois décidé de ne pas déclencher la grève.

On sait que la CSN exige la sécurité d'emploi pour ses cotisans par l'entremise de bureaux de placement syndicaux dans l'industrie de la construction.

Toujours dans le domaine de la construction, mais sur un autre plan, le ministère du travail et de la main-d'oeuvre a annoncé à Québec que dix décrets de l'industrie de la construction étaient arrivés à terme au début du mois et n'avaient pas été prolongés. Les employeurs des régions où ces décrets sont arrivés à terme ne sont plus tenus de verser les prélèvements sur les salaires aux comités paritaires.

Le président Saulnier lance: "Le vote!" C'est alors que le conseiller Lynch-Staunton, peu convaincu par M. Robert, affirme qu'il faut plutôt "pousser" à Québec sur le retrait des commissions scolaires du champ de l'impôt foncier. "Le peuple est tanné des débats constitutionnels. Si Montréal se bute à Québec, lance-t-il, je serais prêt à aller à Ottawa."

Rappelant qu'un ministre - Hellyer - a démissionné, qui était prêt à aider les municipalités, il ajoute: "Peut-être qu'un jour on ne se gênera pas de dire à Québec: 'Vous ne voulez pas? On va aller ailleurs'."

Le maire suppléant, M. Pierre Lorange, fait ensuite prendre le vote sur l'amendement, qui est largement défait, quatre voix seulement l'appuyant. Mais le conseiller Charnes fait alors remarquer qu'on se trompe de procédure, qu'on n'a pas à voter d'amendement, puisque les propositions "ont été incorporées dans leur motion. 'Le vote enregistré!' demande M. Saulnier. "On va coucher ici!" commente le conseiller Gérard Loiselle, également député à Ottawa.

Finalement le vote est pris sur la motion amendée. Votant oui, les conseillers Robert, Desjardins, Lamarre, Alié, et Roussille. Votant non, tous les autres, y compris le maire suppléant Pierre Lorange.

PRATTE

Suite de la page 3

le président d'Air Canada, les journaux rapportent aussi qu'un autre "concurrent ami" serait disposé à se porter acquiescent d'une partie de notre flotte. "Tout ceci me fait penser, a dit M. Pratte, à la remarque que Churchill faisait à Ottawa, alors qu'il s'adressait à la Chambre des communes peu de temps après la chute de la France aux mains des Allemands. Il disait que les Allemands s'apprétaient à dépecer la France comme une poule, mais il ajoutait: 'Quelle poule!'"

Parce que "notre actionnaire" est le gouvernement, "le public a sur nous un contrôle beaucoup plus serré que sur nos concurrents," a expliqué M. Pratte. Air Canada est assujettie à la même politique et aux mêmes règlements que les transporteurs privés. Mais, a précisé le président d'Air Canada, "même si nous sommes une société d'Etat, nous sommes aux prises avec les mêmes problèmes que ceux de l'entreprise privée."

SI QUÉBEC

Suite de la page 3

Nord contre toute taxe sur les travailleurs, le conseiller Fernand Alié fit remarquer que dans la motion Robert, il ne s'agissait pas tant d'une formule particulière que d'une demande faite à l'administration d'étudier cette question, ouvrant ainsi la porte à une blague du président Saulnier à l'endroit de M. Robert: "Il a presque combattu sa motion!"

Après un mot du conseiller Lortie, le président Saulnier fit alors les commentaires suivants: "Une motion, c'est toujours sérieux, ça signifie quelque chose. La suggestion du conseiller Robert a déjà créé des controverses. Le conseil municipal ne doit pas lancer tout son fourbi de guerre, lancer une bataille pour conquérir... un marécage!"

Le rendement d'une telle taxe est pour le moins discuté. Il faut toujours craindre des mesures normales de représailles. Pointe-aux-Trembles par exemple pourrait imposer une telle taxe aux Montréalais qui y travaillent."

"Si la Législature accordait à Montréal un tel pouvoir, elle devrait l'accorder égale-

ment aux autres municipalités," poursuivit M. Saulnier, ajoutant que la meilleure raison contre la motion se trouvait dans le plaidoyer du conseiller Robert lui-même.

La balkanisation de l'île

M. Robert avait en effet précisé que si le comité exécutif n'était pas d'accord avec cette taxe, il pouvait toujours "essayer autre chose". Reprenant cet avis, M. Saulnier affirma qu'il n'était pas nécessaire d'adopter cette motion aussi précisée, "qui ne répond pas à nos besoins et qui peut créer une animosité qui pourrait consacrer la balkanisation de l'île de Montréal."

M. Saulnier conclut: "Le conseiller Robert nous rendrait service en retirant sa motion".

Piqué par ces remarques, M. Robert rétorqua en affirmant que sa proposition valait "mieux que de taxer les Montréalais", et qu'il ne fallait pas "uniquement penser aux gens des banlieues!"

Puis il sonna l'alarme, soutenant que des citoyens, des industriels et des commerces quittaient Montréal pour les banlieues, "parce que les taxes sont plus hautes à Montréal".

On met en doute le rendement de cette taxe? "Qu'on fasse donc l'étude" lance-t-il. Finalement, secondé par M. Desjardins, il ajoute à sa motion l'amendement suivant: "ou toute, autre formule de taxe métropolitaine... disposant ainsi des objections contre la taxe des non-résidents."

Impatiente, le président Saulnier se relève: "Le comité exécutif, dit-il, par la voix de son président, a indiqué dans un texte écrit les mesures qu'il entend présenter au conseil, au gouvernement, pour apporter une solution d'ensemble aux problèmes constants et permanents d'une fiscalité inadéquate."

Affirmant que le comité avait déjà vu au problème, il dit qu'il pouvait "difficilement accepter une telle motion". "Le conseil ne doit pas accepter une proposition qui ne fait que reprendre ce que le comité exécutif a déjà suggéré, dit-il. Je demande aux collègues de retirer leur motion et je donne l'assurance que nos travaux vont leur donner la sécurité qu'ils recherchent."

Ainsi mis au pied du mur, le conseiller Robert dit qu'il est "sérieux", qu'un comité de conseillers a étudié la question, et que "la taxation à Montréal doit cesser!" Il maintient alors sa proposition!

"Le vote!"

Le président Saulnier lance: "Le vote!" C'est alors que le conseiller Lynch-Staunton, peu convaincu par M. Robert, affirme qu'il faut plutôt "pousser" à Québec sur le retrait des commissions scolaires du champ de l'impôt foncier. "Le peuple est tanné des débats constitutionnels. Si Montréal se bute à Québec, lance-t-il, je serais prêt à aller à Ottawa."

Rappelant qu'un ministre - Hellyer - a démissionné, qui était prêt à aider les municipalités, il ajoute: "Peut-être qu'un jour on ne se gênera pas de dire à Québec: 'Vous ne voulez pas? On va aller ailleurs'."

Le maire suppléant, M. Pierre Lorange, fait ensuite prendre le vote sur l'amendement, qui est largement défait, quatre voix seulement l'appuyant. Mais le conseiller Charnes fait alors remarquer qu'on se trompe de procédure, qu'on n'a pas à voter d'amendement, puisque les propositions "ont été incorporées dans leur motion. 'Le vote enregistré!' demande M. Saulnier. "On va coucher ici!" commente le conseiller Gérard Loiselle, également député à Ottawa.

Finalement le vote est pris sur la motion amendée. Votant oui, les conseillers Robert, Desjardins, Lamarre, Alié, et Roussille. Votant non, tous les autres, y compris le maire suppléant Pierre Lorange.

INTIMITÉ

Suite de la page 3

sur la reconnaissance de ce droit fondamental peuvent être anéantis par une poignée de transistors", a-t-il ajouté.

L'espionnage électronique par les forces policières doit être réglementé au plus tôt. Ce contrôle devrait se faire de la façon suivante a expliqué le professeur Ryan.

Le conflit des enseignants

Aucune entente, mais un certain déblocage

QUEBEC (PC) - Bien qu'un certain déblocage soit intervenu entre les parties en cause dans le conflit des enseignants du Québec, aucune entente n'est intervenue, hier soir, sur l'une des principales clauses en litige, soit la charge de travail.

Toutefois, les parties se sont montrées beaucoup plus conciliantes, ce qui a créé, à la commission permanente du Conseil exécutif, une atmosphère beaucoup plus détendue entre les représentants des enseignants et ceux du gouvernement et des commissions scolaires.

En effet, pour la première fois depuis 22 mois, les parties impliquées dans le conflit des enseignants ont modifié substantiellement leurs positions de façon à laisser parler une leur d'espoir d'un règlement prochain du conflit.

Interdiction générale à la police et à tout individu de pratiquer cette forme d'espionnage.

● Exception en faveur de la police lorsque l'enquête qu'elle poursuit concerne un crime punissable par plus de 10 ans de pénitencier, ou si on a affaire au crime organisé, à des crimes impliquant la sécurité de l'Etat.

● La police devrait au préalable obtenir la permission d'un juge de la Cour supérieure, ou, si une situation urgente se présente, une permission verbale du procureur général s'il le faut.

● Le Parlement devrait en outre faire de l'espionnage électronique un crime; le crime de violation de l'intimité dans les cas "graves".

● On devrait cependant prévoir un recours civil dans les cas de violation de l'intimité moins graves.

● Les provinces devraient, de leur côté, prévoir à l'intérieur de leur système de droit privé un recours en dommages-intérêts pour violation du droit à l'intimité par la police, les agences de crédit ou une formule de demande d'emploi.

Le professeur Ryan suggère en outre que le Parlement crée une infraction criminelle de la vente, importation ou possession d'appareils servant à l'espionnage électronique; les provinces devraient en outre exercer un contrôle efficace sur les agences privées d'investigation et sur toute activité qui tend à menacer le droit à l'intimité.

On se souviendra que le ministre fédéral de la justice, M. John Turner, s'est dernièrement montré très désireux d'adopter les lois qui s'imposent pour contrôler en particulier l'espionnage électronique et par les simples individus. Une délégation canadienne du ministère de la justice a d'ailleurs rencontré les autorités américaines à ce sujet il y a un peu plus d'un mois.

M. Turner opérerait cependant pour une interdiction complète de l'usage (la vente, l'importation, la possession) des appareils servant à l'espionnage électronique sauf lorsque la sécurité de l'Etat est menacée; pour M. Turner, le concept de "sécurité de l'Etat" est très restreint et serait plutôt relié à l'espionnage international. En outre, selon les déclarations qu'il a faites à la télévision il y a quelques semaines, M. Turner préconiserait un système par lequel seule une personne responsable devant le peuple pourrait accorder la permission à la police de se servir des techniques de l'espionnage électronique, par exemple, le procureur général ou le ministre de la justice semble donc rejeter la formule qui accorderait à un juge le pouvoir d'autoriser l'usage de ces techniques par la police. L'expérience américaine d'ailleurs a montré que cette dernière formule conduisait à des abus semblables à ceux qui existent relativement aux mandats de perquisition qui sont signés à l'avance.

Le ministre de la justice a aussi déclaré dernièrement qu'une législation sur le contrôle de l'espionnage électronique ferait partie d'un second bill omnibus qui sera présenté prochainement au Parlement.

Cette atmosphère conciliante est née du renoncement, par la partie syndicale, de certaines clauses qu'elle a pourtant défendues énergiquement durant la conciliation et la médiation.

Ce premier pas de la partie syndicale, de certaines clauses qu'elle a pourtant défendues énergiquement durant la conciliation et la médiation, est un bon signe, car il montre aussi conciliant, si bien que le ministre des Finances, M. Paul Dozois, a déclaré qu'il était prêt à régler la question des charges de travail en autant qu'il n'en coûte pas plus de \$2 millions.

Au cours de l'après-midi, M. Raymond Laliberté, président de la Corporation des enseignants du Québec et porte-parole des trois syndicats d'enseignants, s'est dit prêt à accepter le principe de la mise en application du rapport maître-élèves de 1-17 tel que

proposé par le ministre de l'Éducation. Selon les estimations du sous-ministre de l'Éducation, M. Arthur Tremblay, il en coûterait environ \$4,5 millions pour appliquer le rapport maître-élèves, aux conditions stipulées par les enseignants, soit \$2,5 millions de plus que le voudrait M. Dozois.

La première des conditions des enseignants est que le rapport maître-élèves leur permette de conserver les charges maximales permises dans les présentes conventions collectives.

D'ici la prochaine rencontre, qui doit avoir lieu lundi prochain, le 19 mai, la partie patronale a convenu d'établir les estimations exactes du coût que devront défrayer les commissions scolaires pour la mise en application de la proposition syndicale.

Les magasins CO-OP veulent pouvoir vendre de la bière

S'inquiétant du fait que le permis de vente de bière ait été refusé à plusieurs magasins CO-OP de la province, notamment à Jonquière, Alma, Trois-Pistoles et Mont-Joli, l'Association coopérative féminine du Québec a réclamé hier, dans un mémoire remis à la commission d'enquête sur le commerce de l'alcool au Québec, que la Régie des alcools du Québec, accorde, selon les prescriptions de la loi, des permis de vente de bière à ces magasins.

Le mémoire de l'ACFQ, présenté à la commission par sa directrice générale, Mme Hélène Meynaud, souligne qu'il est difficile d'expliquer les raisons qui ont été invoquées pour refuser à ces entreprises coopératives autonomes l'octroi d'un tel permis.

"Nos membres s'interrogent à juste titre, a fait remarquer Mme Meynaud, et se demandent s'il n'y a pas conspiration en vue d'étouffer les initiatives qui sont prises par des économiquement faibles, initiatives qui permettent à ceux-ci de se donner des moyens de libération économique".

"Pourquoi une entreprise coopérative, une entreprise à but non lucratif, appartenant au peuple, doit-elle souffrir de discrimination," a demandé la directrice générale de l'ACFQ.

Le législateur, dit le mémoire de cette association, pénalise injustement une entreprise économique appartenant

POUR TOUS VOS PROBLÈMES D'IMMEUBLES
EUGÈNE THÉRIEN
340, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL (120) 345-1448

Bell Canada et les satellites : persévérance

OTTAWA (CP) — La compagnie Bell Canada serait prête à collaborer avec d'autres sociétés en vue de construire un satellite de télécommunications si les coupures prévues dans ses dépenses forcent le gouvernement fédéral à se retirer du projet Telesat Canada.

Tel est le point de vu qu'on fait valoir, hier, devant le comité des Communes sur la radiodiffusion, deux représentants de Bell, MM. A. G. Lester et A. J. de Granpre.

M. Lester a dit s'attendre que Bell adopte cette position si Trans-Canada Telephone et d'autres sociétés de communications veulent mener à terme le projet de satellite. Il a ajouté que les compagnies privées fourniraient certainement un grand effort pour qu'un satellite soit stationné au-dessus de l'équateur en 1972, comme le prévoit le programme actuel.

MM. Lester et de Grandpré ont également réitéré la position prise, la semaine dernière, par Trans-Canada Telephone, selon laquelle il faudra réviser la participation au présent projet si le gouvernement central refuse de changer la loi sur Telesat Canada. Trans-Canada voudrait en fait que la loi fédérale limite l'usage des informations qui seront transmises par le satellite à Radio-Canada, aux départements et aux agences gouvernementales ainsi qu'aux compagnies de télécommunications, principalement représentées par le groupe Trans-Canada (dont Bell détient la majorité des parts) et les télécommunications du Canadian national et du Canadian pacifique.

Les représentants de Bell ont fait valoir, hier, que les amendements proposés équivalraient, en fait, à donner force de loi à l'engagement du ministre des communications, M. Eric Kierans, qui a déclaré que Telesat n'entrerait pas en compétition avec les sociétés de communications mais leur serait complémentaire.



Viva Mexico! disent les mariachis et la señorita Vieyra annonçant joyeusement le retour des mexicains à Terre des Hommes 89. Emportée dans la ronde, en face de l'Office mexicain du tourisme, la petite Nathalie Daoust se formalise peu de son manque de préparation au "sapatado". C'est fête, comme ce le sera jusqu'à l'automne au pavillon du Mexique.

Si Québec ne bouge pas... que Montréal aille à Ottawa!

-Lynch-Staunton

par Jean-Claude Leclerc

La population est fatiguée des débats constitutionnels, et si Montréal n'obtient rien du gouvernement de Québec, la ville ne devrait pas éprouver de gêne à aller frapper à la porte d'Ottawa, a déclaré en substance un ancien candidat de l'Union nationale, M. John Lynch-Staunton, conseiller municipal, lors du débat sur la taxe des "non-résidents".

Cette déclaration ferme a été applaudie par quelques membres du parti civique du maire Drapeau, dont les conseillers Gerald N. F. Charness, Léon Lortie et John N. Parker, mais elle a laissé impassible le président du comité exécutif M. Lucien Saulnier, qui n'est intervenu dans le débat que pour faire entrer la motion du conseiller Paul-Emile Robert.

Plusieurs membres du conseil étaient absents ce soir-là: le maire Drapeau, retenu par le banquet en hommage aux Expos, le vice-président du comité exécutif, M. Gerry Snyder, un autre membre du comité, M. Gérard Niding, ainsi que trois autres membres du parti civique et le pittoresque conseiller de l'"opposition", M. Frank Hanley, retenu par la maladie.

Un débat drôle

Le conseiller Robert, qui voulait, lors du débat sur le budget il y a trois semaines, imposer une taxe sur les gens travaillant à Montréal sans y résider, ouvrit le feu en soulignant qu'au chapitre de la taxe d'eau Montréal avait tiré quelque \$5 millions de la poche des contribuables.

Sans impressionner toutefois M. Saulnier, qui se fendit d'un large sourire quand le conseiller Robert cita des chiffres de son collègue "statisticien", M. Fernand Desjardins. Sans désarmer, M. Robert poursuivit en disant qu'une étude sommaire per-

mettait d'évaluer à 100.000 le nombre de Montréalais travaillant en banlieue et à 200.000 le nombre de banlieusards gagnant leur vie dans la métropole, et il lança une flèche au président Saulnier en se demandant si la ville ne sera pas obligée d'imposer un budget spécial comme en décembre dernier (où la taxe foncière fut haussée de 23 p.c. pour combler le déficit en cours).

Après l'intervention du conseiller Sigouin contre la motion Robert — "qu'on essaie de promouvoir plutôt le rapport Blier" — le conseiller Fernand Desjardins, secondaire de la

motion, fit remarquer que le texte de la demande se présentait "sous forme de prière" et qu'il ne liait d'aucune manière l'administration.

Le conseiller Desjardins soutint toutefois qu'il faudrait venir à prélever une "taxe métropolitaine de frais d'opérations pour les services essentiels" municipaux: police, incendie, aqueduc, égouts collecteurs, incinération, urbanisme, réseau routier et transport en commun.

Après un long discours du conseiller indépendant Léopold Lavoie de Saint-Michel-

Suite à la page 2

Droit à l'intimité menacé par les indiscretions des bureaux de crédit (E. Ryan)

par Normand Lépine

Le droit à l'intimité est-il sur le point de disparaître par suite de l'avènement des techniques de l'espionnage électronique, de l'usage d'ordinateurs pour compiler les informations obtenues par les bureaux de crédit et par certaines formules de demande d'emploi qui pénètrent assez profondément dans la vie privée d'un candidat? Le professeur E. F. Ryan en est persuadé et devant les membres du Comité permanent de la justice et des affaires juridiques du Parlement canadien hier il a proposé que le gouvernement prenne les mesures législatives qui s'imposent pour protéger un droit qui a nécessité

mille ans d'efforts pour être reconnu dans les pays démocratiques.

M. Ryan est professeur de droit criminel à l'université Western en Ontario. Le Comité permanent de la justice étudie présentement quatre bills privés visant à légiférer en matière d'espionnage électronique et de violation de la vie privée par la photographie et la télévision.

La perte complète du droit à l'intimité est désormais "techniquement et économiquement" possible grâce à l'avènement des techniques de l'espionnage électronique, a dit le professeur Ryan. Les efforts qu'on aura consacrés pendant tant d'années pour as-

Suite à la page 2

Yves Pratte, président d'Air Canada

La libre concurrence n'est peut-être pas rentable

(M.L.) "Le transport aérien n'est pas une industrie, c'est un service. Et l'on ne relève pas le niveau de vie dans une région seulement en y augmentant les services."

Me Yves Pratte, président général d'Air Canada, s'exprimait en ces termes hier midi au cours de l'allocution qu'il a prononcée devant les membres de la Chambre de commerce du district de Montréal.

Me Pratte a commencé par dire qu'il ne voulait pas parler de l'emplacement du nouvel aéroport international de Sainte-Scholastique, non plus que des projets d'avenir d'Air Canada ou des difficultés que traverse actuellement la société nationale avec ses employés; mais par le biais du problème de la réglementation nationale et internationale en matière de transport aérien, il a quand même réussi à aborder des questions fort pertinentes à

l'établissement d'un aéroport international dans la région de Montréal. Le président d'Air Canada a également soutenu que "dans le domaine du transport aérien la libre concurrence, même réglementée, n'est peut-être pas économiquement rentable" ce qui, pour plusieurs observateurs, constitue une allusion à peine voilée aux ambitions extravagantes des autres compagnies aériennes régionales depuis le déclenchement de la grève à Air Canada et une remise en question de la rentabilité pour le Canada d'avoir deux compagnies de transport aérien internationales, soit Air Canada et CP Airlines.

Relativement à l'établissement d'un nouvel aéroport international dans la région de Montréal, Me Pratte a cité l'exemple de l'aéroport international de Dulles, près de Washington: "il a été construit à grands frais, il y a quelques années, pour décongestionner l'aéroport existant qui était devenu trop petit. Mais comme l'aéroport Dulles est trop éloigné du centre ville, il est peu utilisé; l'on y accueille un

trafic bien inférieur aux prévisions.

En outre, a expliqué Me Pratte, l'ancien aéroport est de plus en plus congestionné. Les voyageurs préfèrent emprunter les services des lignes qui utilisent ce dernier, parce qu'il est plus près de

Washington. Le gouvernement des Etats-Unis a consacré des millions à la construction du nouvel aéroport et voilà que les lignes aériennes doivent investir de fortes sommes dans l'agrandissement et la modernisation de leurs installations à l'ancien aéroport.

Premiers incidents reliés à la grève du bâtiment, à Québec

QUEBEC (CP) — La grève dans l'industrie de la construction à Québec, qui en était hier à sa deuxième journée, a été marquée par des échanges de coups entre grévistes et employés de la voirie de la capitale provinciale qui avaient refusé de déposer leurs outils et de se joindre au mouvement de grève. Deux grévistes ont été arrêtés par les policiers à la suite de cet incident, et deux autres sont recherchés.

L'arrêt de travail dans la construction, auquel participent 6.000 syndiqués, touche d'importants chantiers à Québec, dont les travaux au deuxième pont de Québec, le pont Frontenas (\$43.000.000), la construction d'un édifice du gouvernement (\$25.000.000), la construction d'un centre scientifique à Ste-Foy (\$60.000.000) et les travaux à la prison de Québec (\$12.000.000).

Les grévistes, membres de syndicats affiliés à la CSN, avaient droit de grève depuis le 1er mai, date de l'expiration de leurs contrats de travail.

Suite à la page 2

■ aujourd'hui

Le Comité des déserteurs américains donnera une conférence de presse à 10h, à ses bureaux, 1227, rue Wolfe, à Montréal.

Le premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, procédera à 11h, à la levée de la première pelle de terre marquant le début des travaux de construction de la raffinerie Golden Eagle, à Saint-Romuald.

Ce matin, à 11h30, l'Association patronale de la construction donnera une conférence de presse au salon Saint-Charles, à l'hôtel Reine-Elizabeth. Le sujet: le conflit actuel dans cette industrie.

A midi trente, à la Place Ville-Marie, l'Ambulance Saint-Jean inaugurera une série de cours gratuits de respiration artificielle par la méthode "bouche à bouche" et par la méthode Sylvester. Cette campagne d'éducation populaire à l'échelle nationale vise à amener éventuellement au moins un membre de chaque famille canadienne à suivre un cours gratuit de deux heures qui peut lui permettre, le cas échéant, de sauver une vie humaine.

M. Jean-Luc Pépin, ministre de l'industrie et du commerce s'adressera ce soir, à 18h, aux membres de la "Canadian Chemical Producers Association" réunis à l'hôtel Bonaventure.

Une manifestation syndicale organisée par le Conseil des syndicats hospitaliers de Montréal aura lieu en face de l'édifice du ministère de la santé, 6161, rue Saint-Denis, à 16h30. Le syndicat

national de l'Institut neurologique de Montréal, prétend qu'il n'a d'autre choix que de reprendre la précédente manifestation qui avait eu lieu devant l'Institut neurologique, mais sans résultat.

M. Pierre Fortier, directeur du département nucléaire et thermique chez Suroy, Nenniger et Chénover à l'Institut canadien des ingénieurs ce soir, à 17h45, à l'Engineers Club, 1175, Square du Beaver Hall.

Les derniers résultats de la Campagne des Fédérations du Grand Montréal 1969 seront annoncés aujourd'hui, à 18h, à l'hôtel Reine-Elizabeth.

Le banquet annuel de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques aura lieu à 19h, à l'hôtel Bonaventure. Le conférencier, à l'issue du banquet, sera le ministre de l'industrie et du commerce, M. Jean-Luc Pépin.

Le 34e gala national du bon parler français aura lieu à 20h, à l'Arena Maurice Richard.

Sept nouvelles sections locales de l'Association Pro-Canada seront officiellement inaugurées ce soir, à 20h, à l'occasion de la première assemblée de l'association qui aura lieu au Centre social canadien-allemand, 20 est, boul. Crémazie. Le conférencier à l'assemblée sera M. Réal Caouette, chef national du Ralliement des créditistes. Le sujet de son entretien: "Que pouvons-nous faire pour la compréhension et l'unité des Canadiens?"

La Société d'hygiène naturelle tiendra une assemblée ce soir, à 20h15, à l'hôtel Laurentien, au carré Dominion. Le conférencier sera le Dr Hector Couture. Le public est invité.

La partie de cartes annuelle "Les amis du scoutisme de Saint-André-Apôtre Inc." aura lieu ce soir, à 20h, à la paroisse Saint-André-Apôtre. Cette soirée sera présidée par M. Marc Carrière.

M. Pierre Durye, secrétaire général des archives nationales de France, actuellement en mission d'information au Québec, prononcera une conférence à 20h30 devant les membres de la Société généalogique canadienne française, à la Bibliothèque municipale de Montréal. Le public est admis.

L'Assemblée épiscopale de la province civile de Québec se réunit en assemblée plénière aujourd'hui et demain à l'archevêché de Québec.

Le congrès-exposition de l'Association des hôpitaux du Québec débute aujourd'hui à la Place Bonaventure. Le congrès aura lieu dans le salon Outremont et l'exposition à la salle Concordia. Le congrès se poursuivra jeudi et vendredi.

L'Association des directeurs généraux des écoles tiendra son 10e colloque annuel les 14, 15 et 16 mai au Motel des Laurentides (La Bastogne), à Beauport près de Québec. Plus de 400 participants y sont attendus. Le thème du congrès sera: les impératifs du renouveau scolaire.

Au printemps l'eau dégoutte...
Faites installer les
GOUTTIÈRES "PRIMEAU"
Galvanisé • Cuivre • Aluminium
Estimation gratuite
MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

JUSQU'AU 17 MAI
50%
SUR \$30.
RÉDUCTION DE 50% SUR CHAQUE ACHAT D'AU MOINS \$30. AU MAGASIN SEULEMENT

LIBRAIRIE TRANQUILLE
67, Ste-Catherine ouest 844-6571

les Recettes de Janette
et le grand livre de recettes

100e ANNÉE!

COURS DE PROGRAMMATION
d'ordinateur IBM
316 heures
Assembler - Cobol 360 - Fortran IV -
Deg. d'études: 1^{er} min.
CONSULTEZ
L'INSTITUT DE PROGRAMMATION
"Pres de l'Université de Montréal"
3333 Queen Mary Rd. Suite 292
739-3388

L'ÉTÉ EN EUROPE
Le tour idéal pour un premier voyage. (Strictement réservé aux jeunes)
du 17 juillet au 7 août
FRANCE Paris, Bourgogne, Côte d'Azur
ITALIE Rome, Florence, Venise, Riviera et lacs.
SUISSE Alpes du Valais et lac Léman
Circuit en autocar deluxe. Hôtels de bonne classe
Organisation et vente directe; 12 ans de succès ininterrompus.
Direction: François NICASSE - A Paris: André MALAVOY
\$754 Can.
Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.
1225 OUEST, DORCHESTER
MONTRÉAL, P.Q.
TEL.: UN. 1-2485
La Maison aux milliers de références

PROFESSEURS DE FRANÇAIS
(maternelle, élémentaire, secondaire, collégial, universitaire)
VOTRE congrès aura lieu les 17 et 18 mai à l'Université de Montréal
Inscription: 9 hres - entrée U-1 - A.P.F.M.

L'ampleur du contrat signé par l'Hydro-Québec et la Churchill Falls

Le gouvernement a rendu public hier à l'Assemblée nationale le contrat signé lundi par l'Hydro-Québec et la Churchill Falls (Labrador) Corporation pour l'achat de l'énergie des chutes Churchill. C'est un document complexe qui va bien plus loin qu'un contrat d'achat de la production de la CFLC, car l'Hydro s'engage à payer une partie des intérêts sur les dettes de Churchill Falls, et à assumer le financement nécessaire au parachèvement de l'entreprise, au service de la dette et aux dépenses si les fonds ne pouvaient pas être obtenus ailleurs.

Le prix de vente de l'électricité à l'Hydro, dont on a discuté à maintes reprises au cours des dernières années, est déterminé de telle sorte qu'il pourra varier selon le coût de construction de la centrale. On estime que les 29 milliards de kWh que l'Hydro achètera annuellement (sur la production totale de 34 milliards de kWh) coûteront entre \$80 millions et \$93 millions.

Ce prix variable vaudra pour la durée du contrat initial de 44 ans à compter de la date de livraison de l'énergie, soit jusqu'en 2017. Lorsque les négociations ont été entreprises il y a quelques années, on parlait d'un prix de l'ordre de 2,4 mills du kWh. Selon les chiffres mentionnés plus haut, le prix oscillerait entre 2,7 et 3,2 mills. Tout cela est plutôt approximatif, car la participation de l'Hydro à l'aménagement de la centrale peut prendre plus d'ampleur selon les circonstances.

C'est donc plus qu'un contrat d'achat, en quelque sorte un contrat d'association que l'Hydro a conclu avec CFLC. Le document stipule qu'après la période initiale de 44 ans, l'Hydro pourra renouveler l'entente pour une période additionnelle de 25 ans, durant laquelle le prix est fixé à 2,0 mills/kwh.

Nul ne peut prévoir sans doute quelle sera la situation à ce moment-là, quelle participation l'Hydro-Québec aura dû prendre au financement de la compagnie et à ses dépenses. Les engagements qu'assume le Québec, par l'entremise de l'Hydro, sont donc assez étendus et élastiques. Les données du problème justifiaient cependant un accord de ce genre, car notre province a besoin de cette énergie, et se trouve dans la situation avantageuse d'être le seul client capable d'acheter la production des chutes Churchill.

C'est en quelque sorte une revanche de la géographie. Le Québec réclame le territoire où se trouvent ces chutes et où le réservoir et la centrale seront aménagés.

Le refus d'acheter cette énergie pour des considérations politiques aurait été une attitude négative qui aurait privé notre province de cette richesse naturelle à laquelle elle prétend avoir droit; tandis que ce contrat est une façon de récupérer, au moins dans une certaine mesure, un bien qui nous appartient.

Le point névralgique de ce contrat est évidemment l'effet qu'il pourrait avoir s'il constituait un acquiescement tacite au jugement du Conseil privé de 1927 qui a attribué à Terre-Neuve le vaste territoire où se trouvent les chutes Churchill. L'opinion québécoise n'accepterait pas une pareille capitulation, même pour obtenir un tel approvisionnement en électricité, et en dépit du fait que dans le contexte politique actuel la récupération de ce territoire paraît difficile.

C'est à cause de cela que le gouvernement Lesage avait retardé, lors des élections de juin 1966, toute décision au sujet d'un accord avec la Brinco. Dès après l'élection, l'Hydro annonçait son intention d'acheter la production des chutes Churchill, mais le gouvernement Johnson a attendu jusqu'en octobre 1966 avant d'autoriser l'Hydro à signer la lettre d'intention qui a permis d'entreprendre les travaux aux chutes Churchill.

Cette lettre d'intention a été publiée hier. Elle semble, à première lecture et jusqu'à plus ample étude, ne rien contenir quant à l'affirmation des droits du Québec, sauf toutefois que l'arrêté ministériel du 6 octobre qui autorise la signature de cette lettre, le fait "sous réserve des droits du Québec en ce qui concerne la détermination et la démarcation de la frontière du Québec au Labrador".

Cette réserve, qui affirme dans un document public les revendications territoriales du Québec, ne semble pas avoir été formulée de façon aussi directe et précise dans le contrat signé lundi. Mais elle s'y trouve peut-être d'une façon discrète. La situation est délicate. La compagnie, qui exploite une richesse naturelle relevant du gouvernement de Terre-Neuve, était mal placée pour accepter une clause trop directe dans le contrat.

A cause de ce litige territorial, le point de livraison de l'électricité à l'Hydro-Québec prend une particulière importance. Le contrat stipule à ce sujet que la livraison s'effectuera à un point, le long des lignes de transport qui permettra à la compagnie de

vendre l'énergie sans renoncer à aucun des bénéfices directs ou indirects provenant d'exemption ou de rabais de taxes dont elle jouit présentement, et ce point est fixé à la ligne de démarcation entre les bassins du Saint-Laurent et de la rivière Churchill, vis-à-vis le mille 148,8 du chemin de fer North Shore & Labrador Railway.

Le contrat ajoute cependant que tout équipement de la compagnie qui pourrait se trouver sur le côté québécois du point de livraison serait considéré comme ayant toujours appartenu au Québec. Est-ce là une façon d'exprimer les réserves exigées par le gouvernement du Québec, et qui pourrait s'appliquer non seulement à la ligne de transmission située au Labrador, mais aussi à la centrale, au barrage et au réservoir? C'est un point que l'Assemblée nationale devra examiner avec attention.

En somme, les engagements assumés par l'Hydro dans ce contrat sont plus amples qu'on ne s'y attendait, car ils peuvent obliger notre province à faire pour la centrale des investissements plus ou moins considérables, alors que l'un des grands avantages de ce contrat devait être de dispenser le Québec de tels investissements dont la compagnie aurait eu l'entière responsabilité.

Si ce contrat établit une sorte d'association entre la province de Québec et la CFLC, il faudra que l'Hydro et même le gouvernement et l'Assemblée nationale puissent exercer une surveillance assez stricte sur les finances de cette entreprise. Le fait que l'Hydro possède le tiers des actions de la compagnie impliquait déjà une sorte d'association même si le contrat n'avait porté que l'achat de l'énergie; cette circonstance est aussi de nature à faciliter la surveillance que le contrat rend plus nécessaire encore.

En même temps que la publication du contrat et des autres documents qui s'y rapportent, on a annoncé la retraite du président de l'Hydro, M. Jean-Claude Lessard. Son passage à la direction de l'Hydro a été marqué par des développements majeurs: la nationalisation de 1963 et l'intégration de ces entreprises à la Régie; l'aménagement du complexe Manicouagan Outardes; et enfin ce contrat qui assure à l'Hydro l'énergie dont elle aura besoin au cours des prochaines décennies; on a même amorcé le recours à l'énergie atomique en vue de l'avenir. M. Lessard a présidé à ce progrès et mérite la gratitude de ses concitoyens.

Paul SAURIOL



Micket Masse demandé

Point de vue

La kermesse terminée

par René LÉVESQUE

Le président du parti québécois communique périodiquement aux journaux des textes où il se livre, dans son style coloré et impitoyable, à l'analyse de la situation politique au Québec. Voici le plus récent de ces textes, rédigé peu après la démission de M. Paul Hellyer.

C'est avec élégance, et même dans le plus exquis raffinement, que se dessinent souvent les fins de régime. Ainsi commence à se profiler clairement à l'horizon, par delà la fragile et quelque peu décadent "one-man-show" de M. Trudeau, l'éclatement d'un système fédéral qui n'est plus adaptable aux exigences pressantes et contradictoires des sociétés humaines qui s'y trouvent emprisonnées.

La démission de Paul Hellyer est, en effet, bien davantage qu'une simple crise de cabinet. Elle est nettement un signe révélateur de la crise fondamentale dans laquelle s'enfonce le régime politique.

Comme toujours, ce sont les affrontements de personnes et de cliques qui se manifestent le plus visiblement, telles les éruptions cutanées par lesquelles un organisme fait savoir qu'il est en péril.

Impensables l'an dernier, alors que régnait le phénomène aussi artificiel que malsain de la trudeautrie, ces affrontements étaient fatals à partir du moment où le mythe du surhomme commença à s'écrouler. Il suffit d'aller en Ontario et surtout dans l'Ouest, comme j'en ai eu l'occasion tout récemment, pour voir à quelle vitesse c'est en train d'arriver.

C'est là-bas qu'on y a cru avec le plus de délirante naïveté. Floue, fleurie, financée massivement par les "gromes" nerveux de Bay Street et de Saint-James Street, la campagne du prestidigitateur semait partout l'illusion des recettes-miracles. On allait, d'une aristocratique prise de judo, remettre le Québec "à sa place" et la confédération sur le pignon dans un climat permanent de happening politique.

Les faux hommes nouveaux

Mais les feux d'artifice tombent vite. Déjà la kermesse est terminée. J'ai été presque gêné des applaudissements trop faciles que suscitait, dans mes récents auditoires de tournée, la moindre critique de l'adorable brahmane de l'an dernier. C'était gênant parce qu'on sentait dans cette claque spontanée l'esprit de masochisme de gens qui veulent se prouver à eux-mêmes qu'ils ne sont plus dupes après l'avoir été trop intensément.

Le plus frappant, toutefois, c'est de constater à quel point M. Trudeau et le bataillon de "penseurs" désincarnés qui l'entourent de toute évidence, retardent sur la réalité. En plus de ce bon vieux libéralisme très 19e siècle qu'on appelle en anglais le "toryisme rouge", ils n'ont à proposer que la reprise du rêve écoulé de la biculture pancanadienne, sur lequel Bourassa s'usait déjà les griffes et le gosier il y a cinquante ans passés.

Le Canada anglais n'en voulait alors ni pour or ni pour argent. Il en veut moins encore aujourd'hui. Plus on s'acharne à lui faire avaler la

"BB", et plus ouvertement il se met à rechigner. Déjà, deux candidats libéraux ont mordu la poussière dans des élections partielles. Que ce soit l'a-pu-près pas pressé de la fameuse révision en matière de Défense, ou l'indifférence à peine camouflée à l'égard du Biafra, ou même les ballons d'essai sur les relations avec le Vatican (que le nouveau cardinal de Winnipeg s'est senti obligé de dégonfler publiquement) le phénomène de "backlash" se généralise à vue d'œil dans les milieux anglophones du reste du pays.

Mais au fond, la chose qui leur tape surtout sur les nerfs et qui contribue à les mettre en boule sur le reste, c'est le biculturalisme. Cette contrainte unilingue ne voit strictement pas pourquoi elle se laisserait imposer un supplément d'âme aussi coûteux que parfaitement artificiel à son point de vue.

Vers l'éclatement

En poussant mordicus sur ce point, par son bill des langues officielles en particulier, le groupe Trudeau se trouve à manipuler unilatéralement la lettre aussi bien que l'interprétation et la pratique enracinée que le Canada anglais s'est données du régime fédéral. Or, sur tous les autres aspects du problème constitutionnel, on prétend en revanche se figer indéfiniment dans la plus rigide observance du statu quo. Le Canada anglais se voit ainsi forcé d'avaler un "amendement" fondamental qui le fait râler, alors qu'on lui refuse sine die ceux dont il a une soif grandissante.

Ce qu'on veut de plus en plus, en effet, c'est précisément ce que Paul Hellyer n'a pu obtenir une simplification expéditive des structures et des juridictions dans le sens de l'unitarisme. On en a soupé, là-bas aussi, des chinoïseries fédérales-provinciales, des chicanes de mandamins autour de bribes de compétences, de l'interminable gaspillage de ressources et d'énergies qui en résulte. Pragmatiquement, on dit comme M. Hellyer: Au diable les carcans juridiques, on veut de l'action!

Et cette action, le Canada anglais la voit venir de plus en plus, dans tous les domaines, du seul gouvernement qui lui paraît vraiment "senior" — celui d'Ottawa. En cela, il ne fait que plonger dans le courant centralisateur qui est la marque à peu près universelle des fédéralismes sans histoire.

Et c'est là qu'il se heurte au mur de juridisme et de révéronnisme orthodoxe derrière lequel l'entourage Trudeau se tient farouchement tapi. Non pas que l'objectif ultime de ce groupe soit différent; mais alors que le "bloke" tout d'une pièce du type Hellyer n'hésiterait pas à bull-dozer les étapes, quitte à faire sauter la patente, les stratèges Trudeauistes pensent qu'il faut y mettre les formes, avoir la patience d'y arriver par l'usage. Car eux savent que le Québec français envisage de plus en plus l'avenir dans une direction qui va exactement à l'opposé de celle qu'exige le Canada anglais: statut particulier, deux nations, égalité ou indépendance... et même, quoiqu'on n'ose pas se l'avouer à voix haute, un appétit croissant et chaque jour plus lucide pour l'égalité DANS l'indépendance!

Il faut donc briser d'abord, main de fer et gant de velours, ce que nos maîtres outaouais prennent pour une simple résistance tribale. En figeant toute l'évolution qui s'accélère sous le régime de l'"opting-out", en bloquant les avenues du partage fiscal, en réimposant les plus étroites conceptions de la séniorité fédérale (aéroport, parc "national", etc...) et en les poussant sans vergogne à grands renforts de chantage à l'estomac, ils cherchent avant tout à affamer et isoler l'Etat québécois, et ainsi à enlever à tout un peuple le goût pernicieux qu'il était en train d'acquiescer pour le gouvernement de soi-même.

Mais tout ce bel ouvrage risque d'être bien long à terminer. Le long chemin, les conflits promettent d'être aussi nombreux que confus. Plus que jamais, car c'est diablement difficile d'assassiner élégamment un espoir de liberté nationale.

Aussi l'impatience se met-elle à gronder de l'autre côté, où l'on réclame de l'action, right now, and to hell with two nations! Et comme le magicien est déjà sérieusement dévalué, empiété qu'il est dans des calculs vieillots qui ne répondent ni à l'un ni à l'autre des appétits foncièrement contradictoires des deux sociétés canadiennes, la pagaye ne peut que s'accroître.

propos d'actualité

Comités de gestion et représentativité

"Si les étudiants se montrent raisonnables, que les commissions soient ou non paritaires n'importe pas. Si les commissions viennent à un vote, elles ne fonctionneront pas. J'admets donc des comités de gestion élus par les différentes catégories, mais je pose un principe fondamental: les professeurs gestionnaires doivent être élus par leurs pairs et non par des étudiants ou des assemblées mixtes. L'élection par des assemblées mixtes, ce que l'on appelle dans le jargon actuel la mixité, introduit un risque de démagogie et de politisation inacceptable. Le professeur dont les idées politiques ne plairont pas aux étudiants les plus actifs risquent d'être écartés des organes de gestion. La représentation des enseignants seront-ils élus par un collège unique de tous les enseignants du bas en haut de l'échelle? Comme les professeurs sont beaucoup moins nombreux que les assistants et les maîtres-assistants, un collège commun risque lui aussi de favoriser une démagogie dangereuse. La distinction de trois collèges me paraît nécessaire non pour la défense des privilèges mais pour le bon fonctionnement de l'institution universitaire. Il ne suffit pas de se démettre de ses responsabilités pour s'affirmer bon démocrate."

(Raymond Aron "La Révolution introuvable", Editions Fayard, 1968, p. 70-71)

bloc-notes

Une prise de position qui passe à côté de la question

Faisant suite à une intervention antérieure (21 janvier) où elle avait émis son opinion quant aux critères qui devaient présider au choix de l'emplacement du futur aéroport international de Montréal, la Chambre de commerce de Montréal vient de faire connaître sa préférence pour l'emplacement de Sainte-Scholastique, choisi par le gouvernement fédéral.

La Chambre de commerce est un organisme libre. Elle a le droit d'adopter les attitudes qu'elle juge les plus conformes au bien commun. On s'étonne cependant, en lisant sa toute dernière déclaration, de constater qu'elle approuve un peu trop facilement la décision d'Ottawa.

La déclaration du 21 janvier stipulait, entre autres critères, que l'emplacement du nouvel aéroport devrait être à proximité de Montréal, et qu'il "devrait tenir compte de façon prioritaire du développement économique de la région métropolitaine et des intérêts du Québec".

Or, rien, dans la documentation qui a été rendue publique jusqu'à maintenant, n'indique que l'emplacement proposé avec insistance par les autorités québécoises — soit un emplacement situé dans la région de Saint-Jean, et non de Drummondville — ait été contre-indiqué à la lumière de ces critères. Il semble même, au contraire, que cet emplacement aurait été beaucoup mieux indiqué que celui qui a été choisi. Telle est du moins l'opinion des autorités québécoises qui restent, jusqu'à nouvel ordre, les meilleurs juges des "intérêts prioritaires du Québec".

Il se peut que la Chambre ait eu des raisons précises pour ne pas partager l'avis du gouvernement québécois. On aurait aimé qu'elle le dise. On ne peut pas lui reprocher de ne pas parler en termes on ne peut plus généraux, elle fit connaître ses raisons de manière explicite.

Le bill 56 s'appliquera-t-il aux institutions d'éducation des adultes?

La réforme de l'éducation, lorsqu'elle fut entreprise, ne devait pas servir de prétexte à l'élimination d'institutions privées jugées dignes de jouer un rôle utile dans la communauté. Elle devait naturellement favoriser l'essor prioritaire du secteur public. Elle ne devait pas, pour autant, étouffer le secteur privé.

Or, l'on constate, sept ou huit ans après le début de la réforme, que celle-ci a donné lieu, en pratique, à de graves injustices, par le retard que les autorités ont mis à clarifier le sort des institutions privées. Le bill 56, adopté en décembre dernier, est venu mettre un terme à une incertitude qui dura si longtemps qu'on se demandait si elle était le fruit d'une préméditation malicieuse ou d'une impuissance coupable.

Mais le bill, manifestement conçu pour les institutions qui reçoivent des élèves le jour, ne semble pas devoir tenir compte des institutions privées qui reçoivent des étudiants adultes le soir.

Nous connaissons personnellement l'une de ces institutions. Elle fonctionne depuis plus de vingt ans à Montréal. Elle a rendu d'éminents services à des milliers de citoyens. Elle possède une valeur pédagogique certaine. Elle n'a jamais exploité le public. Or, cette institution est en train de périr à petit feu par suite de l'incurie ou de la mauvaise volonté des autorités compétentes (?). Ministre, fonctionnaires et comités noircissent du papier, ne cessant de se renvoyer la balle l'un à l'autre; aucune action ne sort de ces jeux savants.

Il tombe pourtant sous le sens que dans une région comme Montréal, le secteur public ne saurait suffire à tous les besoins des adultes en matière d'enseignement secondaire. Pourquoi cette obstination à ignorer

quelques institutions telles ne sont et ne pourraient, de toute façon, être (très nombreuses) qui devraient pouvoir remplir un rôle complémentaire indispensable à côté du secteur public?

M. Cardinal aime reprocher au gouvernement dont il fait partie de manquer du sens de l'action. Le ministre de l'éducation habite lui-même une maison de verre. Qu'attend-il pour agir dans ce secteur précis où il pourrait recueillir en moins d'une heure, toute la documentation dont il aurait besoin pour prendre une décision sage et utile?

Les prochains commissaires de la CECM

Dans un communiqué publié ces jours derniers, un groupe de corps intermédiaires de la région de Montréal ont opportunément rappelé que le gouvernement québécois doit procéder, au plus tard le 1er juillet prochain, à la nomination des personnes qui seront appelées à diriger, à titre de commissaires, les affaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Cette échéance approche à grands pas. Peu de choses ont percé, jusqu'à maintenant, sur les intentions réelles du gouvernement à cet égard. Si ce n'est une déclaration vague de M. Cardinal (19 mai), laquelle, comme d'habitude, flotte quelque part entre ciel et terre.

Faudrait-il, aussi longtemps que les nouvelles structures préconisées par le Conseil de restructuration scolaire n'auront pas été mises en place, conserver le statu quo et garder le mode actuel de désignation, suivant lequel quatre commissaires sont nommés par Québec et trois par l'archevêque de Montréal? Faudrait-il plutôt opter pour un mode nouveau, quoique temporaire, de désignation, suivant, par exemple, la suggestion formulée le 1er mai dernier devant la Commission parlementaire de l'éducation par le député Jean-Paul Lefebvre?

Mieux vaudrait probablement, tout compte fait, conserver pour l'instant le statu quo. Ce serait peut-être la façon la plus sûre d'éviter que ne soit consommée de manière irréparable la "politisation" déjà fort avancée de la direction supérieure de la CECM. Rien n'empêcherait, par contre, le gouvernement et l'archevêque de Montréal de procéder, avant de faire des nominations définitives, à des consultations sérieuses avec les corps intermédiaires. Si l'on examine avec un esprit impartial le dossier de la CECM depuis six ou sept ans, on constate que les nominations faites par l'archevêque de Montréal furent, en général, meilleures que celles qui vinrent du gouvernement. Ce mode de désignation ne saurait durer; tout le monde est d'accord là-dessus. Avant

William Rogers, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, devant la commission sénatoriale des affaires étrangères, Washington, le 27 mars 1969.

Pensées pour notre temps

La résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 constituera le fondement de notre politique au Moyen-Orient et une paix équitable et durable nécessitera le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés durant la guerre israélo-arabe de 1967, la fin de toute revendication et de tout état de belligérance, la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats de la région et la reconnaissance de leur droit de vivre. Il est évident

que le retrait vers des frontières clairement tracées doit avoir lieu, des frontières qui définiront les secteurs dans lesquels Israël et ses voisins pourront vivre en paix et dans l'indépendance souveraine. Or il ne peut y avoir de frontières établies et reconnues sans retrait.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
Directeur de l'information: Jean Francaeur
Trottoir: Arthur Lefebvre
TELEPHONE: 844 3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc. à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, lévis et banlieues: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. Ailleurs au Canada, par la poste: 12 mois: \$25.00; 6 mois: \$13.00; 3 mois: \$8.00. A l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$25.00. Edition du samedi: 12 mois: \$9.00.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no-0858.

des idées

des événements

des hommes

Dans ses rapports avec les autres, le Québec de demain ne devra pas hésiter à s'affirmer différent

par Louis SABOURIN

● **Conférencier à la première séance de travail du colloque des penseurs du parti libéral du Québec, le professeur Louis Sabourin, de l'université d'Ottawa, avait été invité à traiter du sujet "Le Québec et les autres... demain". Après avoir longuement montré les changements survenus dans la perception de "l'autre" chez les Québécois et la signification extrêmement large et polyvalente que ce concept doit revêtir pour les Québécois modernes, M. Sabourin, se plaçant dans l'hypothèse d'un Québec qui maintiendrait une forme d'association fédérative avec le reste du Canada, a ainsi défini les valeurs que le Québec ne devrait pas hésiter à affirmer et à reconnaître dans ses futurs rapports avec "les autres". Nous présentons ci-dessous la troisième partie de l'exposé de M. Sabourin.**

Quelles sont les principales prises de position que le Québec devrait faire valoir dans ses rapports avec "les autres" dans le monde de demain? D'abord, l'affirmation d'une spécificité propre mais ouverte aux autres; en second lieu, le souci d'un développement intégral et concerté et la reconnaissance de la notion d'altérité réciproque en regard des autres.

L'affirmation d'une spécificité propre mais ouverte "aux autres"

Il ne fait aucun doute que l'affirmation du caractère distinctif du Québec à l'intérieur du Canada, à l'échelle de l'Amérique du Nord et à travers le monde, est une responsabilité de toutes les autorités publiques québécoises. Il ne s'agit pas de concessions importantes à faire de ce côté. Mais il faut envisager cette spécificité propre d'une manière constructive et positive. Ainsi, il ne fait aucun doute que, si le Québec fait à sa tâche qui consiste, entre autres choses, à affirmer la culture française en Amérique du Nord, il est probable que les minorités canadiennes-françaises des autres provinces ne pourront survivre à longue échéance.

En second lieu, il importe de mettre au point des politiques et des programmes qui ne sont pas une simple copie de ce qui se fait ailleurs, mais qui sont le reflet de la culture de la collectivité québécoise. Le désir d'affirmation de la spécificité québécoise doit être fondé non seulement sur ce qu'on pourrait appeler le savoir-vivre, le vouloir vivre et le pouvoir vivre collectif des Québécois, mais sur des phénomènes très concrets qui peuvent démontrer aux francophones du Québec eux-mêmes et à ceux qui les entourent, que l'on peut affirmer "l'être" québécois sans pour autant négliger "le mieux-être" continental.

Il ne saurait être question de laisser la proie pour l'ombre

Affirmer sa spécificité, ce n'est pas se refermer sur soi-même ni refuser les autres, comme nous l'avons malheureusement trop fait dans le passé. Au contraire, nous devons accepter "l'autre" chez nous, en particulier favoriser l'intégration progressive des immigrants à la société canadienne-française. Notre sens du respect des autres nous oblige à agir avec équité à l'égard de ceux qui ne parlent pas notre langue. Toutefois, il est urgent que les francophones du Québec apprennent à se comporter en majoritaires car ils forment vraiment une majorité, mais ils doivent en même temps avoir une attitude rationnelle et raisonnable à l'endroit de la minorité. Ce n'est pas par la haine et le dévouement que nous réglerons les problèmes avec "les autres immédiats", mais par l'établissement d'un climat qui les incitera, depuis l'école jusqu'au milieu de travail, à mieux participer à la vie francophone du Québec. D'un autre côté, il faut cesser de tolérer ce qui est intolérable et en particulier ce qui a contribué à nous conférer un statut de minoritaires là-même où nous formions une majorité. Sur le plan pratique, ceci signifie que le Québec ne devrait, en aucun cas, laisser la proie pour l'ombre dans ses rapports avec le reste du Canada: faut-il répéter, ce ne sont pas les Canadiens français qui ont refusé le Canada, ce sont plusieurs parties du Canada qui ont refusé les Canadiens français collectivement. La notion du Canada a un sens pour la grande majorité des Québécois, mais trop d'institutions canadiennes n'en ont plus à leurs yeux. Il faut travailler pour arriver le plus rapidement possible à une réforme de ces institutions qui permettront d'affirmer la spécificité propre du Québec dans le Canada. Les nombreux

efforts du présent gouvernement fédéral déployés dans le but d'en revenir à un fédéralisme de type classique déboucheront encore une autre fois sur l'affirmation de la spécificité du Québec dans l'union fédérative. Il est faux de prétendre, comme on le fait en trop de milieux, que l'essence même du fédéralisme n'admet pas qu'une des parties de la fédération puisse prétendre à une situation particulière ou différente des autres États-membres.

En second lieu, il faut rejeter cette idée ridicule qui veut que toute reconnaissance de la situation particulière d'un État membre d'une fédération (qui vaillait à lui conférer des avantages spéciaux ou des privilèges particuliers. L'histoire de plusieurs fédérations montre le contraire. Tous ceux qui affirment, d'autre part, que le fait pour un État-membre d'avoir des rapports internationaux, de concert avec l'organisme central, ne peut mener, à longue échéance, qu'à la dislocation de la fédération, ignorent ce qui s'est passé dans leur propre pays au cours des dernières années.

D'ailleurs, ce n'est pas en se référant constamment à ce qui se fait ou ne se fait pas ailleurs que l'on règlera le problème des relations internationales du Québec: en effet, toute comparaison est insatisfaisante dans un tel domaine. En définitive, si, d'une part, le Québec peut et doit affirmer sa spécificité propre sur le continent nord-américain et même à l'étranger, il devrait le faire d'une façon qui puisse profiter non seulement à lui-même, mais à tous les citoyens canadiens. Il est vrai toutefois qu'un très grand nombre de Québécois semblent oublier que l'affirmation de cette spécificité entraînera inévitablement beaucoup de difficultés et de problèmes. Néanmoins, la société industrielle exige que l'on agisse rapidement. Le Québec doit faire vite car il a un retard considérable à rattraper. Ce vieux proverbe malgache: "Si on ne courait pas, personne ne nous suivrait" prend une signification et une saveur particulières dans le Québec contemporain! Les autorités veulent souvent aller très vite mais la masse, comme on l'a vu aux élections de 1966, ne suit pas toujours au même rythme. Dans le même ordre d'idées, au moment où une élite canadienne-française veut apparaître de plus en plus sur le continent nord-américain une grande partie de la masse canadienne-française est tentée de se laisser disparaître dans le mieux-être continental.

Il n'a jamais été facile d'être un Canadien français en Amérique du Nord. Il sera peut-être de plus en plus difficile de l'être dans le monde de demain. Mais c'est là un défi extraordinaire et fascinant que nous allons encore relever. En somme, il faut travailler aujourd'hui non seulement pour affirmer notre spécificité propre, mais pour assurer que ceux qui viendront après nous pourront parler le français et aussi travailler dans un milieu qui respectera leur culture française. Il faut le ré-

péter, les Québécois francophones devront être durs pour eux-mêmes s'ils veulent durer dans la société post-industrielle.

Souci d'un développement intégral et concerté avec "les autres"

Tous les Québécois, même tous ceux qui prônent la séparation pure et simple, reconnaissent maintenant que le Québec ne peut pas vivre seul. Le Québécois francophone vient de passer d'une mentalité de la solitude à une mentalité de la solidarité. Ceci se manifestera dans tous les domaines, quelle que soit la forme constitutionnelle que prendra le Québec de demain. Une chose est certaine néanmoins: l'économie québécoise est de plus en plus intégrée à l'économie continentale. A cet égard, il faut à tout prix viser à ce que le Québécois, tout en devenant de plus en plus présent et compétent dans cette société post-industrielle, puisse participer aux décisions qui influenceront son avenir collectif.

Malheureusement, trop de gens commentent une erreur capitale lorsqu'ils parlent uniquement de la primauté du niveau de vie du Québécois de demain et oublient de songer au genre de vie que ce dernier devrait avoir dans l'avenir. D'ailleurs, il est dangereux d'envisager l'avenir simplement en terme de croissance ou de progrès économique. Il faudrait que l'on parle davantage au Québec, de développement intégral et harmonisé et de développement concerté. En fait, la notion de développement tient compte de l'homme tout entier, alors que la notion de croissance économique ne tient compte que de certains aspects de la vie de l'homme.

Il en est de même de cette notion du changement dont on entend constamment parler chez nous. Or, il est clair que changement peut signifier aussi bien un recul qu'un progrès. Au contraire, la notion de développement est une idée positive qui tient compte non seulement des aspects purement matériels, mais aussi des traits particuliers, des aspirations de l'homme dans sa totalité. Parler du développement individuel et collectif des Québécois implique nécessairement une étude des structures présentes et futures du Québec. Mais il ne faut pas se limiter aux seules structures. En réalité, la société post-industrielle exigera que l'on investisse davantage dans les hommes que dans les structures. On ne saura trop le répéter, une petite société comme la nôtre doit, si elle veut s'épanouir, investir dans la qualité des hommes. Les peuples les plus prospères aujourd'hui sont ceux qui façonnent leur avenir en préparant des hommes dans les domaines de pointe et en formant des administrateurs qui sont déjà et seront conscients de l'importance du développement concerté. Le temps est venu chez nous de parler un peu plus de développement intégral et continu que de changements constants et bruyants. Il est indéniable que l'on s'occupe moins "de paradis structurels" et un peu plus de la préparation des hommes qui pourront nous faire entrer de front dans la société post-industrielle.

Si un très grand nombre de gens reconnaissent l'importance de cette notion du développement concerté, il faut se demander toutefois si le Québec a avantage à opter pour une telle politique dans ses rapports avec les autres. La réponse doit être affirmative et cela aussi bien en ce qui concerne les rapports avec Ottawa qu'avec toute autre entité. Si nous reconnaissons que la politique d'affirmation d'une spécificité propre confère aux Québécois un certain caractère particulier et une compétence spé-

cifique dans certains domaines, il serait alors souhaitable que l'on puisse en arriver à des ententes qui permettraient de coordonner plusieurs politiques non seulement à l'échelle du Canada, mais aussi à l'échelle du monde.

Il faut se convaincre que dans le monde de demain, la coopération internationale sera plus axée sur des critères fonctionnels et professionnels et moins sur des critères essentiellement politiques. Alors le Québec pourrait mettre sur pied, de concert avec Ottawa, un certain nombre de programmes dont il aurait la charge et la mise en oeuvre et dont il pourrait assumer l'entière responsabilité. Dans certains secteurs des affaires internationales, on devrait viser à une politique opérationnelle qui permettrait au Québec d'agir directement à l'étranger, mais "au vu et au su" du gouvernement fédéral. Ce jeu de cache-cache entre Québec et Ottawa auquel nous avons assisté de plusieurs années ne peut favoriser la solution définitive des problèmes dans ce domaine. Au moins, on devrait nous faire grâce à l'avenir des disputes de familles ou de "tribus nationales", devant des tribunes internationales.

Dans la poursuite d'une telle politique opérationnelle, le gouvernement central devrait cesser d'écrire qu'il considère le Québec au même titre que les autres provinces alors que les faits démontrent le contraire. De son côté, le Québec devrait accepter, s'il est sincère avec lui-même, d'agir au nom du Canada dans la mise en oeuvre de certains programmes de coopération internationale. Autrement le Québec laisse l'impression — surtout dans le domaine de l'assistance aux pays en voie de développement — qu'il veut s'aider d'abord lui-même avant d'aider "les autres". D'ailleurs, rien n'empêche le Québec, dans un avenir plus ou moins rapproché, — ce sera en effet le cas si l'Agence internationale de Développement culturel et technique des pays francophones dont a été jetée les bases à Niamey fonctionne normalement — d'apporter une contribution directe à certains programmes d'assistance multilatérale aux pays en voie de développement, et là, l'identité du donateur devrait en principe disparaître complètement.

En d'autres termes, il faut être honnête avec nous-mêmes et nous demander quels sont nos véritables objectifs. Vouloir pratiquer une politique de prestige purement et simplement ou vouloir nous, en agissant à l'étranger, remplir une fonction constructive qui nous est profitable soit, mais qui favorise d'abord ceux que nous voulons aider? Espérons qu'en définitive c'est la seconde proposition qui prévaudra.

Valorisation de la notion d'altérité réciproque en regard "des autres"

Enfin, tous les rapports du Québec avec "les autres" doivent être fondés sur une altérité réciproque ou sur ce que le Président Senghor a si bien appelé la philosophie "du donner et du recevoir". Il ne s'agit pas là d'une philosophie du désintéressement complet, bien au contraire, il s'agit de la reconnaissance lucide que le Québec peut aider d'une manière originale de nombreux peuples, en particulier des pays francophones en voie de développement. Mais en même temps, il est inconcevable que l'on décide de laisser tomber complètement les minorités canadiennes-françaises des autres provinces. Il s'agit là d'un illogisme complet. Peut-être avons-nous là la preuve que tous ceux qui prônent une telle politique, veulent se servir davantage de ces "nouveaux amis" des pays en voie de développement plutôt que de les servir véritablement.

En second lieu, la notion d'altérité n'a rien à voir avec "l'altruisme traditionnel" que nous pratiquons autrefois et que nous avons cheri durant tant d'années sur le plan purement religieux. L'altérité implique non seulement une perception de "l'autre", mais aussi une reconnaissance que "l'autre" peut apporter à notre propre développement une contribution très importante. Ceci s'applique autant aux apports du gouvernement fédéral, des provinces, des États-Unis, de la France et d'autres régions du monde. L'altérité, cela va de soi, fait appel à des sentiments de "partage" et de "solidarité", mais elle n'aura d'incidence bénéfique dans la société post-industrielle que si elle est fondée sur la compétence et la qualité des hommes. S'il est normal pour nous de vouloir attirer chez nous des gens compétents, la réciproque est aussi vraie.

lettres au Devoir

Mauvais choix des pièces de théâtre

Monsieur G. H. Southam,
Directeur général du
Conseil des Arts du Canada

Nous désirons protester énergiquement contre la tendance de plus en plus marquée qu'ont les directeurs de troupes de théâtre de choisir des pièces qui leur plaisent avant tout au lieu de penser au public qui paie cherement pour assister à ces spectacles stupides et parfois dégoûtants.

Nous sommes douze à acheter nos billets de saison depuis plusieurs années. Nous avons commencé avec le Rideau-Vert, mais après quelques saisons nous avons décidé, d'un commun accord, de ne plus renouveler notre abonnement, tant le choix des pièces était devenu médiocre, et parfois même vulgaire.

Nous avons donc opté pour le Théâtre du Nouveau Monde, croyant que Monsieur Jean-Louis Roux ferait un choix plus judicieux. Mal nous en prit. Car, sauf pour la première pièce cette saison, Bilan de Marcel Dubé, ainsi que le Tartuffe de Molière, nous avons été autant déçus.

Quant au spectacle actuellement à l'affiche, après quarante-cinq minutes de telles stupidités, nous en avions assez et nous avons quitté la salle. Pas très polis, ces gens-là, pensez-vous? Mais nous avons cru que c'était une façon comme une autre de dire que nous en avions assez de faire rire de nous, pauvres poires!

Et dire que c'est avec nos im-

pôts, notre argent durement gagné, que le Conseil des Arts du Canada fournit des subventions aux troupes de théâtre pour nous présenter de telles choses. C'est révoltant, rien moins! Et c'est bien comme nous l'avons lu et entendu dire à plusieurs reprises, depuis que le Conseil des Arts leur donne des octrois, les troupes de théâtre se font pas mal des goûts du public, les directeurs se font plaisir à eux.

Eh bien, croyez-nous, les abonnements de saison payés un an à l'avance, c'est fini pour nous. Oh! comme nous souhaiterions que le public agisse et proteste comme nous le faisons en ce moment afin de leur donner une bonne leçon.

Monsieur le directeur, en octroyant vos prochaines subventions, peut-être pourriez-vous faire observer aux directeurs des troupes qu'il serait assez à propos de tenir compte du goût du public quand ils montent des pièces s'ils ne veulent pas jouer dans des salles aux trois quarts vides, comme cela a été le cas pour le T.N.M. assez souvent, tout au moins, depuis les quelques derniers spectacles.

Bien à vous,
M. et Mme Pierre Larouche
M. et Mme Bernard Lafontaine
Madame Berthe Goupil
Claire Lavalée
M. et Mme Gabriel Dorais
Madame C. Montpéit
Wladimir Dumont
Lucille Lavigne, et
Suzan Montpéit.

Westmount, 2-5-69.

Québec, partenaire exploité

Le peuple du Québec, depuis ces dernières années, a montré concrètement qu'il désire s'occuper de ses affaires. Depuis les dernières assises des états généraux, il prend au sérieux l'idée de la souveraineté.

Mais une obsession nous hante encore et c'est la question économique. Plusieurs partisans du régime qui les tient en vie, à \$18 et \$32,000 par année, surtout quand ils s'appellent Marchand, Pelletier ou Chrétien, nous lancent des "Québecs" sur nos dos de colonisés. La souveraineté nous reculerait 100 ans en arrière, disent-ils. C'est drôle, nous n'avons rattrapé que depuis 8 ans, c'est-à-dire depuis la naissance de l'indépendantisme. Est-ce que notre docilité au sein de la Confédération nous aurait retardés mentalement? Marchand ou Pelletier parlent du Québec comme partenaire dans la Confédération alors que nous ne sommes que les "raisins secs".

Victime d'une propagande entretenue par nos collaborateurs, Marchand, Pelletier, Trudeau et Pépin, le Québec laisse administrer ses affaires par un gouvernement qui ne lui ressemble pas et retire de cette administration à sens unique, le résultat des "frais d'administration". La maladie ruine de nombreux foyers à petits revenus chez nous, alors que nous payons de force à Ottawa 110 millions de taxes pour ce qu'on appelle le "progrès-social". Veut

ou veut pas. Il faut que tu payes, Baptiste! Le Québec connaît le marasme dans l'agriculture et Ottawa subventionne les "gentlemen farmer" de l'Ouest. Plus de 500 millions de dollars du Québec vont chaque année, à une défense qui défend ses propres casernes contre des Québécois devenus impatients dans ce régime de désuetude. Les états généraux l'ont prouvé. La souveraineté devient la seule option valable pour un Québec adulte inscrit parmi les pays du monde aux Nations unies. Le Parti québécois de M. René Lévesque paraît certes celui qui procède avec le plus de logique dans ce monde devenu presque fou.

GILLES PROULX,
LaSalle,
2-5-69.

Café The Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.-A. DESY Lté
MONTRÉAL
521-1104

L'Institut de Formation Sociale du Québec
COURS DE FORMATION SOCIALE
par correspondance à domicile,
en cercle d'étude.
Études sociales, politiques, de formation générale.
Au-delà de 3700 adultes inscrits depuis 10 ans.
Pour renseignements:
Institut de Formation Sociale,
230 ouest, rue King, local 202,
Sherbrooke, P.Q.
Tél. Montréal: 351-6020

Vente de disques

SPÉCIAUX \$3.39

YVON DESCHAMPS
542503

SERGE REGGIANI
CANETTI 48811

ENRICO MACIAS
844744

HERB ALPERT
SP-4134

nana mouskouri
885,713

Ligne complète de musique en feuilles (populaire).
Tous les jours de 9 a.m. à 6 p.m. - Jeudi - vend. 9 p.m.

735, Boul. Décarie
Ville St-Laurent.

Centre de Musique Boivin

Veillez m'expédier:

Nom

Adresse

Ville

Comté

Ci-inclus un acompte de: \$

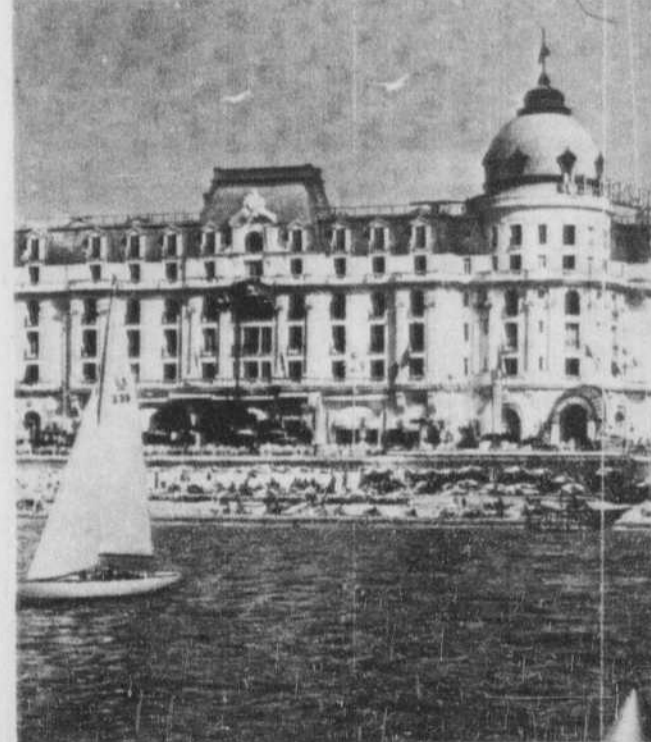
735, Boul. Décarie
Ville St-Laurent.

Centre de Musique Boivin

Frais de poste:
Un disque 25¢ - 2 disques 40¢
disques additionnels 10¢ chacun.
taxes en plus

INTER CONTINENTAL
Tours et Voyages
2118 est. rue Jean-Talon
729-5264

HOTEL NEGRESCO



TUNISIE, CÔTE D'AZUR ET PARIS

Voyage de 3 semaines. Le prix comprend: Avion, hôtels de 1ère classe, (Nice Hôtel Negresco), petits déjeuners et transferts. Départs à partir du 23 mai.

\$497 u.s.

VOS AGENTS DE VOYAGES DE CONFIANCE

Alfred Gagliardi
6900, RUE SAINT DENIS
271-6900

MONDIAL AVIOMAR
445 O., RUE JEAN TALON
274-7595

Informations

Incursion chinoise en Union soviétique

MOSCOU (AFP) — Les troupes régulières chinoises occupent depuis 10 jours 24 kilomètres carrés de territoire soviétique, (13 milles sur 2) non loin de la ville de Bakhty, dans la région de Semipalatinsk au Kazakhstan soviétique, apprend-on de bonnes sources communistes.

Selon les mêmes sources, cette incursion a eu lieu dans la nuit du 2 au 3 mai, à la suite d'un incident frontalier provoqué dans la journée du 2 mai par des paysans chinois qui ont fait traverser cette partie du territoire de l'URSS à leurs troupeaux sans demander l'autorisation aux gardes-frontières comme ils le faisaient d'habitude.

Les troupeaux et les paysans

chinois, ajoute-t-on, ont été expulsés par de forts contingents de l'armée soviétique, qui souligne-t-on, n'a pas fait usage de ses armes.

Dans la nuit qui a suivi l'incident, environ un millier de soldats de l'armée régulière chinoise, selon ces sources, se sont infiltrés en territoire soviétique pour y prendre position, et y ont installé des batteries d'artillerie et creusé des tranchées.

Devant cette invasion chinoise, indique-t-on de même source, les unités soviétiques des garnisons voisines se sont abstenues de toute intervention afin d'éviter un nouvel incident sanglant semblable à ceux du mois de mars sur l'île Damariski.

Cette décision soviétique de ne pas intervenir, précise-t-on, a été dictée par le désir des autorités soviétiques d'éviter de nouveaux accrochages au moment où le gouvernement soviétique a entamé des démarches diplomatiques avec Pékin en vue d'une solution pacifique des problèmes frontaliers.

Il n'en reste pas moins qu'on s'attend à chaque instant à Moscou à la possibilité de déclenchement d'une nouvelle confrontation armée.

Les sources indiquent que l'armée soviétique a pris toutes les dispositions nécessaires pour riposter à une éventuelle agression chinoise dans ce secteur.

Selon ces sources, les correspondants spéciaux des principaux organes de presse soviétiques sont déjà sur place, ou sont en route vers les lieux de l'incident. On ignore jusqu'à présent les raisons qui ont poussé les Chinois à envahir une bande de territoire soviétique, dans une région très montagneuse et désertique, qui, semble-t-il, n'a jamais été revendiquée par les dirigeants de Pékin.

Un autre incident frontalier sérieux aurait eu lieu, selon d'autres sources, fin avril-début mai, dans la vallée de la rivière Ili, plus au sud, entre la ville soviétique de Panfilov et la localité chinoise de Kouljia, à la frontière du Sinkiang chinois et du Kazakhstan.

Aucun détail sur ce dernier incident n'a toutefois pu être recueilli jusqu'à maintenant à Moscou, où l'on se borne à déclarer qu'il a été, avec celui de Bakhty, à l'origine de la publication par la "Pravda", à partir du 3 mai dernier, d'une série d'articles de l'écrivain soviétique Constantin Simonov, de retour de la région de l'Oussouri, pour préparer l'opinion soviétique à l'éventualité d'un nouvel accrochage frontalier sur la frontière du Sinkiang.

Sanglants incidents en Malaisie

KUALA LUMPUR (AFP) — Douze personnes au moins ont été tuées et plusieurs autres blessées au cours de violents émeutes qui ont opposé hier soir à Kuala Lumpur, la communauté musulmane malaise à la communauté chinoise à la suite d'une réunion politique à laquelle 50.000 jeunes Malais ont participé pour fêter la victoire du Parti de l'alliance aux dernières élections générales de samedi dernier.

C'est à la suite de ces heurts que le gouvernement malais a dû imposer un couvre-feu de 24 heures sur la capitale. Le couvre-feu a ensuite été étendu à tout l'Etat de Selangor au centre ouest de la Malaisie et aux villes de Penang et Perak dans le nord du pays où des troubles s'étaient également produits.

En outre, le tunku Abdul Rahman, premier ministre, a décidé l'état d'urgence dans tout l'Etat de Selangor. Dans une allocution radiodiffusée, il a déclaré qu'il était prêt à étendre cette mesure à l'ensemble de la Malaisie si nécessaire. Une fois l'état d'urgence proclamé, la police et l'armée peuvent sans les avertissements d'usage ouvrir le feu sur toute personne troublant l'ordre public, ou ne respectant pas le couvre-feu.

Le tunku Abdul Rahman a accusé les partis d'opposition d'avoir excité les passions de la population en organisant des manifestations et des meetings après les élections générales. Il a lancé un appel au calme et déclaré qu'il maintiendrait l'ordre "à tout prix".

Le Canada et l'Italie s'opposent au plan russe de désarmement sous-marin

NATIONS UNIES (Genève) (AFP) — Une délimitation totale des fonds marins — proposée par l'URSS — est "peu réaliste", car l'on ne peut exclure les utilisations de caractère purement défensif; c'est en substance la thèse soutenue hier à la conférence du désarmement par le représentant du Canada, M. George Ignatieff et son collègue italien, M. Roberto Caracciolo.

"Il est préférable d'affronter les difficultés d'un choix sélectif, a dit M. Caracciolo, que de commettre une erreur bien plus grave, celle de mettre en danger la sécurité des Etats contractants". Rejoignant la position américaine, l'ambassadeur italien et son collègue canadien ont estimé qu'un accord interdisant uniquement, pour l'instant, les armes de destruction massive saisisait "l'aspect le plus significatif et le plus urgent du problème".

Avec la même harmonie, MM. Caracciolo et Ignatieff se sont élevés contre le principe de la réciprocité en matière de contrôle. Le critère de la

réciprocité entre Etats possédant des installations au fond de la mer n'est pas, selon eux, suffisant. Il faut plutôt penser à un système adéquat exempt de toute discrimination. "Seul un système international, a dit M. Caracciolo, peut assurer la crédibilité et l'efficacité des contrôles".

Pour le représentant bulgare, M. Kroum Christov, au contraire, un accord de délimitation partielle "ne serait pas viable". "On ne peut être certain, a-t-il dit, qu'un tel accord ne sera pas interprété comme un acte sanctionnant et encourageant la course aux armements classiques".

Qui plus est, une délimitation partielle créera, sur le plan du contrôle, des "obstacles et des difficultés insurmontables". "Le contrôle sera infiniment plus aisé et plus facilement réalisable, a dit l'ambassadeur bulgare, dans le cas d'une délimitation complète et sur la base des conditions soutenues dans le projet de traité soviétique" (principe de la réciprocité).

Pékin dénonce la subversion soviétique

HONGKONG (AFP) — Le "Quotidien du peuple" de Pékin, dans un article diffusé par l'agence de presse "Chine Nouvelle", accuse l'Union soviétique de fournir des fonds et des armes à divers pays, pour préparer des "activités contre-révolutionnaires" dirigées contre la Chine.

Le journal ajoute que plus un pays est "violemment" opposé à la Chine, plus "l'assistance militaire" qu'il reçoit de Moscou est importante, et cite notamment la République indienne et l'Indonésie.

"Ce qui se produit actuellement, ajoute le quotidien de Pékin, c'est que des pays réactionnaires tels que la République indienne, l'Indonésie et autres, utilisent les armes soviétiques pour propager la contre-révolution contre le communisme et le peuple chinois". L'aide de Moscou n'a pour but que de réduire ces pays qu'elle aide à l'état de colonies, et les prêts consentis sont généralement utilisés pour l'achat de biens soviétiques à des prix plus élevés que sur le marché international.

Le journal ajoute que, non content de faire peser son joug sur les pays de l'Est de l'Europe, sous couvert d'une "assistance fraternelle", l'Union soviétique cherche actuellement à étendre sa domination coloniale sur les pays de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine.

Athènes: le procès Farakos se termine

ATHENES (AFP) — Marquée d'incidents entre les accusés et le procureur du tribunal militaire, la deuxième journée du procès de Grigoris Farakos et de ses quinze co-accusés — accusés d'avoir voulu renverser "le régime et l'ordre social établi" — a surtout été, hier, une longue suite de plaidoyers pour la cause communiste grecque.

Certains des accusés ont fait état des tortures physiques et morales dont ils ont été victimes, mais le président et le procureur les ont interrompu en leur demandant de "revenir au sujet".

Le principal inculpé, Grigoris Farakos, qui se déclare "représentant officiel du parti communiste" a déclaré notamment: "Exilé pendant vingt ans, je suis revenu dans mon pays pour faire appliquer la ligne d'union anti-dictatoriale du parti communiste, pour la paix et la démocratie". Il a affirmé que son parti n'est pas "anti-national", et a refusé de répondre sur l'attitude de son parti dans la question chinoise. Il a d'autre part justifié l'intervention des cinq pays socialistes en Tchécoslovaquie "contre les machinations impérialistes".

Les journalistes du Figaro sont toujours en grève

PARIS (AFP) — Une gigantesque banderole de 60 pieds de long portant l'inscription "La rédaction en grève défend l'indépendance de la presse" orne depuis hier après-midi la façade du "Figaro", dont les journalistes sont en grève depuis lundi. Dans la vitrine du journal les grévistes ont affiché les commentaires de la presse française et étrangère consacrés à leur mouvement.

De nombreuses personnalités du monde du théâtre et des spectacles, dont les membres de la Comédie française, ont envoyé des messages de solidarité aux grévistes.

La CPA aura gain de cause

OTTAWA (CP) — La Nouvelle-Zélande a consenti à réviser sa décision annulant les droits d'atterrissage des Canadian Pacific Airlines dans ce pays, a annoncé hier aux Communes le ministre du commerce, M. Jean-Luc Pépin. C'est à la demande du Canada, a-t-il précisé, que le gouvernement néo-zélandais s'est engagé à remettre cette décision à l'étude.

Internationales

Vietnam: M. Nixon pourrait annoncer ce soir d'importants développements

par Francis Lara, de l'AFP

WASHINGTON — "Les perspectives de paix au Vietnam" vont fournir ce soir au président Nixon l'occasion de prononcer son premier grand discours radio-télévisé depuis son avènement au pouvoir le 20 janvier dernier. Ce sera la première fois également qu'il fera un rapport détaillé sur l'évolution de la conjoncture vietnamienne, politique et militaire, un an après l'ouverture des négociations de paix à Paris.

Les proches conseillers du chef de l'Exécutif insistent sur l'importance de cet événement qui a été soigneusement mis en scène 48 heures à l'avance. Ils s'acharnent toutefois à endiguer la vague des rumeurs selon lesquelles M. Nixon est sur le point d'amputer le corps expéditionnaire d'une partie significative de ses forces en ramenant une cinquantaine de milliers de "boys" dans leurs foyers, ou bien qu'il annoncera une "percée" diplomatique à l'hôtel Majestic.

Le "suspense" qui tient en haleine les milieux politiques de Washington depuis le retour du président Nixon dimanche soir de sa "Maison Blanche" de Floride, s'est trouvé subitement rehaussé par le passage éclair dans la capitale fédé-

rale du commandant en chef américain au Vietnam, le général Creighton Abrams. Trois heures durant il a conféré avec le chef de l'Exécutif, le secrétaire à la défense, le chef de l'état-major général et les leaders du congrès avant de regagner Saigon où il s'entendra avec le secrétaire d'Etat M. William Rogers. De plus, M. Cabot-Lodge, négociateur en chef américain à Paris, sera à Washington aujourd'hui.

A l'issue du déjeuner qui réunissait les parlementaires des deux grands partis, le sénateur républicain Leslie Arends devait affirmer à la presse que la question d'un retrait de troupes n'avait pas été du tout évoquée. Quoi qu'il en soit, le secret est trop bien gardé dans les "couloirs du pouvoir" pour qu'il soit possible, à la veille de ce grand discours, de décoder les projets de M. Nixon.

Il intervient toutefois au moment où des voix de plus en plus nombreuses se font entendre au sein du congrès et à travers le pays pour reprocher au gouvernement républicain de ne pas avoir réussi à mettre fin au conflit et au moment également où l'on constate une recrudescence inquiétante des activités sur le théâtre opérationnel. Bien que prévue, cette nouvelle vague d'offensives a amené lundi M. Rogers, à son escale à Los Angeles, à lancer aux communistes une sérieuse

mise en garde contre les effets possibles d'une reprise des activités terroristes sur l'évolution des négociations de paix.

Il est possible, estiment certains observateurs, qu'en s'adressant à la nation à grand renfort de publicité, le président Nixon cherche simplement à gagner du temps, à s'assurer quelques semaines de répit, afin que la mise à exécution de son "plan de paix" puisse se dérouler conformément à l'horaire qu'il s'est fixé. Dans ce cas, le président pourrait limiter son discours à répondre au plan de paix en dix points soumis la semaine dernière à Paris par le Front national de libération, à expliquer à son peuple les raisons du piétinement des négociations de Paris, à avancer de nouvelles idées pour en accélérer le processus, et à répéter qu'il demeure optimiste malgré des apparences décevantes.

Nixon prononcera son message à la nation ce soir à 22h.00. Ce message, dont on s'attend qu'il durera moins de 30 minutes, sera diffusé sur toutes les chaînes de la radio et de la télévision américaines. Concernant la visite éclair de l'ambassadeur Lodge à Washington, le porte-parole a déclaré: "M. Henry Cabot-Lodge confèrera avec le président au sujet de la manière dont il sera chargé de poursuivre les conversations de Paris à la lumière du message présidentiel".

Nixon propose de changer la loi de la conscription

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon a demandé hier au Congrès d'approuver la création d'un système de "loterie" régissant l'appel sous les drapeaux des jeunes Américains.

Dans son message, le chef de l'Exécutif propose que les jeunes gens âgés de 19 ans, soient astreints au service en priorité mais il recommande qu'ils ne soient susceptibles d'être appelés que pendant une période d'un an au lieu des sept années prévues par la législation actuellement en vigueur.

M. Nixon a répété qu'il souhaitait la création d'une armée strictement de métier mais qu'il faudra attendre que la conjoncture mondiale devienne plus stable. Il estime que le système de "loterie" est conforme aux impératifs de la sécurité nationale (tout en bouleversant au minimum les études ou la carrière d'un jeune Américain. Ce procédé permettrait de choisir au hasard un Américain sur six ou sept dont l'âge varie entre 19 et 20 ans. Toutefois, ceux sur qui le sort jettera son dévolu pourront demander que leur appel soit légèrement différé pour des raisons scolaires.

Cabot-Lodge à Washington

M. Henry Cabot Lodge, chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam a été rappelé en consultations à Washington où son arrivée est prévue pour cet après-midi a annoncé la Maison Blanche.

Le porte-parole de celle-ci a annoncé d'autre part que M.

Ralph Abernathy est déçu de sa rencontre avec Nixon

WASHINGTON (AFP) — Le révérend Ralph Abernathy, héritier spirituel du Dr Martin Luther King, et leader de la "Campagne des pauvres", s'est entretenu pendant une heure hier avec le président Nixon à la Maison Blanche.

"Cette réunion a été la plus décevante et la plus stérile de toutes celles que nous avons eues à Washington", a déclaré le dirigeant noir à sa sortie de la Maison Blanche après cette première rencontre avec le chef de l'administration américaine.

L'an dernier, le révérend Abernathy avait été reçu par le président Lyndon Johnson.

Cette fois-ci, il était accompagné de onze membres de la "Campagne des pauvres", y compris plusieurs femmes dont l'une a brandi le poing en direction de la Maison Blanche au moment d'en sortir, selon le geste des adeptes du pouvoir noir.

"Nous sommes déçus, a poursuivi le révérend Abernathy en s'adressant aux journalistes, du fait que M. Nixon accorde plus d'importance au peuple vietnamien qu'aux pauvres gens de ce pays pourtant riche".

Le révérend Abernathy a présenté au chef de l'exécutif une série de revendications au

premier rang desquelles la fin de la guerre au Vietnam et le transfert des fonds qui y sont engouffrés à des programmes d'assistance aux pauvres.

Parlant au nom des Noirs, mais aussi au nom des Américains d'origine mexicaine, portoricaine et indienne, ainsi qu'au nom des pauvres blancs, le révérend Abernathy a critiqué également le projet d'un réseau d'anti-missiles ABM, formulé par M. Nixon il y a deux mois ainsi que le projet plus récent concernant la distribution de cartes d'alimentation au bénéfice des pauvres et des sous-alimentés, programme qui a-t-il dit est tout à fait insuffisant.

Le dirigeant noir a dénoncé d'autre part les lenteurs de la déségrégation et réclame la création urgente de 3 millions d'emplois nouveaux pour combattre le chômage. Il a ajouté que 20 pour cent environ de la population du pays le plus riche au monde étaient indigents et il a réclame enfin une réforme de la sécurité sociale qui garantissons un salaire minimum, le droit de vote à 18 ans et l'abolition du service militaire.

M. Podgorny en Corée du Nord

MOSCOU (AFP) — M. Nicolas Podgorny, président du présidium du Soviet suprême de l'URSS, est parti hier par avion pour Phoyng Yang, pour une visite amicale officielle de cinq jours, a annoncé l'agence Tass.

M. Podgorny, qui est accompagné de MM. Sabir Niazbekov, vice-président du présidium du Soviet suprême, et Vassili Kouznetsov, premier vice-ministre soviétique des affaires étrangères, se rend en Corée du nord sur l'invitation de M. Tsoi En Guen.

La presse continue de traquer de Gaulle

PARKNASILLA (AFP) — "M. Pompidou est bien trop occupé": c'est en souriant que le capitaine de vaisseau François Flohic, aide camp du général de Gaulle, a répondu hier matin en ces termes aux journalistes qui l'interrogeaient, une nouvelle fois, sur une éventuelle visite de M. Pompidou à l'ancien président de la République, en Irlande.

L'officier, qui venait de faire le plein d'essence de la Humber de location qu'utilise le général et Mme de Gaulle, le général pour ses déplacements, a déclaré d'autre part que le général et Mme de Gaulle avaient été fort mécontents d'avoir été suivis lundi par des journalistes, alors qu'ils avaient quitté le domaine de "Heron Cove" pour se promener sur une plage. "Je croyais avoir trouvé un bon coin, mais je m'étais trompé", a ajouté l'aide de camp.

La 4e journée de l'exil volontaire et provisoire du général de Gaulle en Irlande, avait commencé dans une atmosphère empreinte de tristesse: comme chaque matin depuis son arrivée, un ciel bas pèse sur la mer et les côtes déchiquetées, et de lourdes nuées s'accrochent aux montagnes de granit, une pluie fine tombe par intermittence et noie le paysage, où la végétation à la fois alpestre et méditerranéenne crée un prodigieux décor.

Les journalistes, les photographes — chaque jour moins nombreux — ont repris le guet devant la petite grille rouillée du très modeste domaine de

"Heron Cove" où le général de Gaulle est réfugié, seul avec Mme de Gaulle et son très fidèle aide de camp, le capitaine de vaisseau Flohic qui doit cependant, en principe, quitter prochainement son poste puisqu'il a été désigné au commandement de la "Jeanne d'Arc".

On a appris hier que grande fut la déception de de Gaulle et sa tristesse, quand, lundi après-midi, marchant sur une plage, la canne à la main et au bras de Mme de Gaulle, il se vit, pendant toute sa promenade cerné par des photographes que les policiers irlandais ne réussirent pas à éloigner. Le général résolu donc d'écourter sa promenade, et avant 16h30, il était déjà de retour à Parknasilla. Mais aucun de ceux qui assistèrent à cette promenade n'oublieront l'image du général de Gaulle, enveloppé dans un long pardessus gris, silencieux et méditatif, contemplant l'océan.

Le capitaine de vaisseau Flohic, a déclaré que le général de Gaulle menait à Parknasilla exactement la même vie qu'à Colombey. On peut donc penser que l'ancien chef de l'Etat, ce matin, ne se lèvera pas de bonne heure. Il demeurera dans son bureau — dont les fenêtres donnent sur la baie — jusqu'à la fin de la matinée et, avant le déjeuner, il fera quelques pas dans le domaine, mais en évitant soigneusement le bord de mer en raison des photographes qui ont pris place dans des embarcations ancrées au large.

Nouveaux signes d'un ralentissement de la "surchauffe" aux E.-U.

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain a fait état hier de nouveaux signes d'un ralentissement de la surchauffe de l'économie et d'un début de baisse des taux d'intérêt.

Prenant la parole au cours d'une réunion d'hommes d'affaires à Hollywood-by-the-Sea, en Floride, M. William Charner, secrétaire adjoint au commerce pour les affaires économiques a réaffirmé que la politique actuellement suivie par le gouvernement Nixon réussirait à calmer l'inflation sans interrompre l'expansion.

"Nous avons commencé à voir les signes d'un ralentissement de l'économie, a-t-il dit... Les ventes au détail augmentent à peine assez pour

compenser la hausse des prix... L'accroissement réel du produit national brut n'a été que de 3 pour cent pendant le premier trimestre... Sur les marchés financiers, il y a eu un certain recul des taux d'intérêt record pour les obligations".

L'optimisme de M. Charner a été confirmé par la publication simultanée des statistiques sur les activités des entreprises américaines pendant le mois de mars, qui font état d'un léger accroissement des stocks, donc d'un retard des ventes sur la production.

On a également enregistré la semaine dernière un net ralentissement de la production de l'acier qui n'avait cessé de s'accroître depuis septembre dernier.

CUISINE FRANÇAISE • LICENCE COMPLETE
RESTAURANT
Chez Son Père
M. François Bouyeux, prop.
DINERS D'HOMMES D'AFFAIRES (JOURS A LA MÊME ADRESSE)
A PARTIR DE 11 H 30
OUVERT JUSQU'À 2 H DU MATIN
FERME LE DIMANCHE
907, boul. St-Laurent
TEL.: 861-5861



OÙ EST LEUR CADILLAC?

Dans leur garage... Car MONSIEUR a redécouvert la joie de conduire grâce à la...

Automobiles RENAULT Canada Ltée
prie les lecteurs du DEVOIR en sa Succursale de Vente et de Service de Côte de Liesse

COMPÉTENCE COURTOISIE COMPÉTITIVITÉ

6875 Côte de Liesse (Sortie Hickmore)
735-1331

RENALT 10
qu'il avait offerte à MADAME.

Auvent en Fibre de Verre et en Extrusion (le Baron)

- Estimation gratuite
- Garantie de 5 ans

Fenêtre d'Aluminium
A 3 rainures (émail cuit 16 couleurs)

Porte en Aluminium
Double isolement très fort
1 1/4 - 1 1/8 - 1 1/2 - 2"

Auvent 50% de rabais du pied carré

Fenêtres panoramiques GP3 approuvées par C.M.H.C.

Revêtement de Corniche et de Maison
Avec Aluminium
Revêtement Aican
Garantie 20 ans

J.A. Poirier Aluminium
279-8182
7293 rue Casgrain

Grève au Figaro

Histoire d'un conflit entre journalistes et propriétaires dans un grand quotidien

1) Le Figaro et les années d'après-guerre

par Claude DURIEUX

La rédaction du Figaro annonçait, dans son numéro du 10 mai, que le journal ne paraîtrait pas le lundi 12 mai en raison d'un mouvement de grève, de durée en principe indéterminée. En fait, l'arrêt de travail et la suspension de la publication du Figaro se poursuivirent toujours au moment où ces lignes sont écrites. La raison du conflit qui oppose la société propriétaire aux rédactions du Figaro — quotidien, littéraire et agricole est l'arrivée à expiration, le 14 mai du bail de la société fermière, chargée de la gestion du journal depuis 10 ans. Claude Durieux, du Monde, retrace, dans cette série de deux articles, l'histoire du conflit que ne manquerons pas de suivre avec intérêt tous ceux que préoccupe au Canada les rapports difficiles entre propriétaires et responsables intellectuels des entreprises de presse.

accepte de céder la moitié de ses actions à "un groupe formé par M. Jean Prouvost" (la Société moderne d'information: J. Prouvost 50%, F. Béghin, 50%).

Deux grands "capitaines d'industrie"

Ainsi apparaissent pour la première fois dans l'histoire du Figaro les noms de MM.

LA SOCIÉTÉ ANONYME DU "FIGARO"

Le conseil d'administration de la société anonyme le Figaro, au capital de 600.000 francs, est ainsi composé depuis février 1965: président-directeur général: M. J. Hamelin; administrateurs: MM. F. Béghin, H. de Contades, C. Descamps, M. Dodeman, L. Gabriel-Robinet, J. de Lacrosette, Y. de Lesguern, B. Pernot du Breuil, A. Prouvost, J. Prouvost, J. Segard.

La société anonyme a une compétence exclusivement financière. Elle perçoit 95% des résultats d'exploitation du journal.

...et la Société fermière

La Société fermière d'édition du "Figaro" et du "Figaro littéraire" est une société anonyme au capital de 100.000 francs (dont 25% sont attribués aux propriétaires et 75% à "l'équipe intellectuelle").

Elle a pour président M. J. de Lacrosette et pour vice-président MM. Noël, elle compte dans son conseil MM. A. François-Poncet, L. Gabriel-Robinet (directeur), H. Masson-Forestier (administrateur général), René Cartier et M. Dodeman.

C'est à la Société fermière que la société anonyme a confié, par contrat de gérance, avec les pouvoirs les plus étendus, la rédaction, l'administration et la direction du "Figaro" et du "Figaro littéraire". Elle perçoit 5% des résultats d'exploitation du journal.

Jean Prouvost et Ferdinand Béghin.

Les deux hommes sont des "capitaines d'industrie": J. Prouvost dans le textile, F. Béghin dans le sucre. Surtout unis, comme le note un confrère, par une inimitié féroce, les deux associés se trouvent déjà côte à côte avant la dernière guerre dans une affaire de presse: Paris-Soir. Mais du tandem, J. Prouvost est l'élément moteur.

Né le 24 avril 1885 à Roubaix (Nord), fils d'une des grandes dynasties bourgeoises du textile, M. Jean Prouvost poursuit la construction d'un empire — Peignace A Prouvost et Compagnie, Filatures Prouvost et Compagnie, la Lainière de Roubaix, Prouvost et Le-fevre, les Laines du Pingouin, les chaussettes "Stemm", etc. — tandis qu'il se prend de passion pour la presse.

En 1924, J. Prouvost rachète un modeste journal, Paris-Midi, qui tire à 5.000 exemplaires. Quelques semaines plus tard, le tirage passe à 100.000 exemplaires. Encouragé par ce succès, il achète Paris-Soir, créé par Eugène Merle, qui végète au côté du tout-puissant l'Intransigeant, de Léon Bailby.

Recrutant des collaborateurs de talent, présentant les goûts du public pour une nouvelle forme de journalisme, J. Prouvost — qui s'est associé déjà avec Fé Béghin — va mener Paris-Soir au triomphe commercial que l'on sait pendant les années 1938-1940: deux millions d'exemplaires par jour. A ce moment, le groupe Paris-Soir comprend, outre le journal quotidien, les magazines Marie-Claire, Match et Pour vous (cinéma).

Le 6 juin 1940, alors que l'offensive allemande fait rage, M. J. Prouvost se voit offrir par M. Paul Reynaud, président du conseil, le portefeuille de l'information, puis, le 19 juin, il reçoit la charge de haut commissaire à l'information dans le gouvernement du maréchal Pétain. Il démissionne de ce poste dès le 10 juillet 1940 et consacre de nouveau une bonne partie de son temps à Paris-Soir, qui s'est replié sur Lyon (mais un autre journal sous le même titre paraît à Paris, sous le contrôle des Allemands), à Marie-Claire, à Match et bientôt à Sept Jours, qui va succéder à Match.

Inquiet à la libération, il doit se cacher jusqu'en 1947, où il bénéficie d'une ordonnance de non-lieu. Mais il a perdu, dans l'aventure, tous ses titres de journaux, frappés d'interdit (Défense de la France, qui deviendra France-Soir, occupe la place laissée par Paris-Soir), à l'exception d'un seul, Match, qui s'est sabordé à temps.

Le lancement de "Paris-Match"

En mars 1949 paraît le premier numéro de Paris-Match,

dont la filiation avec le Match d'avant guerre est visible. Mais, en dépit de sa qualité, le nouvel hebdomadaire a du mal à trouver sa clientèle. A la fin de l'année 1949, le déficit se monte à près de 250 millions, et M. J. Prouvost songe à abandonner. C'est à ce moment qu'intervient l'offre du Figaro, dont la négociation est rapportée en ces termes par M. Ph. Boegner dans son livre Presse, argent, liberté (Fayard, éditeur):

"Cette négociation fut longue et difficile, et si le détail des accords est connu, on ignore que l'une des principales difficultés rencontrées par les représentants du groupe Prouvost-Béghin, et c'est là le point qui intéresse notre étude, fut précisément la question de Paris-Match. Sentant l'opportunité qui s'offrait à lui, Jean Prouvost avait proposé de céder le titre de Paris-Match à la nouvelle société. A ce projet, les Cotnareanu opposaient une fin de non-recevoir catégorique (...). Il fallut des mois pour vaincre cette opposition. Et ce n'est qu'à partir de juillet 1950 que Paris-Match, épaulé par le Figaro, put atteindre le succès, qui, d'ailleurs, ne tarda pas."

La création de la Société fermière

Nous voici donc revenus à 1950. Au cours de l'allocution qu'il prononce à l'assemblée générale du 4 mai qui scelle le nouvel accord, M. P. Brisson déclare notamment à l'adresse de Mme Cotnareanu: "Elle s'est mise d'accord avec le nouveau groupe (Prouvost) pour maintenir à l'équipe actuelle (Brisson), avec les pouvoirs les plus étendus, la direction et la gestion de l'entreprise, marquant ainsi la volonté que rien ne fût changé, ni dans la vie, ni dans l'esprit du journal."

Puis à l'adresse de M. J. Prouvost, M. P. Brisson ajoutait: "Je tiens aussi à (lui) exprimer mon estime. Notre amitié déjà ancienne s'est fortifiée à Lyon dans les jours de malheur que nous avons vécus côte à côte. Les bureaux de son journal (Paris-Soir zone sud) étaient un des havres de la résistance."

Neuf jours plus tard, la Société fermière (de gestion) du Figaro est formée, dotée d'un bail de dix-neuf ans. Dirigée par un conseil de sept membres (dont deux représentants des propriétaires seulement), elle met la rédaction à l'abri des éventuels abus de pouvoir des porteurs de capitaux dans l'orientation du journal, sa gestion ou son administration. La compétence de la Société fermière s'étend également au Figaro littéraire (et depuis au Figaro agricole).

Cette forme de séparation des pouvoirs va résister à l'épreuve du temps pendant quinze ans, c'est-à-dire jusqu'à un jour où surgit un événement capital dans les termes de l'accord: la mort de Pierre Brisson, qui survient le 31 décembre 1964.

Presque en même temps, un autre facteur de l'équation entre en jeu: très malade, Mme Cotnareanu — qui se soigne en Suisse — délègue sa fille à Paris pour négocier la vente des actions du Figaro (47,8%) qu'elle possède encore. Pour 2 milliards d'anciens francs, dit-on, M. J. Prouvost est très tenté par l'offre qui pourrait lui permettre, s'il devenait majoritaire avec M. F. Béghin, d'anticiper peut-être sur la date d'échéance du bail de la Société fermière.

Quelques semaines avant sa mort, Pierre Brisson avait pourtant pris soin d'écrire,

dans une lettre adressée à M. P. J. Prouvost: "Ce souci de notre indépendance reste profondément ancré chez les collaborateurs et subsistera après moi, n'en doutez pas. C'est pourquoi je pense que la sauvegarde du Figaro après moi, après vous, restera liée au maintien d'une Société fermière avec tous ses pouvoirs en dehors du capitalisme et en accord avec lui."

Au demeurant, il semble que M. F. Béghin ne partage pas totalement les ambitions de M. J. Prouvost et freine plutôt le projet. De son côté, la rédaction se prononce massivement contre toute intrusion supplémentaire des propriétaires dans la Société fermière et le respect de la durée du bail de dix-neuf ans.

En février 1965, les conseils

d'administration des deux sociétés — anonyme et fermière — se réunissent pour rati-

LA SOCIÉTÉ DES REDACTEURS

La Société des rédacteurs du "Figaro", société anonyme au capital de 50.000 francs, créée en 1965, groupe deux cents trente journalistes (rédacteurs, chroniqueurs, éditorialistes, etc.)

Le président du conseil d'administration de la société est M. Denis Périer-Daville et le vice-président M. Bernard Pivot.

fier les accords intervenus entre les deux nouveaux présidents, M. Jean Hamelin (administrateur de Paris-Match)

pour la société anonyme propriétaire et M. Jacques de Lacrosette pour la Société fermière, élus fin janvier 1965. A la société anonyme, M. L. Gabrielle-Robinet, nommé directeur du journal, remplace M. J. Schlumberger, démissionnaire; à la Société fermière, MM. A. François-Poncet, M. Noël, L. Gabriel-Robinet et H. Masson-Forestier font leur entrée, après les démissions de MM. G. Duhamel et J. Schlumberger (membre des deux conseils).

En août 1965, un "incident" allait fournir l'occasion de mettre à l'épreuve l'autonomie de la Société fermière. Dans sa page "Economie, Finance", le Figaro du 27 août publie une lettre de M. Ferdinand Béghin au sujet du "conflit ouvert dans l'industrie du sucre" entre les industriels et le gouvernement. La position de Béghin sur ce problème qui l'intéresse au plus haut point n'étant pas partagée par M. Prouvost, ce dernier reproche — dans une lettre publiée par Le Monde — au directeur du Figaro d'avoir publié cette lettre de son associé-propriétaire sans en avoir référé auparavant à la société anonyme et à la Société fermière. A quoi M. L. Gabriel-Robinet répond que "le Figaro, pour des problèmes rédactionnels, n'a pas à consulter ses conseils d'administration". M. Prouvost conteste mais doit finalement s'incliner.

Cependant, au cours de ce même été 1965, le groupe Prouvost-Béghin est pratiquement devenu seul propriétaire du Figaro, après avoir racheté encore Mme Cotnareanu. Les part de chacun des deux associés possèdent désormais 48,8% des parts du capital social, soit 96,96% à eux deux. Et comme la société anonyme propriétaire perçoit 95% des bénéfices du Figaro, on notera au passage que "le capital" n'est nullement lésé par la société de gestion...

Le rachat de ces actions se traduit par l'entrée au sein du conseil d'administration de la société anonyme de MM. Arnold de Contades (mari de la petite-fille de M. J. Prouvost), M. Dodeman, Y. de Lesguern, B. Pernot du Breuil et A. Prouvost, neveu de M. Jean Prouvost.

Mais l'année 1965 voit simultanément la naissance au Figaro d'une société des rédacteurs, dont l'objet essentiel est de faire respecter cette indépendance de la pensée et de l'information, que garantit l'existence d'une société fermière. Au cours de sa réunion constitutive tenue en octobre 1965, la Société des rédacteurs porte à sa présidence M. Raymond Aron. L'année suivante, il se retire et il est remplacé à ce poste par M. Denis Périer-Daville.

Demain: Les journalistes en grève.

Un journal centenaire comme le Figaro a forcément connu plusieurs "crises". Mais c'est déjà contre son propriétaire que la rédaction du journal faisait valoir ses droits voici vingt-cinq ans, dans des circonstances, il est vrai, assez exceptionnelles.

Le 23 août 1944 — et bien qu'ayant paru sous l'occupation jusqu'en novembre 1942 — le Figaro publiait son premier nouveau numéro de journal: libre au milieu de la gerbe de feuilles issues de la Résistance: Combat, Franc-tireur, Libération... La direction du Figaro, c'est-à-dire essentiellement M. Pierre Brisson qui était directeur depuis 1936, avait pris en effet la décision de saborder le journal, qui paraissait en zone non occupée avant la date fatidique du 26 novembre 1942, qui avait été adoptée, par le gouvernement provisoire de la République (de manière bien arbitraire), pour interdire à jamais la réparation de certains journaux.

Une propriétaire qui rentre d'Amérique

Cependant que son propriétaire, Mme L. Cotnareanu, était aux Etats-Unis depuis la guerre, le Figaro connut un tirage de 193.000 exemplaires en décembre 1944, qui allait atteindre 330.000 en 1945 pour dépasser même une première fois les 400.000 exemplaires en 1946. En novembre 1946, Mme L. Cotnareanu — qui avait eu de son premier mariage avec le parfumeur François Coty le Figaro en héritage — rentre d'Amérique et entreprend de faire valoir ses droits, sur la propriété du journal.

Le tribunal de commerce saisi, Mme L. Cotnareanu n'allait pas moins être déboutée le 30 juillet 1948, non sans avoir voulu révoquer P. Brisson et son équipe. Dans l'intervalle, en effet, une loi votée le 28 fé-

vrier 1947 disposait notamment: "Sont et demeurent sans effet tous actes portant atteinte aux droits et à la situation existants" et toutes revendications "à l'encontre de "tous ceux qui, en vertu de l'autorisation qu'ils ont obtenue à titre individuel ou collectif, de faire paraître un journal ou un écrit périodique, en assurent l'administration, la direction ou la rédaction". On l'appela la "loi Brisson".

En conséquence, dès novembre 1947, une nouvelle société du Figaro est constituée par P. Brisson, avec MM. P. Héraud, J. de Lacrosette et F. Mauriac. Le conseil d'administration, ne souhaitant pas spolier Mme Cotnareanu, lui suggère de rechercher les bases d'un accord à condition qu'elle cesse d'être majoritaire dans la société anonyme propriétaire du journal (elle possédait 57.148 actions sur les 60.000 composant le capital, soit 95% du total). Le conseil lui suggère même de céder une partie de ses actions à M. Jean Prouvost.

Mais Mme Cotnareanu se résout mal à accepter cette solution. Convoquant une assemblée générale en juin 1947, elle réussit à décourager P. Brisson et ses amis, qui quittent la salle de réunion en claquant la porte, cependant que Mme Cotnareanu en profite pour faire élire un conseil d'administration à sa convenance. Mais les locaux du Figaro étant occupés par l'équipe en place depuis la libération, le "nouveau" conseil d'administration décide de transférer du No 14 des Champs-Élysées au No 12.

Après plusieurs péripéties de ce genre, touchant au romanesque, force reste à la loi du 28 février 1947. Le conflit a duré trois ans. Au début de l'année 1950 — et, a-t-on laissé dire, pour 1 million de dollars — Mme Cotnareanu



Entre nous...
il est meilleur
en bonne
compagnie!

Schenley O.F.C.

WHISKY CANADIEN DE PRESTIGE.
RECONNU COMME TEL DANS PLUS DE 50 PAYS.

Le Cegep d'Ahuntsic

offre en cours d'ÉTÉ, le jour et le soir,
le programme complet menant au diplôme d'études collégiales.

COURS D'APPOINT:

Mathématiques 053 - 053-A - 053-B - 053-C - 053-D
Chimie 052
Physique 052
Biologie 052

Administration 101
Anthropologie 251
Arpentage 101 - 201
Biologie 921 - 931
Chimie 101 - 201 - 103 - 203
105 - 205 - 321
Comptabilité 101 - 201
Dessin d'architecture 956
Dessin industriel 101 - 201
Économie 140 - 240
Électronique 101 - 201
Français 102 - 202 - 302 - 402
502 - 114 - 321
Histoires des relations internationales 972
Histoire de l'art 203
Matériaux et méthodes 101
Mathématiques 101 - 111 - 103
105 - 203 - 402
920 - 940 - 977
Philosophie 101 - 201 - 301 - 401
Physique 101 - 201 - 102
Programmation 101 - 201 - 102
901 (Fortran)
Psychologie 101 - 201 - 102 - 202 - 203
Science politique 130
Sociologie 120 - 220

Les demandes d'admission devront être complétées avant le samedi 31 mai 1969.

Pour toute information, adressez-vous au bureau de l'Éducation Permanente, 9155 rue St-Hubert, Mtl. 353 ou à 389-5921, poste 210, entre 1h.30 et 5h.00 p.m.

déposez, aujourd'hui retirez, cinq ans après

\$1,400 \$2,000

Edifice IBM, Place Ville-Marie, Montréal, Tél. 866-9641

TRUST GENERAL DU CANADA



Afin de profiter de cette offre que nous faisons pour un temps limité, veuillez remplir ce coupon et nous l'adresser à l'un de nos bureaux.

Cliquez sur chaque nu mérot de \$1.400 x 5 pour les TRUST GÉNÉRAL DU CANADA. Envois un certificat d'engagement à verser \$2.000 pour chaque montant de \$1.400 déposé pour cinq ans.

au nom de _____ date _____
no _____
ville _____
signature _____
(en lettres moquées, s.v.p.)

Une étude du conseil du laïc Le prêtre est un homme coincé

par Jean-Pierre Proulx

QUEBEC — Le prêtre est un homme coincé. D'une part, on le perçoit comme un ami, comme un frère, comme un homme comme tout le monde, mais d'autre part, on le voit surtout comme le représentant de l'autorité, le garant de la doctrine, le saint, le professionnel de la religion, le possesseur du pouvoir culturel et sacramentel, le représentant spécifique du Christ sur terre, l'animateur et l'aviseur moral. Voilà autant de perceptions, d'images qui donnent une espèce de portrait-robot du prêtre comme chacun le perçoit. Ce portrait, ce sont les membres du conseil du laïc, du

diocèse de Québec qui l'ont tracé lors de leur assemblée générale de lundi soir dernier. Près de 200 personnes, soit à peu près la moitié du conseil du laïc, avaient accepté l'invitation de leur exécutif à venir discuter de la question du prêtre. Ils l'ont fait dans une dizaine d'ateliers de travail avec l'aide d'animateurs spécialisés. Précisons ici que ce conseil regroupe environ 400 laïcs, la moitié étant délégués par des organismes profanes, 30 pour cent venant des diverses régions pastorales du diocèse et les autres étant invités à titre personnel.

Son rôle est purement consultatif. Toutefois, le conseil délègue quelques-uns de ses membres au conseil de pastorale diocésain. A cette question donc, "qui est le prêtre en général pour chacun de vous", les personnes ont répondu ce que nous avons déjà écrit plus haut mais ils ont aussi signalé que le prêtre est coupé de la masse et surtout du monde du travail. "Il est encore sur un piedestal". Plusieurs participants ont aussi souligné que "ça change trop vite". Certains autres ont dit regretter fortement le manque d'unité de pensée chez les prêtres et même d'unité d'action. D'autres ont dit que le prêtre doit être "reconnaissable", par exemple, 70 pour cent des personnes dans un groupe ont dit qu'ils veulent le voir avec un collet romain.

La tendance à faire du prêtre un homme qui répond à nos questions, voire même qui prend les décisions à notre place, s'est aussi manifestée quoique cette tendance ait été assez fortement contestée par d'autres. Ainsi, par exemple, une représentante des jeunes Chambres de commerce a dit que le peuple canadien-français, a toujours été traité comme un enfant. Maintenant qu'on nous laisse suivre notre conscience, on voudrait que le prêtre continue à nous dire quoi faire et comment le faire. "Dans le fond, elle dit, on ne veut pas prendre ses responsabilités. On a développé chez nous des comportements mais pas d'attitudes chrétiennes. Je me demande si on n'a pas maintenu le complexe du prêtre". Les participants se sont aussi efforcés de voir "qui est en

fait actuellement le prêtre dans leur milieu". Les réponses ont varié évidemment selon les milieux. En milieu étudiant, on a dit qu'au niveau secondaire, le prêtre est un homme parachuté, un espèce de fonctionnaire "qui colle difficilement aux réalités". Il semble qu'il soit absent aux professeurs. A l'université, le prêtre-aumônier passe pour être avant-gardiste. Il est davantage présent à une petite communauté. Dans le domaine des loisirs, il est l'aviseur moral. Dans les moyens de communications sociales, il est un parfait absent. "On s'habitue très bien à se passer de lui". Dans le monde du travail, il est considéré comme un administrateur des sacrements mais aussi comme un homme qui ne prend guère d'options précises. En apostolat, le prêtre est l'espèce de protecteur de la vérité, un peu paternaliste tout en étant "un bon chum" mais qui ne fait pas complètement équipe avec les autres parce qu'il sert l'autorité et le mandat confié par l'évêque. Dans les oeuvres sociales, le prêtre est, semble-t-il, trop paternaliste; il ne joue pas son rôle sacerdotal d'être responsable de l'approfondissement de la foi, de l'unité du groupe et de la construction de la cité. "Dans ce domaine, les jeunes prêtres se cherchent et les vieux curés bloquent tout". En milieu paroissial, on a noté que le prêtre rejoint une partie des gens seulement mais qu'il semble plus près de son église que des gens de sa paroisse. Pour toutes sortes de raisons, soit parce qu'il a de nombreuses fonctions, soit parce que la paroisse est trop grosse, on a souligné que de toute façon on ne voit guère le prêtre. Certains ont classé les prêtres en trois catégories, les conservateurs, les animateurs et les meneurs. On a surtout fait remarquer que les équipes de curé et de vicaires ne sont pas homogènes. Certains vicaires sont bloqués dans leur action par d'autres membres de l'équipe.

Le lancement de cette semaine d'un important ouvrage historique sur les Italiens au Canada, "The Italians in Canada", publié en anglais dans la collection "Canada Ethnica" subventionnée par la Commission du centenaire de la confédération, a été quelque peu assombri par le refus des autorités provinciales et municipales d'y être présentes. Le livre n'étant pas publié en français. Ecrit par M. Antonino V. Spada, fondateur de l'hebdomadaire "Il Cittadino Canadese", cet ouvrage de 387 pages abondamment illustrées était officiellement lancé lundi soir à Montréal sous la présidence du consul général d'Italie, dans la salle des conférences du Service culturel italien, rue McGregor. L'imprimeur Nick Ciarrara, qui est également conseiller municipal à Montréal, a directement abordé cette question lors du lancement, en précisant qu'on espérait une subvention du Québec pour publier l'ouvrage en français. La langue avait été laissée au choix de l'auteur, a ajouté M. Ciarrara. Et si l'anglais a été

choisi, a-t-il dit, c'est parce que l'ouvrage s'adresse aux Italiens de tout le Canada et qu'il faut tenir compte de raisons économiques. Les autorités locales avaient été invitées, poursuivit M. Ciarrara. La raison de leur absence, officiellement, est la tenue d'une séance spéciale du conseil municipal, a-t-il dit, ajoutant qu'il pouvait y avoir une autre raison, "le livre n'étant pas publié en français". De fait, le maire Drapeau, d'habitude associé aux manifestations ethniques de la métropole canadienne, n'était pas là. Il n'était pas à la séance du conseil du soir. Le maire était au banquet du B'nai B'rith en hommage au président du club de baseball des Expos, M. Charles Bronfman, "sportman de l'année". On croit savoir que les autorités provinciales, qui avaient également été invitées, se sont excusées quand on sut à Québec que l'ouvrage n'était pas publié en français. M. Ciarrara n'a toutefois pas abordé la question, se contentant de dire qu'on espérait publier en français "The Italians

ottawa

Professeurs étrangers

Le chef du parti conservateur, M. Robert Stanfield, a déclaré, hier, devant des étudiants réunis en congrès à Ottawa, que la tendance, sans cesse grandissante, d'engager des professeurs étrangers dans les universités canadiennes avait atteint un point d'alarme. Ce fait, a dit le chef de l'opposition, pourrait limiter la capacité des universités canadiennes d'informer les étudiants canadiens sur des problèmes canadiens. M. Stanfield a suggéré que le Département fédéral de la main-d'œuvre mène une vaste enquête afin de déterminer le nombre de professeurs étrangers qui enseignent dans les universités et de formuler des faits et des recommandations au sujet de la situation.

Enquête sur le déraillement de St-Bruno

Le ministre des transports, M. Donald Jamieson, a confirmé, hier, aux Communes qu'une enquête était en cours sur le déraillement de St-Bruno. Répondant à une question de M. John Skoberg (NPD-Moose Jaw), le ministre a ajouté que les derniers déraillements au Canada soulevaient une question épineuse qu'il allait étudier afin de déterminer si ces incidents s'imposaient. Le chef du Ralliement créditiste, M. Réal Caouette, soulignant que le déraillement de St-Bruno, a demandé au ministre s'il étudiait la possibilité d'un acte de sabotage. La question a fait rire mais n'a pas obtenu réponse.

Allocations familiales

Le premier ministre Trudeau a refusé, hier, de confirmer ou de nier la rumeur voulant que le gouvernement fédéral fasse des coupures dans les régimes canadiens d'allocations familiales. Répondant aux Communes à une question du chef du Ralliement créditiste, M. Réal Caouette, le premier ministre a simplement indiqué qu'il fera une annonce précise quand le moment sera venu. M. Trudeau a annoncé la semaine dernière que le gouvernement procédera à une nouvelle réduction de ses dépenses. Les nouvelles réductions de dépenses s'appliqueront à l'exercice financier débutant le 1er avril 1970.

Opposition à la division du diocèse de Québec

QUEBEC (J.P.P.) — L'exécutif du conseil diocésain du laïc s'oppose à une éventuelle division du diocèse de Québec en plusieurs diocèses. C'est ce qu'a révélé, lundi soir, le président du conseil M. Magella Alain. C'est le conseil presbytéral du même diocèse qui avait demandé au conseil du laïc de lui donner son opinion sur cette question. Une des raisons qu'a données M. Alain, c'est qu'on veut éviter un retour au particularisme de clocher. L'exécutif du conseil du laïc propose plutôt d'accorder une autonomie véritable à chacune des dix régions du Diocèse sous la direction des présidents des conseils régionaux de pastorale. En réalité, comme nous l'avons vu d'autre source, la véritable raison de l'opposition à la création de nouveaux diocèses n'est pas principalement celle qu'a donnée M. Alain. On préfère une décentralisation pastorale à une subdivision en diocèse parce qu'on entretient la possibilité que ces régions puissent être dirigées par des vicaires épiscopaux élus pour un mandat très court, deux ou trois ans, et renouvelable une fois, plutôt que par des évêques évidemment inamovibles. Le cardinal Roy qui assistait à l'Assemblée des laïcs a, pour sa part, déclaré que ce problème était sérieusement à l'étude. A la fin de la réunion, il a prié les laïcs de trouver une façon de se réunir plus souvent. D'autre part, on vient d'apprendre que lors de la marche du tiers monde effectuée à Québec en fin de semaine, le cardinal Roy a marché exactement vingt et un milles, rapportant ainsi \$6,300.

Les ventes d'électricité de l'Hydro-Québec dépassent en 1968 celles de 1967

Les ventes d'électricité souscrites par la clientèle du Québec de l'Hydro-Québec ont continué d'augmenter en 1968 à une cadence qui témoigne de la grande vitalité du marché québécois. Le rapport annuel de l'Hydro-Québec, déposé à l'Assemblée nationale aujourd'hui par le ministre des richesses naturelles, M. Paul Allard, précise que ces ventes ont augmenté de 6 pour cent par rapport à 1967, l'année exceptionnelle de l'Expo. Par rapport à 1966, cependant, elles révèlent une augmentation annuelle moyenne de 7.5 pour cent et continuent ainsi d'évoluer vers le doublement décennal des besoins d'énergie. En résumant les résultats financiers de l'année, le président de l'Hydro-Québec, M. Jean-Claude Lessard, déclare que sans les fortes dépenses de combustible qui ont été nécessaires à la centrale thermique de Tracy, l'année 1968 aurait marqué un ralentissement sensible du taux d'augmentation des frais d'exploitation. M. Lessard dit que les nouveaux groupes générateurs mis en service au cours de l'année n'ont pas été suffisants pour couvrir entièrement l'augmentation des besoins, mais que le réseau a quand même réussi à franchir sans difficultés graves la période la plus critique de l'hiver, c'est-à-dire la dernière quinzaine de décembre. Il ajoute que cette situation sera graduellement renversée par la mise en service des centrales Outardes 3 et Outardes 4 en 1969 et, ensuite, des centrales Manic 5 et Gentilly et de la centrale des chutes

Churchill. En prévision de la réserve de puissance dont le réseau provincial disposera à compter de 1972, l'Hydro-Québec a négocié avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick des accords de principe comportant la vente d'importantes quantités d'énergie à ces deux provinces. "Ces ententes, dit M. Lessard, permettront aux trois réseaux de réaliser des économies appréciables et à l'Hydro-Québec en particulier d'atténuer sensiblement le prix de revient de ses kilowatt heures de pointe. Elles établiront aussi entre l'Hydro-Québec et les réseaux provinciaux du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario des régimes d'assistance mutuelle qui, tout en sauvegardant l'autonomie technique de chaque réseau, entraîneront d'utiles échanges d'énergie et un usage plus rationnel des moyens de production".

utilisé à la centrale thermique de Tracy, qui est passé de \$5,130,000, en 1967, à \$11,400,000, en 1968. Les charges d'intérêt imputées à l'exploitation atteignent un total de \$85,450,000, une augmentation de 7.2 pour cent sur 1967. Par suite des grands travaux en cours, la dette à long terme s'est accrue depuis cinq ans d'un montant net de \$938,300,000, avec les taux d'intérêt les plus élevés que l'Hydro-Québec ait payés depuis sa création en 1944. Les immobilisations ont continué de baisser, ayant totalisé \$269,000,000 au regard de \$291,250,000 en 1967 et d'un sommet de \$320,300,000, en 1964. Environ 57.7 pour cent des investissements de l'année ont été absorbés par les ouvrages du complexe des rivières manicouagan et aux outardes et par le réseau à 735,000 volts. Les emprunts — Les emprunts à long terme contractés au cours de l'année forment un total de \$195,000,000, au regard de \$270,000,000 en 1967. Le taux d'intérêt effectif moyen des obligations à long terme émises en 1968 se situe au palier de 7.44 pour cent, contre 6.65 pour cent en 1967, 5.15 pour cent en 1963 et 3.96 pour cent en 1958. Au 31 décembre dernier, le montant net de la dette à long terme de l'Hydro-Québec était de \$2,347,480,000, contre \$2,213,265,000 un an auparavant. Les réserves de la commission, qui représentent l'avoir propre, avaient augmenté de \$77,740,000 et s'élevaient à \$711,675,000. Ce dernier montant constitue 21.8 pour cent du capital de la commission, soit l'actif moins les exigibilités et le passif différé. Au 31 décembre, le nombre des abonnements domiciliaires s'établissait à près de 1,440,000, soit 57,000 de plus qu'un an auparavant. La consommation annuelle moyenne par abonné domestique a été de 6,530 kilowattheures, au regard de 6,332 en 1967. En 1944 à Montréal, la consommation annuelle moyenne de l'abonné domestique était de 804 kilowattheures. De 1967 à 1968, le nombre des abonnements agricoles a baissé de 87,880 à 85,640, mais la consommation annuelle moyenne de l'abonné agricole, qui était de 7,693 kilowattheures en 1967, a été de 8,453 kilowattheures en 1968. L'effort commercial déployé dans toute la province par l'Hydro-Québec en 1968 a permis d'implanter l'électricité comme seule source d'énergie dans plus de 9,900 nouvelles unités d'habitation, soit dans plus de 25 pour cent des nouvelles constructions domiciliaires. Au 31 décembre, la puissance installée du réseau s'établissait à 8,365,000 kilowatts, soit seulement 188,000 kilowatts de plus qu'un an auparavant. En 1969, cependant, la mise en service des centrales outardes 4 et outardes 3 ajoutera plus de 1,375,000 kilowatts à la puissance installée.

Le lancement de cette semaine d'un important ouvrage historique sur les Italiens au Canada, "The Italians in Canada", publié en anglais dans la collection "Canada Ethnica" subventionnée par la Commission du centenaire de la confédération, a été quelque peu assombri par le refus des autorités provinciales et municipales d'y être présentes. Le livre n'étant pas publié en français. Ecrit par M. Antonino V. Spada, fondateur de l'hebdomadaire "Il Cittadino Canadese", cet ouvrage de 387 pages abondamment illustrées était officiellement lancé lundi soir à Montréal sous la présidence du consul général d'Italie, dans la salle des conférences du Service culturel italien, rue McGregor. L'imprimeur Nick Ciarrara, qui est également conseiller municipal à Montréal, a directement abordé cette question lors du lancement, en précisant qu'on espérait une subvention du Québec pour publier l'ouvrage en français. La langue avait été laissée au choix de l'auteur, a ajouté M. Ciarrara. Et si l'anglais a été

Collection du Centenaire MM. Drapeau et Bertrand refusent d'assister au lancement du livre "The Italians in Canada"

Le lancement de cette semaine d'un important ouvrage historique sur les Italiens au Canada, "The Italians in Canada", publié en anglais dans la collection "Canada Ethnica" subventionnée par la Commission du centenaire de la confédération, a été quelque peu assombri par le refus des autorités provinciales et municipales d'y être présentes. Le livre n'étant pas publié en français. Ecrit par M. Antonino V. Spada, fondateur de l'hebdomadaire "Il Cittadino Canadese", cet ouvrage de 387 pages abondamment illustrées était officiellement lancé lundi soir à Montréal sous la présidence du consul général d'Italie, dans la salle des conférences du Service culturel italien, rue McGregor. L'imprimeur Nick Ciarrara, qui est également conseiller municipal à Montréal, a directement abordé cette question lors du lancement, en précisant qu'on espérait une subvention du Québec pour publier l'ouvrage en français. La langue avait été laissée au choix de l'auteur, a ajouté M. Ciarrara. Et si l'anglais a été

choisi, a-t-il dit, c'est parce que l'ouvrage s'adresse aux Italiens de tout le Canada et qu'il faut tenir compte de raisons économiques. Les autorités locales avaient été invitées, poursuivit M. Ciarrara. La raison de leur absence, officiellement, est la tenue d'une séance spéciale du conseil municipal, a-t-il dit, ajoutant qu'il pouvait y avoir une autre raison, "le livre n'étant pas publié en français". De fait, le maire Drapeau, d'habitude associé aux manifestations ethniques de la métropole canadienne, n'était pas là. Il n'était pas à la séance du conseil du soir. Le maire était au banquet du B'nai B'rith en hommage au président du club de baseball des Expos, M. Charles Bronfman, "sportman de l'année". On croit savoir que les autorités provinciales, qui avaient également été invitées, se sont excusées quand on sut à Québec que l'ouvrage n'était pas publié en français. M. Ciarrara n'a toutefois pas abordé la question, se contentant de dire qu'on espérait publier en français "The Italians

in Canada" avec l'aide d'une subvention du gouvernement du Québec. L'ouvrage de M. Spada veut illustrer la participation des Italiens à l'enrichissement du patrimoine culturel canadien. La première illustration photographique montre la place Victoria de Montréal et son vice-président exécutif, le docteur Alberto Marescotti. On y trouve également des photos d'autres illustres Canadiens d'origine italienne: Mgr A.M. Cimichella, évêque auxiliaire à Montréal, le juge Peter V. Shorteno, le député de Saint-Henri, M. Camillo Martellani, les hommes d'affaires Luigi et Mario Barone, le peintre Guido Molinari et M. Angelo Amfossi, membre du parti civique du maire Jean Drapeau.

Maintenant

LES VERITABLES MAITRES DU QUEBEC:

L'EMPIRE POWER CORPORATION

DOSSIER INFORMATION

LA VIOLENCE PEUT ELLE ETRE LIBERATRICE ?

"LONGTEMPS J'AI ETÉ UN PRÊTRE PAIEN"

En vente dans les kiosques ou les librairies • Ou abonnement ordinaire:

Maintenant

A remplir et à adresser à: MAINTENANT, 2715 Chemin Côte Ste-Catherine, Montréal 250 — Tel.: 739-2758

FORMULE D'ABONNEMENT.

ABONNEMENT RÉGULIER 1 an \$7.00

ÉTUDIANT \$3.00

DE SOUTIEN \$10.00

VEUILLEZ RECEVOIR DU SOUS-SIGNÉ LA SOMME DE

A partir du mois de 19

AU NOM DE

ADRESSE

Aide aux bibliothèques universitaires

OTTAWA (Le Devoir) — Le Conseil des Arts du Canada, par son programme d'aide aux bibliothèques universitaires, a accordé un million de dollars à 34 universités canadiennes pour les aider à enrichir leurs collections de livres et de documents utilisés par les chercheurs et par les candidats aux grades universitaires supérieurs dans les diverses branches des humanités et des sciences sociales. En annonçant ces subventions, le Conseil des Arts tient à souligner qu'il ne peut que jouer un rôle d'appoint dans ce domaine et rappelle qu'à la suite d'une enquête, il a été recommandé que les catalogues des bibliothèques universitaires soient au moins doublés, ce qui, d'après les calculs, coûterait cent millions de dollars au seul chapitre des acquisitions, en sus des dépenses actuelles. Pour loger les livres et engager le personnel nécessaire à leur mise en circulation, il en coûterait 300 millions de plus. Voici la liste partielle des subventions annoncées: Laval, \$55,000; Sherbrooke, \$12,000; HEC, \$3,000; U. de M., \$60,000; McGill, \$55,000; Sir George Williams, \$5,000; Moncton, \$5,000.

Comptez sur la Banque Royale pour faire progresser votre entreprise.

Tout compte fait, vous y trouverez votre profit autant que nous!

Oui! Voyez les choses en grand! Laissez-nous vous aider à faire prendre de l'ampleur à votre entreprise. Mais pas seulement avec de l'argent! La Banque Royale peut aussi vous être utile de plusieurs autres façons. Ses conseils, par exemple. Comment et quand passer aux actes. Qui voir. Nous pouvons vous renseigner de façon précise sur la situation qui prévaut dans les affaires partout au Canada. Sur les facilités de crédit. Sur l'opportunité d'acquisitions ou de fusionnements d'entreprises. Et quoi d'autre? Vous voyez grand? Pensez-y! Nous avons intérêt à vous servir du mieux que nous pouvons. Plus vous profitez plus nous profitons! Quelle meilleure raison peut-on avoir pour travailler ensemble? Nous faisons la paire! Venez nous rencontrer! Vous serez bien reçu!

BANQUE ROYALE

La banque de l'homme d'affaires

La Curie romaine est dirigée par vingt-quatre prélats, dont onze sont italiens et trois français

• Quatorze secrétaires sur 24 ne sont pas italiens

(Le Monde) — Lorsque Paul VI est devenu pape en 1963, la Curie romaine était constituée par dix congrégations ou dicastères (ministères), dont le titulaire était Italien (ainsi que le substitut et le secrétaire des affaires publiques); par dix congrégations ou dicastères (ministères), dont sept prélats étaient italiens, par un secrétaire pour l'unité des chrétiens dirigé par un Allemand; par trois tribunaux respectivement confiés à deux Italiens et à un Américain; par deux bureaux dirigés par un Italien et un Argentin.

Au total dix-neuf prélats, dont treize Italiens et six non-Italiens. Un seul Français: le cardinal-doyen Tisserant.

Ce jour — soit six ans plus tard — la secrétairerie d'Etat est confiée à un Français secondé par deux Italiens; les neuf congrégations le sont à trois Italiens et sept étrangers, dont un Français, les trois secrétariats, à un Hollandais, un Autrichien et un Italien; le conseil des laïcs et la commission "Justice et paix" à un Canadien, les trois tribunaux, à deux Italiens et un Polonais; les six bureaux à trois Italiens et trois Français.

Au total vingt-quatre prélats, dont onze Italiens et treize étrangers. Parmi ceux-ci trois Français, dont le cardinal Villot (qui occupe le poste le plus élevé), auxquels il convient d'ajouter le cardinal-doyen.

Notons enfin que, parmi les vingt-quatre secrétaires ou sous-secrétaires des différents organismes de la Curie, quatorze sont italiens et quatorze étrangers. Parmi ces

derniers: cinq Français, deux Polonais (laïc), un Ukrainien, deux Américains, un Canadien, une Australienne H. F.

Organismes	Titulaire	Age	Nationalité
SECRETARIE D'ETAT	Card. Villot	63	Français
	Mgr Benelli	48	Italien
	Mgr Casaroli	56	Italien
CONGREGATIONS	Card. Seper	64	Yougoslave
	Card. de Furstenberg	85	Belge
	Card. Confalonieri	75	Italien
Sacraments	Card. Samorè	63	Italien
	Card. Brennan	73	Américain
	Card. Gut	73	Suisse
Rites (1)	Card. Wright	59	Américain
	Card. Antoniutti	71	Italien
	Card. Garrone	68	Français
ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE	Card. Agagianian	75	Arménien
	Card. Willebrands	59	Hollandais
	Card. König	64	Autrichien
CONSEIL ET COMMISSION	Card. Marella	75	Italien
	Card. Roy	65	Canadien
	TRIBUNEAUX	Card. Staffa	62
Mgr Filipiak		68	Polonais
Card. Ferretto		70	Italien
BUREAUX	Card. Traglia	74	Italien
	Card. Vagnozzi	64	Italien
	Card. Aloisi-Masella	89	Italien
Statistique (2)	Card. Villot	63	Français
	Card. Villot	63	Français
	Mgr Martin	60	Français (3)

(1) La congrégation des rites sera dédoublée (liturgie et canonisations).

(2) C'est un dominicain français, le Père Kauffmann, qui est consulté à titre d'expert. Ce religieux est conseiller du centre français du patronat chrétien.

(3) Mgr Pichon, directeur du secrétariat français à l'opinion publique, a publié un organigramme de la Curie dans l'ouvrage le Vatican (édit. Fayard), page 274. Voir aussi Connaissance de l'Eglise, par Mgr Poupard, de la secrétairerie d'Etat (édit. Beauchesne).



Voici un camp de réfugiés palestiniens à Baqa, en Jordanie, 25 milles environ au nord-ouest d'Amman. Les réfugiés vivent sous la tente, sans électricité et sans eau chaude. Les enfants jouent avec le sable d'une terre aride quand il fait chaud, et dans la boue et l'eau sale quand le temps est froid et pluvieux. (Téléphoto PA)

Le P. Bugnini dans l'Osservatore "Il n'y a pas de saints de deuxième classe"

CITE DU VATICAN (AFP) — "En aucune façon on ne saurait dire que des saints ont été

éliminés du catalogue des saints de l'Eglise. Il n'y a pas de saints de deuxième classe.

il n'y a pas de saints contestés", écrit dans l'Osservatore Romano le père Annibale Bugnini, secrétaire de la congrégation du culte catholique, à propos des réactions provoquées par la refonte du calendrier universel.

Le religieux explique qu'il s'est agi seulement d'effectuer un "aggiornamento" du calendrier valable pour toute l'Eglise afin de la rendre plus universel. Cela pour ne pas imposer par exemple, aux Japonais ou aux Indonésiens le culte d'un saint vénéré en Italie ou en Espagne seulement.

main qui est un livre liturgique.

Le père Bugnini insiste ensuite sur le fait qu'il n'y a pas eu de "déclassement" de saints dans les cas où le culte d'universel qu'il était pour certains d'entre eux a été rendu facultatif et réservé aux lieux où ces saints étaient l'objet d'une vénération spéciale. Tel est le cas, par exemple, de saint Nicolas qui continuera d'être vénéré dans tout l'Orient. Les fêtes de certains saints, dont le culte a été rendu facultatif pour devenir obligatoires localement, Il appartiendra, en effet, aux conférences épiscopales nationales, aux évêques et aux ordres religieux de préparer les calendriers particuliers applicables à l'échelle nationale, diocésaine ou régionale.

Le cardinal Villot exprime sa filiale dépendance à l'égard du Saint-Père

CITE DU VATICAN (AFP) — "J'aurai pour premier souci d'exercer cette charge dans une filiale dépendance à l'égard du Saint-Père et dans une loyauté absolue envers sa personne, ses directives, son action", a dit le cardinal-secrétaire d'Etat, Jean Villot, en recevant, pour la première fois, les membres du corps diplomatique conduits par le doyen, M. Luis Amado Blanco, ambassadeur de Cuba.

L'idée force du pontificat de Paul VI, a précisé le cardinal, inspirera aussi tout naturellement l'action du secrétaire d'Etat qui entend, à son exemple et à sa demande, "consacrer toutes ses énergies à l'effort que l'Eglise accomplit aujourd'hui afin qu'elle même connaisse un accroissement heureux et continu dans son édification et que s'établisse toujours plus dans le monde la fraternité vraie, la collaboration constructive et sincère, l'assistance aux peuples en voie de développement et la volonté de paix opérante et active, le tout au nom du Christ.

"Dans un monde en proie à tant de contradictions et de souffrances, a conclu Mgr Villot, vous voulez être les hommes de l'espoir dans un avenir meilleur et plus fraternel. Inlassablement, à travers le monde entier, les diplomates s'emploient à dénouer le noeud gordien des rivalités et des différends.

Les personnes portant des noms de saints qui ne figurent pas au calendrier universel pourront continuer à célébrer leur fête comme par le passé. De même, les automobilistes pourront continuer à invoquer la protection de saint Christophe, les artilleurs celle de sainte Barbe, les scouts celle de saint Georges.

Les saints ne figurant plus au calendrier universel resteront dans le martyrologe ro-

la vie religieuse

Le programme officiel de la visite du pape à Genève

NATIONS UNIES (Genève) (AFP) — Voici (en heures locales) le programme officiel de la visite qu'effectuera le pape Paul VI à Genève le 10 juin prochain, tel qu'il a été publié hier matin par le Bureau international du travail:

9 heures: le pape arrive à l'aéroport de Cointrin

10 heures: le Saint-Père prononce un discours à la conférence internationale du travail, réunie au Palais des na-

tions pour le 50e anniversaire de l'O.I.T.

12 h. 15: visite au siège du B.I.T. pour rencontrer les dirigeants de cette institution et s'adresser aux membres du personnel ainsi qu'à leurs familles.

13 heures: visite à l'hôtel de ville. Rencontre avec les autorités suisses.

14 heures: repos à la cure de Saint-Nicolas de Flue.

16 heures: le pape Paul VI reçoit les évêques catholiques

suisses et les représentants des organisations internationales catholiques.

17 heures: visite au conseil oecuménique des Eglises.

18 h. 30: messe au parc de la Grange

20 heures: arrivée à Cointrin et départ pour Rome.

50e anniversaire

CITE DU VATICAN (AFP) — Le père Léo Deschatelets, supérieur général des oblats de Marie Immaculée depuis 1947, a célébré mardi le 50e anniversaire de sa profession religieuse. Né le 8 1899 à Montréal, le père Deschatelets est venu à Rome en 1937 pour y être affecté à l'union missionnaire du clergé. Rentré au Canada il était nommé provincial de l'est en 1944 et en 1947 élu supérieur général. Il a participé au concile comme "membre" et au synode de 1967. Il a été l'un des dix représentants des instituteurs religieux. Sous sa direction la congrégation des oblats de Marie Immaculée est passée de 35 à 49 provinces.

Deux prêtres hollandais enlevés par les rebelles papous en Indonésie

DJAKARTA (AFP) — Deux prêtres hollandais auraient été enlevés par les Papous en rébellion contre le régime de Djakarta, dans la région montagneuse d'Enarotali, au centre de l'Irian occidental.

Toutefois un missionnaire catholique a déclaré qu'il n'avait pas encore reçu de confirmation de cet enlèvement. "La situation des catholiques en Irian occidental est très délicate, a-t-il ajouté. Ils savent que cette partie de la Nouvelle-Guinée demeurera indonésienne, ce que n'apprécient pas les Papous".

Votre tour va venir

Si vous n'avez pu encore nous atteindre par téléphone ou obtenir les réservations qui vous conviendraient le mieux, veuillez nous excuser.

Tant de personnes nous appellent pour réserver des places ou pour obtenir des renseignements que nos appareils sont constamment occupés. Ne perdez pas patience. Nous faisons tout notre possible pour assurer votre transport à l'heure et à la destination que vous désirez.



METTEZ CES MAINS D'ÉTUDIANTS à L'OEUVRE dès AUJOURD'HUI

APPLUYEZ "OPERATION PLACEMENT"

Centre de Main-d'oeuvre du Canada
Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'immigration
TELEPHONE: 879-4766 — TELEX: 01-2719

Thème publicitaire conçu par les étudiants du Communication Arts Dept. Loyola of Montreal

EATON

AU RABAIS! procurez-vous le nécessaire pour vos "banquets" au grand air!



A. Barbecue-wagon

- Des économies fracassantes! Et voyez ces caractéristiques:
- Portatif, grille, fume, barbecue.
 - En acier et fer forgé; 40" de hauteur
 - Gril en fer forgé de 15" x 24 1/2"; niveau du feu réglable
 - Foyer amovible; porte de chargement en fer
 - Hotte sur gond; thermomètre incorporé dans la hotte
 - Défecteur à graisse; plateau pour les cendres; courant d'air contrôlé
 - Planche à dépecer en chêne huilé; tablette ou repose-plateau
 - Piètement en aluminium luisant; pneus en caoutchouc

Et vous obtenez les accessoires suivants à titre gracieux:

Un livret d'instructions et de recettes de 20 pages; broche, fourchette et moteur électrique.

B. Aubaine! Barbecue VIKING Eaton

Une aubaine qui arrive à point et qui porte la marque Eaton. Fer forgé noir, 24" de diamètre, hotte à bordure roulée et poignée plaquée chrome. Grand four, indicateur-chaaleur, poignée plaquée chrome pleine longueur. Gril à hauteur réglable et hotte à trois positions. Piètement plaqué chrome; pneus à flancs blancs. Modèle 8907. **Prix courant 39.98**

C. Barbecue VIKING "Deluxe" Eaton

De marque Eaton et à petit prix! Foyer une pièce, et cuvette qui se hausse et qui s'abaisse. Porte sur gonds, vitre à l'épreuve de la chaleur et indicateur-chaaleur. Deux petits plateaux de côté et un plateau de dessous. La nouvelle porte qui s'abaisse favorise la distribution du combustible. Piètement et poignées sur plateaux de côté plaqués chrome. Moteur et broches approuvés par le Bureau Eaton de Recherches. Modèle 8909. **Prix courant 69.95.**



H. 1/3 de rabais! Acier inoxydable "HADDON HALL"

26 pièces, Prix courant 9.98 50 pièces, Prix courant 18.98

Spécial 6.65 le service

Spécial 12.65 le service

Ménagère à motif "Star" - Les couteaux ont des lames dentelées. Le service de 26 pièces comprend 6 grandes cuillères à thé, 6 cuillères à dessert, 6 fourchettes à dessert et 6 couteaux; et une cuillère à sucre, un couteau à beurre. Le service de 50 pièces comprend 16 grandes cuillères à thé, 8 cuillères à dessert, 8 fourchettes à dessert, 8 couteaux à dessert, 8 fourchettes à salade et 2 cuillères à service.

Glacières "VIKING" Eaton à petit prix!

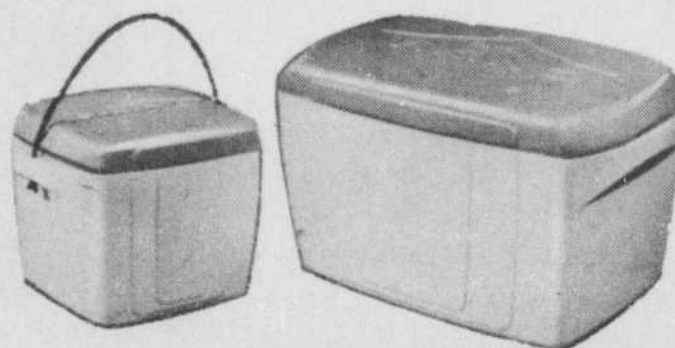
(dimensions intérieures)

J. 12 1/2" x 9" x 10 1/4" avec poignée. Modèle 8064. Prix courant 2.69

K. 17 1/2" x 10 1/4" x 11 1/2". Modèle 8065. Prix courant 4.49

Hors-photo 21 1/2" x 10 1/4" x 14". Modèle 8066. Prix courant 5.49

En polystyrène très léger, elles sont sans couture, donc à l'épreuve du suintage et des fuites de liquide. Teintes exclusives d'Eaton: bleu foncé et blanc.



L. Service à salade 7 pièces

Spécial **10.99**

Quelle aubaine! En beau bois exotique astique. Le service comprend: un bol de 10", 4 petits bols de 6" et deux ustensiles de 12" de longueur.

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (rayon 254) au quatrième étage, à Pointe-Claire et à Ville d'Anjou.

D. Barbecue portatif VIKING "Custom"

Article de marque Eaton à prix spécial! Hotte à bordure roulée de 24" de diamètre, en fer forgé fini en émail cuit rouge. Le gril plaqué nickel se hausse et s'abaisse à 3 positions. Piètement plaqué chrome; deux pneus de 5" à flancs blancs. Modèle 8303. **Prix courant 10.98.**

Spécial **9.99**

E. Hibachis à prix alléchant!

Simple Spécial **7.99**

Que vous partiez en pique-nique ou que vous desiriez déguster un bon gueleton sur votre patio, un hibachis fera l'affaire! Il est portatif, en fer forgé; gril réglable et poignées en bois. Les dimensions sont de 10" x 10" en noir seulement.

Commandes téléphoniques acceptées jusqu'à épuisement du stock!

F. Allumeurs électriques "HADDON HALL"

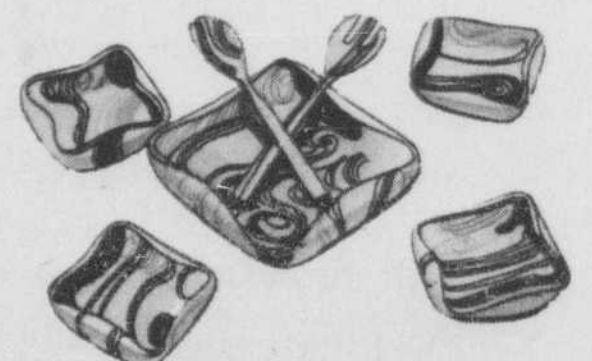
Prix courant 3.98! De marque Eaton, votre gage de sécurité simplifiée de beaucoup tout le procédé du barbecue. 115 volts; 600 watts. Fil compris.

Spécial **3.19**

G. Ensemble trois ustensiles, Prix courant 3.98

Plaqué chrome, ils ont manches de bois; on les suspend dans les boucles de cuir. Comprend tourneur, fourchette et pincettes.

Spécial **3.39**



Le vol Apollo 10 Les trois pilotes ont baptisé leur capsule du nom de "Charlie Brown" Le module lunaire devient "Snoopy"

par Louis Deroche

WASHINGTON (AFP) — Capsule spatiale par excellence, le module lunaire qui, le 22

mai, amènera deux hommes jusqu'à 50,000 pieds seulement de la lune, ne pourrait pas avoir moins l'air d'un véhicule de conquérants du cosmos.

Jusqu'au lancement d'apollo 9, le 3 mars, la NASA, à tous les échelons, appelait ce véhicule disgracieux à l'extrême, pas du tout aérodynamique. The Bug — la Bestiole. James McDivitt et Russell Schweickart, les deux pilotes du Lunar Module qui lui firent effectuer quatre jours plus tard son premier vol autonome, le surnommèrent l'Araignée.

Aussi fidèle pourtant qu'ait été la ressemblance. Tom Stafford et Gene Cernan d'Apollo 10 ont donné à leur Lem le sobriquet de Snoopy, héros Canin subtil et sententieux d'une bande comique américaine. Il a pour jeune maître Charlie Brown dans le code d'Apollo 10, désigne la capsule principale triplace. Le 22, seul à bord de cette cabine-mère, John Young surveillera la descente audacieuse du Lem jusqu'à 50,000 pieds de l'astre — une soixantaine de milles environ au-dessous de l'orbite circulaire de Young. Avant de rejoindre leur camarade, quelques heures plus tard, Stafford et Cernan auront effectué avec le plus minutieux réalisme de tout instant les manœuvres cruciales requises pour le débarquement effectif sur la lune, à la seule exception de la descente finale vers la plaine gris sombre de la mer de tranquillité.

Avec ses protubérances rondes ou anguleuses un peu partout, ses deux gros yeux triangulaires, ses quatre longues pattes qui terminent de larges cuvettes, le lem devait tôt ou tard être qualifié d'araignée martienne.

Le véhicule dont, le 20 juillet, Neil Armstrong et Buzz Aldrin descendront les neuf marches d'une échelle reposant sur la lune, est le fruit d'un concept si révolutionnaire que plusieurs des plus hautes autorités de la NASA mirent quelque temps à l'admettre. L'idée lancée en 1960 par le Dr John Houbolt des laboratoires NASA de Langley, en Virginie, a réduit, littéralement, à sa plus simple expression, l'ampleur du dispositif — considérable et d'un coût exorbitant — jugé alors

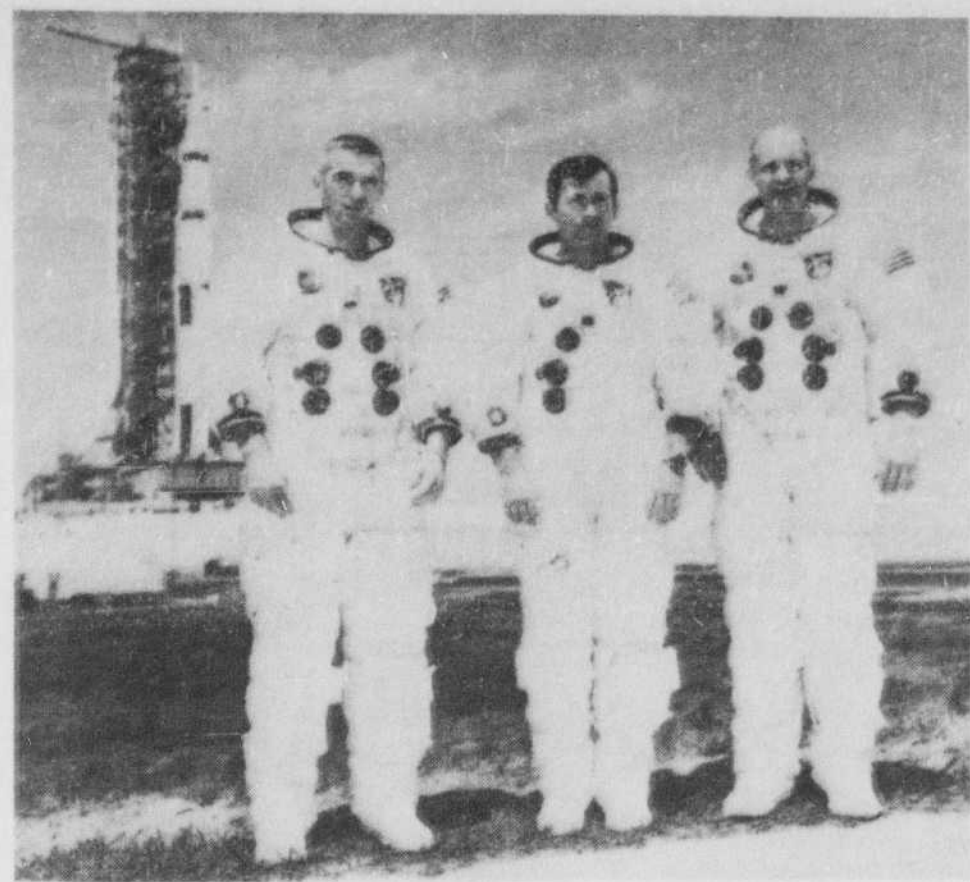
nécessaire à la réalisation du programme "hommes sur la lune". La formule de Houbolt, détachant une capsule du type "lem" de la cabine-mère sur orbite lunaire en vue du débarquement sur l'astre, aboutit non sans mal au rejet de projets reposant sur la super-fusée "Nova", ou sur le lancement, d'au moins deux rockets géants Saturne 5 en vue d'un seul alunissage.

Sans Houbolt et son lem, l'alunissage américain aurait sans doute été retardé de plusieurs années.

Le module lunaire est en réalité une fusée à double étage. L'habitacle, à peu près aussi exigü qu'une cabine téléphonique, occupe une section du palier supérieur. L'étage de montée, celui dont le propulseur de 3,500 livres de poussée permettra le voyage à la lune, ou à ses abords, à la capsule-mère. Le premier étage du lem constitue le palier de descente vers l'astre à l'aide de son moteur de 9,700 livres, près le débarquement cet étage servira de socle de lancement au véhicule de montée. L'équipage est transféré dans la cabine-mère, puis il largue le module biplace sur orbite solaire.

Le lem, avec ses deux éléments, mesure un peu plus de 20 pieds de hauteur. Ses quatre pattes déployées, la cabine de seize tonnes a un diamètre de 30 pieds. Sa frêle paroi est une mince feuille d'alliage d'aluminium.

"Je ne sais si vous avez jamais vu une capsule spatiale en papier de soi", disait récemment James McDivitt, "mais cette chose là en a rudement l'air". McDivitt a pourtant trouvé le module lunaire très confortable. Le commandant de bord d'Apollo 9 pouvait, il est vrai, se reposer à bord sur une sorte de chaise de camping. Schweickart qui, pour sa part, ne pouvait que s'asseoir sur le plancher du lem, genoux repliés contre la poitrine, exprimait pour le moins des réserves sur le confort de la Bestiole. "Je ne vous donnerais pas deux dollars par jour, disait-il en plaisantant, pour l'avoir comme chambre à coucher".



Apollo 10 sera le 32e vol spatial avec pilotes (le 20e si l'on ne tient compte que des Etats-Unis). L'équipage de trois hommes qui volera plus de 60 heures autour de la lune est formé des commandants Eugene A. Cernan et John W. Young et du colonel Thomas P. Stafford (de gauche à droite sur notre document). Stafford et Cernan doivent piloter un appareil d'exploration à moins de 50,000 pieds de la lune, en vue de trouver un endroit où se posera le véhicule spatial Apollo 11 en juillet. Le lancement d'Apollo 10 se fait dimanche, le 18 mai, au Cap Kennedy, en Floride. (Téléphoto PA)

La fiche technique d'Apollo 10

CAP KENNEDY, Floride (AFP) — Voici la fiche technique du vol Apollo 10, deuxième vol à équipage sur orbite lunaire et répétition générale du premier débarquement des astronautes américains sur la lune.

— Lancement: le 18 mai, à 12h.49 locales

— Durée: 192h.05 minutes (huit jours et cinq minutes).

— Amersissage: le 26 mai, à 12h.54, dans le Pacifique, à environ 1000 milles au sud-ouest des îles Hawaii. — Récupération par le porte-avions Princeton.

— Equipage: colonel Thomas Stafford, 38 ans, commandant de la mission, — commandant John Young, 38 ans, pilote de la cabine triplace — commandant Eugene Cernan, 34 ans, pilote du module lunaire (LEM) à deux places.

— Lancer: fusée Saturne 5, avec laquelle Apollo 10 formera un ensemble de 363 pieds de haut, — poids total: 3,300 tonnes, — poussée au départ: 5 millions de livres.

— Objectif: la lune, à plus de 200,000 milles, autour de laquelle, pour la première fois, deux engins, la cabine-mère et le module lunaire, graviteront simultanément sur deux orbites différentes.

— Buts principaux de la mission: une fois Apollo 10 sur orbite lunaire, à 70 milles de la surface de la lune, Stafford et Cernan, installés aux commandes du LEM, débrancher celui-ci de la cabine-mère pour un vol indépendant de plus de huit heures, au cours duquel, d'une altitude de neuf milles, ils observeront et photographieront les régions d'alunissage possible d'Apollo 11, en juillet prochain. Leur mission accomplie, ils devront réussir le rendez-vous avec Apollo 10 qui leur permettra de regagner la terre sains et saufs.

— Programme de la première journée: onze minutes après le lancement, mise sur orbite terrestre à une altitude de 115 milles — réallumage du troisième étage de Saturne 5, deux heures 33 minutes après le lancement, afin de placer l'engin spatial sur une trajectoire libre à destination de la lune — à 15h.59 manœuvre de transposition: la cabine-mère se détache du train spatial, opère un virage de 180 degrés de manière à orienter son nez en direction de l'écoutille supérieure du LEM, encore enserré à l'extrémité de la fusée porteuse, et s'arrime au module lunaire, dont l'écouille, après jonction, s'ouvrira sur un boyau permettant le passage d'un véhicule à l'autre — à 16h58 éjection de l'attelage Apollo-LEM, qui se sépare du dernier palier de Saturne 5.

Dans le passé, deux sondes américaines, Mariner 2 et Mariner 5, et une sonde soviétique Vénus 4, la première lancée en 1962 et les deux autres en 1967, avaient atteint Vénus. Vénus 4 avait permis d'établir que l'atmosphère de la planète est composée pour 90% de gaz carbonique, et avait pénétré à un niveau atmosphérique où règne une température de 280 degrés centigrades (536 Far.). Mariner 2 avait fourni des renseignements permettant de penser que la température à la surface de la planète était supérieure à 480 degrés centigrades (896 Far.).

Pendant ce temps, les sondes américaines Mariner 6 et Mariner 7, lancées en février et mars derniers, se dirigent toujours vers mars, qu'elles survoleront respectivement le 31 juillet et le 5 août prochains.

Pour l'Union soviétique: un week-end vénusien

PARIS (AFP) — En attendant la semaine de la lune, que les savants américains inaugureront le 18 mai prochain, l'Union soviétique se prépare à vivre un week-end vénusien.

Après avoir voyagé pendant quatre mois et parcouru 250 millions de kilomètres, les sondes spatiales soviétiques Vénus 5 et Vénus 6 approchent de la planète Vénus. Selon des informations soviétiques, les deux sondes étaient encore, la semaine dernière, sur une trajectoire correcte et fonctionnaient normalement. Après avoir effectué un atterrissage en douceur, elles devront analyser l'atmosphère vénusienne en deux points différents de la planète. Les renseignements obtenus concerneront notamment la température régnant à la surface de Vénus dans les diverses couches de son atmosphère, la pression au sol, et la longueur du jour vénusien, qui égalerait 9 à 11 jours terrestres.

L'efficacité hospitalière, thème du congrès-expo de l'Association des hôpitaux

"L'efficacité hospitalière", tel sera le thème du congrès-expo de l'Association des hôpitaux de la province de Québec (A.H.P.Q.) que le Dr Jacques Gélinas, sous-ministre provincial de la Santé inaugure aujourd'hui.

Le congrès-expo durera trois jours et se tiendra à la place Bonaventure à Montréal. Le Dr Gélinas prendra la parole à la séance d'ouverture que présidera M. Guy Saint-Onge, directeur général de l'hôpital général de Saint-Hyacinthe et président du comité du congrès. Le Dr Gélinas procédera ensuite à l'ouverture officielle de l'Exposition à la salle Concordia.

Le thème du congrès de cette année, "l'efficacité hospitalière", sera abordé sous quatre angles. Les conférenciers invités examineront, à tour de rôle, chacun des éléments de la définition de l'efficacité hospitalière, soit l'accessibilité des services de santé, l'adaptation de ces services aux besoins, la qualité de ces mêmes services et leurs coûts de production et de distribution.

Une innovation permettra aux délégués de participer aux délibérations. En effet, les conférences prévues seront relayées à l'aide d'un réseau de télévision en circuit fermé à dix sous-groupes répartis dans des salles adjacentes. Chaque conférence sera suivie

d'une discussion en sous-groupes.

Au nombre des conférenciers de marque qui participeront au congrès, mentionnons M. George T. R. Fahlund, directeur associé de la "Joint Commission on Accreditation of Hospitals", de Chicago; M. Jack A. L. Hahn, président du Methodist Hospital of Indiana, d'Indianapolis; le Dr Jules Gilbert, conseiller technique au ministère de la Santé, et M. Roger L. Amidon, professeur à l'École d'administration hospitalière de l'Université d'Iowa.

L'exposition qui se tiendra simultanément avec le congrès offrira une variété d'articles allant des appareils de la salle d'opération à l'ameublement, des instruments chirurgicaux aux appareils d'entretien des parquets. Plusieurs des kiosques comporteront des produits exposés pour la première fois au Canada.

Plus de 200 exposants participeront à cette exposition et on prévoit que plus de 8,000 délégués d'hôpitaux la visiteront. Ces derniers pourront également y voir un salon national d'architecture hospitalière. Des architectes venant de toutes les parties du Canada, et représentant plus de 50 nouveaux hôpitaux, se sont inscrits au Salon, lequel est approuvé par le Royal Architectural Institute of Canada.

Aide financière à neuf externats juifs de Montréal

Neuf externats juifs à Montréal qui pourvoient l'instruction à 4,000 enfants environ, ont bénéficié d'une aide financière pour l'année scolaire 1969-70 à la suite de l'approbation par le ministre de l'éducation du Québec de leurs contrats avec la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal.

Ces neuf externats recevront un paiement de \$350 par enfant pour l'année 1969-70. Durant l'année 1968-69, ce paiement était de \$300. Il ne couvre exclusivement que les études séculières. Le programme religieux est supporté par les co-

titutions scolaires et les campagnes annuelles de la communauté juive. La ratification des contrats par M. Cardinal permissa aux externats juifs de dresser le plan budgétaire de leurs études séculières pour l'année prochaine.

Les écoles ayant bénéficié du statut "associé" sont: Beth Jacob School du Canada; Jewish People's Schools; Hebrew Academy; United Talmud Torahs de Montréal Inc.; Jewish Peretz Schools; Yeshiva Merkaz Hatorah; Rabbinical College du Canada; Shaare Zion Congregation; First Mesifita du Canada.



Mme Bonard-Pontay, femme avocat de Paris, avait jusqu'à minuit, hier, pour rassembler les cent signataires nécessaires à qui veut présenter sa candidature à une élection présidentielle française. Mme Bonard-Pontay est appuyée par le Rassemblement national féminin. (Téléphoto AP)

deux maisons à Key Biscayne, en Floride, mais elles sont hypothéquées. Sa propriété à San Clemente, où l'on s'attend qu'il passera ses vacances d'été et dont l'acquisition a été annoncée officiellement lundi, se compose d'une maison de dix pièces, d'un parc et de 108 mètres de plage environ sur le Pacifique.

La TV hollandaise provoque une émeute

LA HAYE (AFP) — Une émission de télévision sur les taudis de La Haye a provoqué, dans la nuit de lundi à mardi, une véritable émeute dans un des quartiers les plus misérables de la ville. Le petit écran avait fait état de la situation "sociale" d'une famille de neuf personnes, dont sept enfants, les voisins de la famille en cause, furieux, ont assiégé l'immeuble. Il a fallu plusieurs charges de la police, matraque haute, pour dégager l'immeuble et mettre en sécurité la famille qui avait attiré l'attention sur le quartier. Une voiture de police a été attaquée et ses pneus ont été lacérés. Trois arrestations ont été effectuées. Le calme n'est revenu qu'à l'aube, les lances d'incendie ayant réussi à disperser les manifestants.

Revues féminines critiquées

MEXICO (AFP) — Les revues féminines ont été éreintées et vigoureusement défendues, à Mexico, par les spécialistes les plus autorisés: les femmes journalistes. Le débat s'est ouvert à la séance inaugurale de la première réunion mondiale des femmes-journalistes, à laquelle assistent 250 déléguées. Assez d'articles de modes et de conseil de maquillage, a dit en substance l'Espagnole Pilar Salcedo, en réclamant la suppression dans les magazines pour femmes de toute une littérature qu'elle a qualifiée de "superflue". Dans le monde d'aujourd'hui, a-t-elle dit, la femme a besoin d'une autre orientation et d'articles plus profonds qui l'aident à occuper sa place dans les diverses activités sociales, économiques ou culturelles qui s'offrent à elle.

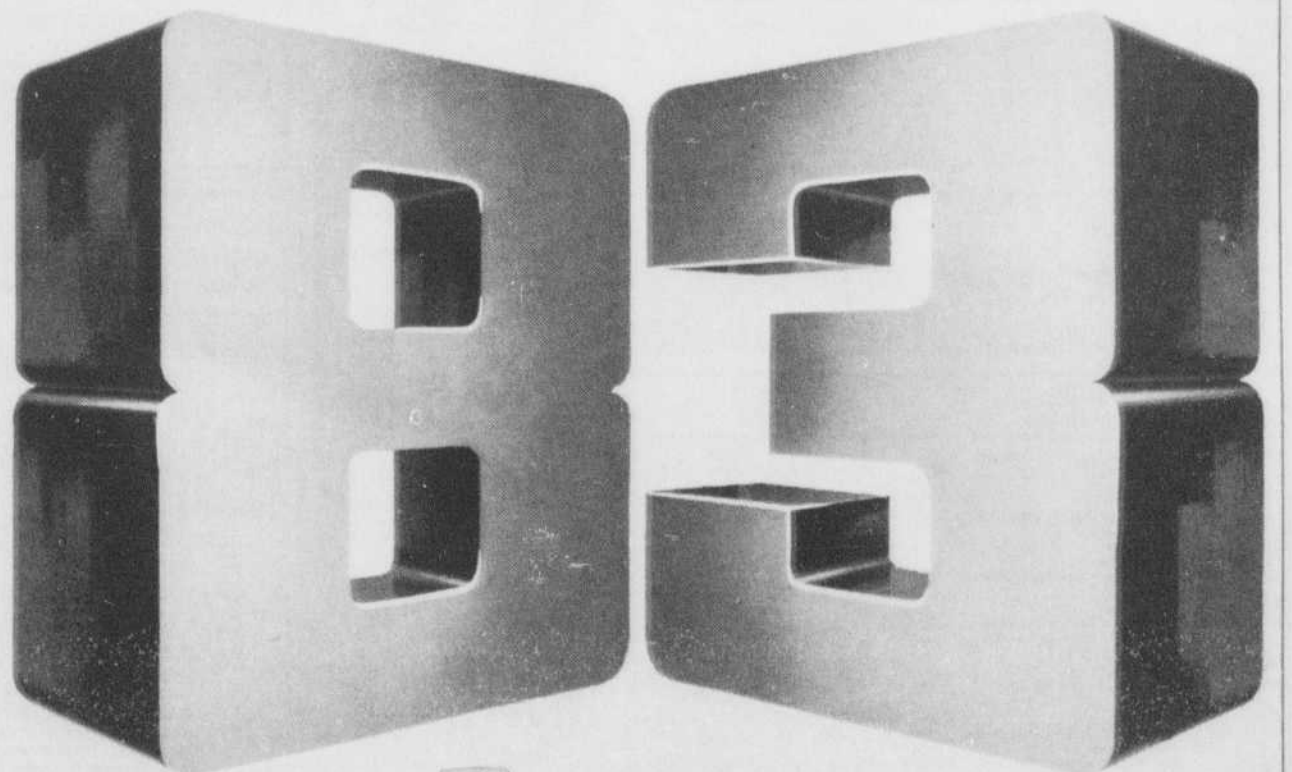
Pourparlers sur le pétrole

TEHERAN (AFP) — Les pourparlers qui s'étaient ouverts dimanche entre les représentants des compagnies pétrolières opérant au sein du "Consortium international" et la "Société nationale iranienne des pétroles" en vue d'un accroissement de la production et des redevances versées par le "Consortium" à l'Iran ont pris fin hier soir, apprend-on de source informée. Une dernière réunion se tiendra le matin pour la rédaction d'un communiqué. Les négociations auraient permis de dégager un certain nombre de points d'accord, donnant satisfaction, dans une large mesure, aux demandes iraniennes. Tous les problèmes n'ayant pu cependant être résolus, les représentants du "Consortium" et ceux de la "SNIP" seraient convenus de poursuivre leurs entretiens au cours des prochaines semaines, une nouvelle rencontre devant avoir lieu à Londres. De source iranienne, on indique que l'Iran aurait fixé aux compagnies pétrolières un nouveau délai d'un mois pour parvenir à un règlement définitif.

Temples endommagés

LE CAIRE (AFP) — Les temples d'Abou Simbel, sauvés récemment des eaux du Nil grâce à une opération organisée à l'échelon international, ont été sévèrement endommagés, lundi par une tempête de sable. Selon le directeur du service des antiquités égyptien, la statue de la reine Néfertiti, épouse de Ramsès II, située à l'entrée d'un des temples, a été très sérieusement abîmée par les cailloux et rochers transportés par le vent. En septembre dernier, les représentants de plus de 90 pays avaient collaboré à la cérémonie organisée pour célébrer la fin des travaux, au cours desquels les deux temples d'Abou Simbel avaient été transportés morceau par morceau, sur le sommet d'une colline sur la rive du Nil. Une équipe d'experts a été aussitôt envoyée sur les lieux afin de procéder à la réparation de la statue de Néfertiti.

Cher whisky



Il n'est pas donné. Certains nous trouvent même un peu cher. Tout dépend du point de vue... parce que, pour quelques sous de plus, le 83 enchante votre palais du goût le plus velouté qu'un whisky puisse posséder. Si vous le prenez ainsi, le moelleux Seagram 83 n'est pas si cher que ça. C'est un whisky qui vaut l'coup!

LE MOELLEUX SEAGRAM 83
façon depuis 1883 la bonne renommée du whisky canadien

arts

et

spectacles

Du soleil cet été à Radio-Canada

Radio-Canada veut plaire et surprendre. Le happening est dans l'air. Après avoir reçu une marionnette, les chroniqueurs de télévision ont eu droit à une boîte de conserve. Mais n'allez pas trop vite. Avec l'invitation à la conférence de presse-déjeuner, la Société nous envoyait un ouvre-boîte. Finalement, on a compris que l'ouvre-boîte servirait à ouvrir la boîte dans laquelle se trouvait la programmation d'été de Radio-Canada, préparée non pas à l'ombre mais en plein soleil, comme on tient à le préciser.



Jean-Louis Millette, Marie-Claire Nolin, Réjean Roy et Jean Duceppe, dans "La cellule", présentée dans le cadre du monde de Marcel Dubé.

La télévision d'Etat vous prévient qu'elle sort des studios, dès le 2 juin, précédant l'été qui commence en principe le 21. La preuve: le mercredi soir, elle va aux champs pour nous transmettre la partie de baseball; elle va aussi à la Place des Arts où auront lieu des Concerts populaires. Elle fera le tour du pays pour réaliser "Ballades et chansons" de même que "La Bohème". Elle ira à l'école à prévoir — à Terre des hommes où elle fera quelques émissions chaque semaine. Et, bien sûr, l'émission "Prenez le volant" la forcera à prendre un peu d'air.

D'autre part, on nous fera connaître les Soviétiques, on organisera à compter du 22 juin une "semaine francophone", on nous présentera un Festival de France et un Sacha Show (Sacha Distel). Il y aura aussi de l'indépendant: "Le Monde de Marcel Dubé", l'émission impossible des Cyniques, et, pour ceux qui l'aiment, Jean Rafa racontera ses Souvenirs à gogo. On reprendra certaines émissions du Sel de la semaine, d'Atomes et galaxies et de Moi et l'autre.

A compter du 2 juin prochain, donc, le nombre d'émissions qualifiées de sérieuses diminuera au profit du divertissement, de la fraîcheur et de la détente. Cela nous rappelle quelque chose, je crois bien que ce

compris les Belles histoires des pays oubliés. On présentera à leur place "Le monde de Marcel Dubé" et le Festival de France, une série de douze émissions réalisées par l'ORTF, qu'on verra le dimanche à 20h30. Dans le monde de Marcel Dubé, il y aura La Cellule, Bilan et Florence. Le Festival de France nous présente le 18 mai "L'Arlésienne", d'après A. Daudet, le 25 mai et le 1er juin "L'Espagnol" de B. Clavel, le 8 juin, l'éternel "Tartuffe" de Molière, le 15 juin "La Parisienne" d'Henri Becque, le 29 juin "L'Œuvre" de Zola, le 6 juillet "Premier amour" d'après Tourgenieff, le 13 juillet "La fin de la nuit" de Mauriac, le 20 juillet "Marie Tudor", adaptation et réalisation d'Abel Gance, de même que le 27 juillet, le 3 août "Le 3e Concerto de F.-R. Bastide, et le 24 août, "Le bourgeois de Paris".

Notons pour finir plusieurs séries filmées: "Chapeau melon et bottes de cuir", "Belle et Sébastien", "M. et Mme Detective", "Panique", "Police du port", "Robinson Crusoe", "Les beaux yeux d'Agatha", "L'auberge de la licorne", "Belphegor", "L'événail de Séville", "Chevaliers du ciel", "Thibaud ou les croisades", "Le service des affaires classées", "Agence interim". Quant au cinéma, outre celui de mardi, ciné-nuit et le ciné-club dont le programme est fort intéressant, mentionnons qu'il y aura à compter du 4 juin un Festival Paolien dans le cadre duquel nous verrons quatre films adaptés de romans de Jean Giono. L'émission "Cinéma amateur" reviendra dès le 7 juin. Une nouvelle série d'émissions religieuses s'ajoutent à celles qui existent déjà: il s'agit des "Chemins de Dieu". Nous reviendrons plus longuement sur les divers aspects de cette programmation.

re des Hommes et animé par Claude Landré. A la demande populaire, on maintient à l'horaire des platitudes comme OUI ou non. Ni oui ni non, et A la seconde, mais diffusées de Terre des Hommes. Tour à tour ne quitte pas son poste non plus "Ballades et chansons", émission bilingue, revient à l'horaire, de même que Mission impossible.

Radio-Canada n'oublie jamais la jeunesse, elle qui exige tant. Pour les très jeunes, outre les émissions déjà existantes, il faut annoncer que du lundi au vendredi il y aura "Ulysse et Oscar", "Poly" (le mardi), "Francis aux paradis perdus" (le jeudi), et "Les aventures de Chapeau-melton à pois" (le vendredi), "Salkrakak", et dès le 1er juillet remplaçant la vie qui bat, "Sur le chemin des géants", "Vingt-quatre heures avec...", et le samedi "Marionnettes du monde". A 11 heures, le samedi, du cinéma pour les jeunes, "Ciné-jeunes", et à midi et trente, "Rencontre avec...". Deux autres rendez-vous avec les jeunes: "Plein feu" l'aventure et "Coup desolés".

"Du côté des émissions dramatiques, les téléromans cessent de vivre, y

ont les deux dernières programmations d'été de la même Société. Durant ce répit, le service des Affaires publiques, tout en maintenant à l'horaire l'émission "Aujourd'hui", entend repenser entièrement ses émissions et préparer de nouvelles grandes séries. On espère que les responsables s'interrogeront sur l'opportunité de consacrer à l'importance qui des Envers des hommes pas toujours intéressants quand on nous dit qu'il est à peu près impensable de faire des émissions culturelles en soirée, à la tv. On nous dit également que le Service des émissions dramatiques fera provision de théâtres et de téléthéâtres pour l'automne prochain. Quant à nous, nous attendons plus de création que de théâtre Alcan, plus de véritables drames, de l'insipide boulevard, même s'il faut vraiment plaire on se demande d'ailleurs à quoi.

Revenons à l'horaire d'été où on remarque une bonne quantité de productions dans le domaine des variétés, une grande participation des pays francophones. On peut dire que les émissions de variétés auront la plus large part. Ainsi, outre Sacha Distel, le samedi soir, on présentera un nouveau Zooom, en libéré celui-ci, diffusé de Ter-

Le bruit de la ville

MUSIQUE: Le prestigieux Concours international de Montréal se tiendra cette année du 31 mai au 17 juin, période durant laquelle s'affronteront des violonistes du monde entier. En plus de la renommée et du prestige mondial, les candidats de disputeront des bourses se totalisant à \$23,500. Les douze lauréats de l'épreuve finale se partageront des sommes de \$10,000, \$5,000, \$2,500, \$1,500, \$1,000 et \$500. Sur recommandation du jury un prix spécial sera aussi attribué au meilleur interprète de la pièce inédite de l'épreuve finale.

LANCEMENT: Les Editions du Jour lancent ce soir au Chinatown (106 ouest rue de la Gauchetière) "La grande muraille de Chine", ouvrage de Jacques Godbout et John Robert Colombo. Une artiste chinoise, Madame Bo Jin, exposera ses oeuvres à l'intention des invités.

Horaires des théâtres

CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI: "La Baye" du mardi au dimanche à 20h30. COMEDIE CANADIENNE: réclame LA POUDDRIERE: "A Wife in the Hand" du mardi au vendredi à 20h30, le samedi à 18h30 et 21h30. RIDEAU-VERT: "Un fil à la patte" de Feydeau mardi à samedi à 20h30, dimanche à 18h30. THEATRE DE QUATROIS: "En pièces détachées" de Michel Tremblay, à 20h30. LE PATRIOTE: Les Cyniques.

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANCAISE: ARLEQUIN - "Drole de couple" et "Danger Double". BIJOU - "Mister Freedom". CANADIENS - "Du Sang sur la terre" et "Le Français Bourgeois". CINEMA Y - "Adelade" 7.30 - 9.30 Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30. CHAMPLAIN - "La Party" et "Les rêves érotiques de Paula Schultz". CHATEAU - (Voir Français). CINEMA DE PARIS - "Faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30. CROMAZIE - (Voir Champlain). DAUPHIN - Salle Renard: "L'Astragale" 7.30 - 9.30. Salle McLauren: "Baisers volés" 7.30 - 9.30. ELECTRA - "Matt Helm règle son compte" et "Les 7 Escrocs exploités". ELYSEE - Salle Kinsingerstein - "Pierre et Paul" 7.30 - 9.30 - Sans, et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 (10.00 sans). FLEUR DE LYS - Voir Cinéma de Paris. FRANCAIS - "Les Orges du Dr Orloff" et "L'Edifiant secret de Dr Hebecock". GRANADA - (Voir Français). JEAN-TALON - "Le Gendarme se marie" et "Alexandre le bienheureux". MAISONNEUVE - (Voir Jean-Talon). MERCIER - (Voir Electra). MID-MINIUT - "La Première fois" et "Les Sauteux à Paris" (ce dernier en fr. et anglais - 4 français). MONTROSE - "Mon Amour Mon Amour" et "Existe-t-il encore des anges". PRIGALLE - (Voir Mid-Minut). PLACE VILLE-MARIE - Grande salle: "Thérèse et Isabelle" 1.30 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00. PLAZA - (Voir Canadian). RIVOLTA - "La Canonnière du Yang Tsé" 8.00 matinales mer., sam., et dim. 12.00. ST-DENIS - "Le démoniaque" et "Deux heures à tuer". VERDI - "Si belle" ou "Les dimanches de Ville d'Avray" - 8.15.

Mongez du bœurre MY COUNTRY fabrique par L'Asiatique

Monsieur Bergmann, il faut payer...

STOCKHOLM (AFP) - Le metteur en scène suédois Ingmar Bergmann a été condamné à 5,000 francs d'amende pour avoir donné un coup de poing au critique théâtral d'un grand quotidien suédois, M. Bengt Jansson.

CE SOIR à samedi seul. un film de Frank Perry DAVID & LISA à 6.30 et 9.50 et CYBELLE ou les DIMANCHES DE VILLE D'AVRAY à 8.15 (dernier spectacle entier) PRIX D'ENTREE: 99¢ 5380, ST-LAURENT - 277-4145

verdi 5380, ST-LAURENT - 277-4145 TOUS LES SOIRS A 7h.45 EXCEPTE LE JEUDI LE DIMANCHE A 2h.00

Blue Bonnets Que ce plus beau jour de votre vie soit parfait!

Festival Russe 110 ARTISTES Chansons et danses de folklore; les soirs ravivants de ballets; l'enchanteur du ballet classique; vibrants arias d'opéra; superbes adages symphoniques; ingénieuses masterpieces. 21, 22, 23, 24 MAI - SOIRS ARÉNA RICHARD 8.30h. p.m. Prix: \$2.00, \$3.00, \$4.00, \$5.00

Denise Massé, pianiste, obtient le premier prix des Festivals de musique du Québec

La jeune pianiste Denise Massé, de Montréal, a obtenu le grand prix des Festivals de musique du Québec. Les noms des gagnants ont été proclamés lors d'une cérémonie qui eut lieu dimanche soir la finale provinciale 1969, à la salle de concert Victoria de Westmount. Le premier prix, offert par le ministère de l'Éducation du Québec, varie entre \$2,000 et \$3,500 selon qu'il est décerné à une personne célibataire ou mariée, désirant poursuivre ses études au Québec ou à l'étranger.

Mlle Massé, qui est fiancée, n'a pas encore choisi le lieu de ses études. Des bourses d'étude de \$500 chacune, ont été attribuées à Nicole Presenty, pianiste; Martin Foster, violoniste, tous deux de Montréal, ainsi qu'à la chorale de l'Institut Nazareth pour aveugles, dirigée par Louise Castonguay.

Festivals. M. Claude Deschamps, devant une salle comble où l'on remarquait notamment M. Ernest Pallascio-Morin, représentant du ministère des Affaires culturelles, et M. Marcel Inkel, président des Festivals.

Autres lauréats Les gagnants des bourses de \$250 sont: Marc Durand, Francine Chabot, Angela Hewitt, et Louis Lortie, pianiste, de Montréal; Nicole Jules, pianiste, de Québec; Marc Labege, hautboïste, de Chicoutimi; Wendy Ellen Rose, violoniste, de Montréal, et la Chorale du Monkland High School.

La lecture du palmarès a été faite par le directeur des

festival des films de JEAN-LUC GODARD UNE SÉLECTION DE SES MEILLEURS FILMS 15-16-17 mai MACHA MERL - PHILIPPE LEROY "UNE FEMME MARIÉE" français (sous-titres anglais) ANNA KARINA "VIVRE SA VIE" français (sous-titres anglais) 18-19 mai JEAN-PIERRE LÉAUD - CHANTAL GOYA "MASCULIN FÉMININ" français (sous-titres anglais) BRIGITTE BARDOT - JACK PALANCE "LE MÉPRIS" français en couleur (sous-titres anglais) 20-21 mai MIREILLE DARIC - JEAN PIERRE KALPON "WEEK-END" en français en couleur JEAN-PAUL BELMONDO - ANNA KARINA "UNE FEMME EST UNE FEMME" en couleur, en français POUR ADULTS - 18 ANS ET PLUS PRIX SPÉCIAL pour ÉTUDIANTS LUN. à VEN. 11.00 a.m. à 5.30 p.m. GUY Dernier jour: Georgy Girl et Morgan

théâtre du rideau vert Ce soir, 20h.30 Dimanche, 19h.30 Denise Pallister André Collin Janina Surta Guy Hoffmann un fil à la patte de FEYDEAU RESERVATIONS: 844-1793 SERVICE CENTAUR, 878-1184 4664, rue Saint-Denis, Métro Laurier

Bijou Le film qui a battu les records de "GOLDFINGER" à Paris. SAMY FREY SERGE GAINSBURG JOHN ABNEY CATHERINE ROUYEL EASTMANCOLOR Un film de William Klein

CINERAMA 11 OSCARS HORAIRE: 8h. LUN. au SAM. - 7h.30 DIM. 2h. MER. SAM. DIM. BEN-HUR en 70 MM. sur écran super-géant CINERAMA Son stéréophonique et technicolor. FAUTEUILS RESERVÉS EN VENTE, par poste ou au théâtre. MORGAN (C. d'achats Boulevard) MUCKLE PHARMACIE (C. d'achats Laval) PINEAULT LIBRAIRIE, 3320 Ontario est. 4e MOIS POUR TOUS IMPERIAL CINERAMA METRO STATION PLACE DES ARTS 1430 Bleury, Mid. AV. 8-7102 ou 5603

elysée 30 MILIONS 1948-6000 SALLE EISENSTEIN "MYSTÉRIEUSEMENT PUISSANT" en film de Pier Paolo Pasolini TEOREMA V.O. sous-titres anglais 5e SEMAINE PIERRE et PAUL avec JEANNE MORO et JEAN-LOUIS TRINTIGNANT

MONTROSE sélection FESTIVAL DE L'ANNEE 1969 mon amour mon amour Nadine TRINTIGNANT Jean-Louis TRINTIGNANT Valérie LAGRANGE Existe-t-il encore des anges? Une femme et un homme... Dans un film d'art avec l'émotion, l'attente amoureuse. 18 24 30 36 42

"JE VEUX VIVRE, ÊTRE LIBRE" 18 ANS Valérie Tendre/sensualité Avec DANIELE DUMET GUY GODIN Un film de DENIS HÉROUX 2e sem. Le jury En tout, 29,000 jeunes musiciens ont participé aux concours régionaux des Festivals de musique du Québec, devant un jury composé de personnalités musicales. Pour les finales provinciales les juges étaient le maestro Wilfrid Pelletier, Renée Moriss et Roland Leduc, éminents musiciens canadiens, ainsi que James Sample, chef d'orchestre américain, et Otto Herz, professeur d'éducation musicale à l'Université de New York.

Salle Renard d'après le roman de ALBERTINE SARRAZIN MARLÈNE JOBERT L'ASTRAGALE Horst Buccholz 5 DERNIERS JOURS baisers volés UN FILM DE FRANÇOIS TRUFFAUT 721-6060 LE DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE

37e SEMAINE "VOUS FASCINE Par son audace!" 18 ANS Adultes JEUX DE NUIT V.O. SUÉDOISE AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS INGRID THULIN • RÉALISÉ PAR MAI ZETTERLING "MAI ZETTERLING NE MANQUE CERTES PAS DE TALENT!" Semaine: 7.30 - 9.30 Dimanche: 1.30 - 3.30 5.30 - 7.30 - 9.30 FESTIVAL 1706, E. STE-CATHERINE STATION, BEAUDRY - 525-8600

2 Grands films EN COULEURS Le GENDARME se MARIE alexandre le bienheureux JEAN-TALON MAISONNEUVE JEAN-TALON, A L'EST DE PIERRE - 725-7000 3019 E. SHEERBOURNE - 525-3174

FAUT PAS PRENDRE LES ENFANTS DU BON DIEU POUR DES CANARDS SAUVAGES EN COULEURS HORAIRE: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 CINÉMA DE PARIS FLEUR DE LYS 900 OUEST, STE-CATHERINE TEL. 861-2996 858 EST, STE-CATHERINE TEL. 288-3303

"Sa Belle femme, une très jolie fille, et il n'avait même pas à choisir." adélaïde SOUS-TITRES ANGLAIS EN COULEUR EN SEMAINE: 7.30 - 9.30 DIMANCHE: 1.30 - 3.30 - 5.30 7.30 - 9.30 CINÉMA VASSA OUEST, SHEERBOURNE, TEL. 489-5559

2 Belles histoires D'AMOUR 2 Drame vécu! DU SANG sur la TERRE la FRANCISCAIN de de CLAUDE AUBERT-LARA COULEURS CANADIEN PLAZA

Grand besoin de techniciens dans les mines

De passage à Noranda samedi, le ministre des richesses naturelles du Québec, M. Paul Allard a invité les collègues à se diriger vers les sciences physiques parce que, a-t-il dit, les sciences humaines et les professions libérales sont encombrées.

M. Allard a notamment déploré "le manque d'intérêt de la jeunesse envers les sciences physiques et minérales particulièrement et fait état de la "pénurie sérieuse de véritables techniciens spécialisés dans l'industrie minière" alors que la plupart des entreprises minières au Québec sont à la recherche de techniciens.

Il a révélé en outre que l'Institut de technologie minière de Rouyn-Noranda décrochera ses premiers brevets de techniciens au printemps de 1970 et il a rendu hommage à M. Marc Roy directeur général des postes de sauvetage récemment décoré par une firme allemande pour avoir amélioré l'équipement de sauvetage dans les mines.

M. Lebel est élu conseiller à Outremont

M. Jacques Lebel a été élu hier conseiller du quartier Ouest de la Ville d'Outremont. Il a recueilli 337 voix contre 127 à son unique adversaire, M. Albert Raymond.

Sur 1.660 électeurs inscrits, 565 seulement se sont présentés aux bureaux du scrutin. La participation a donc été de 34 pour cent. Ce scrutin partiel intervenait afin de pourvoir à la vacance causée par la démission récente de M. Jean-Paul Moiseux qui pour raisons de santé, a décidé de se retirer de la politique municipale.

Lieutenant-général

Le major-général Gilles-A. Turcot, âgé de 51 ans, de Québec, sera promu lieutenant-général le 6 août et prendra la direction du Commandement de la force mobile, succédant au lieutenant-général W.A.B. Anderson qui prendra alors sa retraite après 35 années de service dans les forces canadiennes.

Le général Turcot a commandé la Force mobile du commandement allié de l'OTAN en Europe, d'octobre 1966 à février 1969, alors qu'il est devenu commandant adjoint des opérations au Commandement de la force mobile.

Le général Turcot est né à Québec et a fait ses études à l'université Laval.

Au début des hostilités, en 1939, il a suivi le Royal 22e Régiment outre-mer et commandé ensuite ce régiment en Sicile et dans le Nord-Ouest de l'Europe.

Il a été promu colonel en 1932, brigadier en 1959 et major-général en 1964 en assumant le commandement de la région militaire de l'Est, à Halifax.

Chez les conservateurs

OTTAWA (PC) — M. Lowell Murray, principal assistant du chef de l'opposition Robert Stanfield, va quitter ce dernier avant la session d'automne. Il se peut qu'il soit remplacé par un ancien collaborateur de M. Diefenbaker, Derek Bedson. M. Tom Van Dusen s'apprête aussi à quitter M. Stanfield, le 30 juin, en même temps que M. Greg Guthrie. M. Bernard Flynn, agent de presse de M. Stanfield, part lui aussi et M. Joe Clarke projette d'en faire autant dans quelques mois. M. Stanfield devra reformer son personnel sous la direction du professeur Ed Black, autrefois de Queen's University.

Visiteur d'Australie

Le premier ministre australien, M. John Gorton, a quitté hier Washington pour entreprendre une tournée au Canada à la suite d'entretiens avec le président Nixon.

Protestation canadienne

Le ministre de l'industrie et du commerce, M. Jean-Luc Pépin, a déclaré, hier, aux Communes que le Canada formulera une protestation d'usage contre la vente à la Chine, par la France, de blé en deçà du prix établi par l'accord international sur le blé.

Le ministre a ajouté, en réponse à une question de M. T. C. Douglas, chef néo-démocrate, qu'il estime toutefois que cette protestation vraisemblablement ne sera d'aucune utilité.

Répondant à une question de M. John Diefenbaker (PC-Prince Albert) M. Pépin a répété que le Canada a également vendu du blé à l'étranger à des prix en deçà du prix prévu par l'accord, mais que l'écart de prix dans ce cas est beaucoup moins fort que celui de la récente transaction française.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 28 la ligne (14 lignes égales au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et de retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

438 av. rue Notre-Dame, Montréal, Tel. 844-3361

Compétence: Bernard Lutz

SPÉCIALISTES EN ADMINISTRATION DU PERSONNEL



Fonction publique du Canada

CHEF BIBLIOTHÉCAIRE

Fonctions:
- Diriger le département responsable des achats de volumes, revues, brochures, etc.
- Administration du budget du département.

Qualifications:
- Baccalauréat en Bibliothéconomie.
- Expérience dans le poste.

Salaire:
Selon expérience.

Veillez faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur du personnel,
Hôpital St-Jean-de-Dieu,
Montréal-Gamelin, P.Q.

GÉRANT D'UN SECTEUR DE LA RÉADAPTATION

Fonctions:
- Superviser l'aspect administratif du secteur.
- Obtenir et administrer des sous-contrats de type industriel.

Qualifications:
- Diplôme en administration.
- Expérience préférable dans un secteur similaire.

Salaire:
Selon qualifications.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur du personnel,
Hôpital St-Jean-de-Dieu,
Montréal-Gamelin, P.Q.

La Commission Scolaire Régionale des Laurentides recherche les services d'un Bibliothécaire professionnel

Responsabilité: Sous l'autorité du Directeur du Service des Bibliothèques, assumer la direction de la bibliothèque de l'École polyvalente Curé-Mercure de Saint-Jovite.

Qualifications: Baccalauréat en bibliothéconomie. Expérience minimum de 3 années.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 27 mai 1969 à:

M. Joseph R. Leduc, directeur,
Service des Bibliothèques et de l'audio-visuel,
École polyvalente A.-N. Marin,
C.P. 330,
Mont-Rolland,
La Terrebonne, P. Qué.

LE CONSEIL DES ÉCOLES SPÉARÉES DU DISTRICT DE SUDBURY RECHERCHE UN TRAVAILLEUR SOCIAL

pour travailler en étroite collaboration avec les parents, les enseignants et les responsables des services psychologiques.

Prière d'inclure dans la demande les qualifications, l'expérience, le salaire actuel et références.

Toute demande doit être adressée à:

M. Onésime Tremblay, Surintendant,
Le Conseil des Écoles Séparées du District de Sudbury,
221, rue Drinkwater,
Sudbury, Ontario.

La Fonction publique du Canada recherche des spécialistes dans les domaines suivants. L'échelle des traitements indique le niveau du poste aux divers endroits:

Recrutement et sélection et planification de la main-d'oeuvre	Ottawa	\$8,877 à \$10,089
Formation et perfectionnement	Hull	\$7,922 à \$ 9,002
Recrutement universitaire	Ottawa	\$9,955 à \$11,311

(Le traitement des administrateurs en personnel est présentement à l'étude).

Préférence sera accordée aux diplômés universitaires qui possèdent une expérience significative dans ces domaines spécialisés. Pour le poste de recrutement universitaire un diplôme en génie est désirable.

Pour ces postes, on exige que le candidat parle couramment l'anglais et le français.

Pour plus de renseignements et pour prendre rendez-vous, veuillez communiquer avec M. J.P. MONETTE à 879-5779 le 14 MAI 1969 entre 9h. du matin et 5h. du soir. Des interviews auront lieu à Montréal le 15 MAI 1969.

Veillez mentionner le numéro de concours 69-700M.

GERANT GENERAL

Jusqu'à \$20,000.

LE DÉFI...

Ce nouveau poste est créé par une entreprise de distribution en plein essor. Relevant du président, le gérant général sera responsable de toutes les activités administratives incluant achat, vente, distribution, financement et développement de l'entreprise à court et à long termes. Il sera secondé par une équipe administrative qualifiée. Endroit: Montréal.

LE CANDIDAT...

Âgé de 38 à 45 ans, il est connu pour ses qualités de chef d'entreprise et a de préférence acquis son expérience dans un milieu industriel ou commercial où la distribution des produits se fait auprès d'une clientèle nombreuse. Il a une connaissance des techniques modernes de gestion qu'il saura implanter afin d'offrir un service toujours amélioré. Il voit dans ce poste l'occasion de se joindre à une entreprise dynamique et à croissance rapide.

Vous référant au dossier JB11-283-F, adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à:

P.S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL: Place Ville-Marie
VANCOUVER • EDMONTON • WINNIPEG
HAMILTON • TORONTO • OTTAWA
QUÉBEC • SAINT JOHN

Les religieuses du Sacré-Coeur d'Halifax, Nouvelle-Écosse, désirent engager les services d'une

INSTITUTRICE DE PREMIÈRE ANNÉE

bilingue, anglaise et française.

Pour tout renseignement, s'adresser à:

La Supérieure,
5820 Spring Garden Road,
Halifax, N.E.

La Commission Scolaire de Huntingdon demande les services d'un PRINCIPAL D'ÉCOLE

Responsabilité: direction d'une école élémentaire.

Qualifications: - 15 ans de scolarité
- Brevet d'enseignement.

Expérience: - 5 années d'enseignement.

Faire parvenir avant le 22 mai 1969 son curriculum vitae à:

Direction Générale des Écoles,
Commission Scolaire de Huntingdon,
66, rue Châteauaugay,
C.P. 508,
Huntingdon, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'AMIANTE Offre d'Emploi

- Adjoint à l'Administration Pédagogique:

Devra assister le Directeur Général dans ses fonctions.

- Responsable de l'Enseignement Professionnel

Au niveau des écoles polyvalentes.

- Conseiller en Orientation - Professeur en Éducation Physique - Professeur de Biologie (Secondaire V) - Professeurs en Sciences (Physique, Chimie)

Faire parvenir curriculum vitae et autres renseignements à:

M. RAYMOND TOUSIGNANT,
Directeur Général,
Case Postale 29,
5 sud, Notre-Dame,
Thetford Mines.

Australie L'UNIVERSITÉ D'ADELAIDE invite des demandes d'emploi pour solliciter la CHAIRE DE FRANÇAIS

en succession au Professeur J. G. Cornell, M.A. (Melb.), L. et L. (Paris), Chevalier de la Légion d'Honneur, qui prendra sa retraite fin 1969. Les demandes d'emploi de personnes avec qualifications et intérêt en d'autres langues néo-latines, comme le français, trouveront bon accueil.

SALAIRE: \$12,000 australiens par année, plus retraite sur la base du F.S.S.U.

Les candidats virtuels obtiendront du Secrétaire-Général de l'Association des Universités du Commonwealth, 36 Gordon Square, Londres, W.C.1, ou du secrétaire, un état plus détaillé concernant la chaire et les conditions d'entrevue. L'Université donnera volontiers plus de détails sur demande au secrétaire.

Les demandes d'emploi (en double) qui portent les détails mentionnés dans le paragraphe 9 de l'annonce devant être adressées au Secrétaire de l'Université à North Terrace, Adelaide, South Australia 5001, avant le 30 juin 1969.

La Commission Scolaire Régionale Maisonneuve recherche un Psychologue en milieu scolaire (1er juillet 1969)

FONCTIONS: Évaluation, counseling à court terme, étude de cas, collaboration avec les éducateurs, référence.

AVANTAGES PROFESSIONNELS:

- Travail dans un milieu ouvert et progressif;
- Approche multidisciplinaire: conseillers d'orientation, travailleurs sociaux, infirmières et équipe psychiatrique consultante.

PRE-REQUIS:

- Licence ou Maîtrise en Psychologie;
- Membre de la Corporation des Psychologues de la Province de Québec.

TRAITEMENT:

\$8,000, environ - échelle de base - (négociations en cours pour 69-70). Plus autres avantages marginaux.

S'ADRESSER à: Normand Giroux, M.Ps., Psychologue,
Commission Scolaire Régionale Maisonneuve,
127, boul. des Prairies,
Laval-des-Rapides, Ville de Laval, P.Q.
Tel.: 688-3781, postes 60 et 62.

CITÉ DE HULL OFFRE D'EMPLOI

La Cité de Hull est à la recherche d'un candidat pour le poste de: ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE qui sera sous la direction immédiate du Directeur des Services Techniques de la Cité.

FONCTIONS:

A) Arpentages, relevés topographiques, alignement et renouvellement pour travaux municipaux.
B) Vérification des plans de nouvelles subdivisions; descriptions techniques et certificats de localisation de propriétés de la Cité.
C) Compilation cadastrale de la ville.
D) Tout autres travaux connexes.

QUALIFICATIONS

A) Diplôme universitaire d'arpenteur-géomètre;
B) Membre de la Corporation des arpenteurs géomètres de la Province de Québec.
C) Expérience d'un minimum de deux (2) années de pratique générale après la graduation.

TRAITEMENT:

A) Selon l'expérience et les qualifications du candidat;
B) Bénéfices marginaux: vacances annuelles, vacances-maladie, assurance-groupe, congés statutaires, fonds de pension, etc. ...
C) Dedomagement pour automobile.

Faire parvenir curriculum vitae en mentionnant le salaire désiré et autres renseignements pertinents avant le 28 mai 1969, à l'Office du Personnel, 3ième étage, Hôtel de Ville.

Les demandes seront traitées confidentiellement

Anesthésiste & Gynécologue

recherchés pour hôpital de 109 lits.

S'adresser au

Directeur Médical,
Hôpital La Providence,
50 St. Patrice est.
Magog, QUÉ.

La Commission Scolaire Régionale de l'Yamaska recherche

UN (E) BIBLIOTHÉCAIRE

officiellement qualifié(e) pour l'école polyvalente de Beoil.

DES PROFESSEURS DE CATÉCHÈSE

pour secondaire IV et V.

DES PROFESSEURS (féminins) D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 21 mai à:

M. Paul A. Giguère,
Adjoint au Directeur de l'Enseignement,
1525, rue Girouard,
St-Hyacinthe, P.Q.

La Commission Scolaire Régionale des Laurentides recherche les services d'un ORTHOPÉDAGOGUE

Tâche: Sous la direction du Directeur des études, guider, conseiller le personnel enseignant de l'enfance inadaptée:

- problèmes d'apprentissage;
- récupération;
- enseignement correctif;
- problèmes de psycho-motricité.

Qualifications: Diplôme d'enseignement. Baccalauréat en Sciences de l'Éducation, spécialisation en Orthopédagogie.

Expérience: Si possible, expérience auprès de cette clientèle scolaire.

Faire parvenir son curriculum vitae le ou avant le 23 mai 1969, à:

Commission Scolaire Régionale des Laurentides,
a/s M. Jean-Jacques Lafleur,
Directeur général des écoles,
C.P. 60,
Ste-Agathe-des-Monts, Qué.

LE COLLÈGE DE MATANE OFFRE D'EMPLOI:

DIRECTEUR DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

FONCTION: Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur des Services aux Étudiants assume les responsabilités suivantes:

- Organisation des services personnels et communautaires aux étudiants.
- Direction des services de logement et d'aide financière.
- Réglementation des contrôles quotidiens.

QUALIFICATIONS: Études de niveau universitaire ou l'équivalent.

Expérience dans le domaine de l'éducation, ou l'animation auprès de jeunes de 17-20 ans.

TRAITEMENTS: Selon la scolarité et l'expérience, jusqu'à un maximum de \$12,500. Bénéfices marginaux usuels.

CANDIDATURES: Avant le 1er juin à l'adresse suivante:

Le Directeur Général,
Collège de Matane,
MATANE, Québec.

COLLÈGE EDOUARD - MONTPETIT OFFRE D'EMPLOIS

- PRÉPOSÉ AUX HORAIRES

Tâches: Sous l'autorité du Directeur des Services Pédagogiques, il est responsable de l'organisation de l'horaire des cours et des examens.

Il verra à recueillir, en collaboration avec les départements et la direction de l'enseignement, les données nécessaires selon les programmes et les méthodes pédagogiques employées.

Qualifications: Grade universitaire en mathématiques, en sciences commerciales, ou une formation équivalente. Le candidat devra également posséder une expérience dans l'enseignement.

- DIRECTEUR DES SERVICES DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION

Fonction: Rattaché au Directeur des Services aux étudiants, le Directeur des Services de psychologie et d'orientation aura principalement la responsabilité de l'organisation et du développement des services de psychologie et d'orientation.

Qualifications: Licence en psychologie et scolarité du doctorat. Avec expérience si possible.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Secrétaire Général,
CEGEP Edouard-Montpetit,
945, chemin de Chambly,
Cité de Jacques-Cartier,
P.Q.

BOURSE DE TORONTO

Table of stock market data for Toronto, including sections for 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE' and 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE'. It lists various stocks with their prices and changes.

BOURSE DE NEW YORK

Table of stock market data for New York, including sections for 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE' and 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE'. It lists various stocks with their prices and changes.

NOMINATION CHEZ OCTO



Hon. Louis G. Giguère

M. Gaston Hérald, président du Conseil d'Administration du Laboratoire Octo Ltée, annonce la nomination de l'Hon. Louis G. Giguère, Sénateur, comme membre du Conseil.

M. Giguère étudie le droit et les sciences sociales à l'Université Laval de Québec. Il est administrateur du Comité conjoint des matériaux de construction et du Comité conjoint de l'industrie de la fabrication du métal en feuilles.

Il fut secrétaire général de l'Institut Canadien des Affaires Publiques, et membre du comité exécutif de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement. Il est, entre autres, directeur de Kruger Pulp & Paper Co. Ltd., Campeau Corporation, Nordair Ltd., Town Heights Dev. Ltd. (Floride), et membre de l'Association canadienne des parlementaires de l'Ontario, ainsi que de l'Association parlementaire canadienne pour le fédéralisme mondial.

Bourse de N. Y.

Tendance soutenue hier à Wall Street

La tendance à l'échange mardi au New York Stock Exchange. La demande a été stimulée par l'annonce que le président Nixon fera état de quelque progrès dans les négociations sur le Vietnam au cours de son discours télévisé de mercredi et par la bonne reprise enregistrée lundi après la baisse initiale marquée du marché. Les affaires ont été actives.

Les sidérurgiques ont été fermes, notamment U.S. Steel et Bethlehem, ainsi que les pharmaceutiques, en particulier Merck. Les alimentaires, les aluminiums, les matériaux de construction, les chimiques et les tabacs ont été soutenus. Forte avance d'Atlantic Richfield aux pétroles en progrès. Les grands magasins et les cinémas se sont améliorés par endroits. En revanche, les transports aériens, les mécaniques et les automobiles, à l'exception de General Motors, se sont alourdis et les télévisions se sont montrées hésitantes.

L'irrégularité a prédominé parmi les papiers, les aéronautiques, les cuprifères, les électroniques, les caoutchouc et les ordinateurs ou IBM s'est néanmoins inscrit en très nette hausse.

Cours des changes

Table of exchange rates for various countries including Germany, France, Switzerland, etc.

BOURSE CANADIENNE

Table of Canadian stock market data, including sections for 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE' and 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE'. It lists various stocks with their prices and changes.

BOURSE DE NEW YORK

Table of New York stock market data, including sections for 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE' and 'Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE'. It lists various stocks with their prices and changes.

Advertisement for Aéroport Hilton, featuring text about meetings and events, and a list of hotels administered by Hilton in Canada.

Table titled 'Valeurs minières hors-liste' listing various mining stocks and their prices.

Advertisement for ASSURANCES, featuring L. F. GAGNON, CANADA PERMANENT TRUST, and AGRICULTURE EXPERTISES ETUDES ESTIMATIONS.

Advertisement for ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS, featuring L. F. GAGNON, CANADA PERMANENT TRUST, and ASSURANCES.

Advertisement for Dominion Insurance Agencies Limited, featuring Paul-Marcel Gélinas, Secrétaire général, and information about the company's services.

ANACONDA DES E-U ET COMINCO, DU CANADA, DÉPENSERONT \$7,000,000 AU N.-BRUNSWICK

Pour exploiter un gisement de cuivre

NEW YORK (AFP) — Les compagnies minières Anaconda américaine et Cominco canadienne vont consacrer sept millions de dollars à l'exploitation du gisement de cuivre de la mine du Caribou, dans le Nouveau-Brunswick. Elles vont en outre examiner la possibilité d'y produire de l'argent, du zinc et du plomb.

La mine du Caribou contient deux zones de minéralisation, d'une part du tonnage limité de minerai de cuivre, d'autre part un gros tonnage de sulfures d'argent-plomb-zinc. Le projet, auquel Anaconda participe pour 75 pour cent, prévoit dans un premier stade la production, à partir de 1971, de 1,000 tonnes par jour de concentrés de cuivre.

Simultanément, les deux compagnies entreprendront un examen détaillé des gisements d'argent, de plomb et de zinc, examen qui devrait prendre trois ans. « Si le programme est couronné de succès, et si les conditions du marché sont favorables, il est prévu que les compagnies s'engageront alors dans la mise en production des gisements », déclare le communiqué publié par les deux sociétés.

Coutts Hallmark

A inauguré un nouveau complexe de fabrication

TORONTO — Une nouvelle usine de fabrication de \$2.5 millions, formant partie d'un immense complexe industriel de \$15 millions qui sera situé dans North York, a été officiellement inaugurée ces jours-ci par M. William E. Coutts, président du conseil d'administration de William E. Coutts Company Limited.

Le Centre de fabrication de Hallmark Place, situé dans un parc commercial, au croisement de l'autoroute MacDonald-Cartier et de Victoria Park Avenue, produira une grande variété de cartes destinées à exprimer des vœux et des sentiments divers à l'intention du marché canadien. En tant que filiale de Hallmark Cards Inc., de Kansas City, la compagnie canadienne se classe en tête de l'industrie de cartes qui marquent les événements sociaux au Canada.

Avec M. Coutts, MM. William H. Meeker, président, Paul W. Gibbs, gérant des projets spéciaux, et Lawrence G. Tapp, directeur de la fabrication ont accueilli 150 invités environ représentant les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, les représentants de l'éducation, des affaires et de l'industrie. Hallmark Cards était représentée par son président, M. Donald J. Hall.

Fondée en 1916 par M. Coutts, la compagnie ne comptait à l'époque que 10 employés, mais son expansion a été parallèle à celle du Canada tout entier. Elle a toujours maintenu des liens étroits avec les maîtres dans l'art de l'imprimerie et de la gravure. Des reproductions des œuvres du "Groupe des sept" dont la renommée n'est plus à faire, ont illustré les premières cartes de souhaits produites par la compagnie. Au cours de ces dernières années, une nouvelle génération d'artistes canadiens a contribué par ses talents à enrichir les reproductions de Coutts Hallmark. Aujourd'hui, la série des "peintures du Canada" représente une part impressionnante de la gamme Coutts Hallmark.

Les œuvres du célèbre Cornelius Krighoff figurent dans la série "Heritage du Canada" avec les reproductions de tableaux et de gravures d'autres artistes qui immortalisent la naissance de notre nation. La compagnie n'en a pas oublié pour autant la photographie et lui a réservé une place méritée dans ses reproductions d'œuvres de photographes canadiens parmi les plus cotes: Malak, George Hunter, Peter Tasker et George Kappert.

La gamme Coutts Hallmark comporte également des reproductions de gravures originales exécutées par des artistes esquimaux — la dernière est de Peter Augutuguk, de la Povungnituk Co-Operative Society. Une reproduction d'une sculpture d'Hanni Rothschild, de Toronto, figurera dans la gamme de 1969.

Coutts Hallmark encourage les arts dans divers domaines et s'efforce avant tout de le faire apprécier par les jeunes.

Bien que la réputation de la compagnie ne soit plus à faire dans le domaine des cartes de souhaits, elle a ajouté à sa fabrication les emballages-cadeau, rubans et fa-vueurs, calendriers, cartes à jouer, petites cartes de remerciements, invitations, albums, éditions Hallmark, papier à lettres, bougies, et de nombreux autres articles.

Lors du déjeuner qui suivit l'inauguration officielle, M. Coutts a rappelé les expériences d'une longue carrière fertile en événements. Il a déclaré que le lien qui unissait la compagnie canadienne à la Hallmark Cards Incorporated était fait d'amitié et de confiance réciproque d'une grande valeur pour les deux entreprises.

M. Meeker considère l'inauguration de ce nouveau complexe comme une preuve tangible de l'accroissement de la demande du public pour des produits de qualité lui permettant d'exprimer élégamment et artistiquement ses sentiments. "Nous avons constaté", dit-il, "une sophistication croissante de la part de l'acheteur canadien et une conscience nouvelle de la vaste gamme de produits actuellement disponibles. Pendant un certain temps, les achats des clients étaient restreints aux cartes de souhaits. Actuellement, nous devons satisfaire à la demande de nombreux articles dans le domaine des rapports sociaux. Ce nouveau complexe représente l'aboutissement de cette tendance."

Indice de la production industrielle dans notre pays

L'indice de la production industrielle, corrigé des variations saisonnières, a marqué une forte progression en mars et atteint 169.7, soit 1.6% de plus que l'indice rectifié de février (167.1). Les utilisateurs voudront bien noter que l'indice de 1968 de la production industrielle a maintenant été entièrement rectifié aux fins d'y intégrer les variations des données brutes et des facteurs saisonniers plus à jour. Ces nouveaux facteurs saisonniers font maintenant eux aussi partie des données de 1969.

La grande partie de l'avance qui s'est produite en mars provient de l'augmentation de 2.1% dans la fabrication, les services d'entretien n'ayant enregistré qu'une légère augmentation et l'extraction minière ayant faiblement diminué. Les biens durables ont fourni près de deux tiers du gain dans la fabrication.

Même si les gains dans les biens durables se sont généralisés (7 des 8 groupes principaux ont augmenté), la grosse part de l'augmentation est due aux véhicules automobiles qui ont donné l'élan au matériel de transport.

Rapport sur les activités de l'OCDE

C'est M. Krister Wickman, ministre des Affaires Économiques et de l'Industrie de Suède, qui a introduit, le 13 mai 1969, le septième rapport annuel sur les activités de l'OCDE devant l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

Ce rapport rend compte, au terme d'une période fertile en événements et caractérisée par une situation mouvante, des efforts déployés par l'OCDE pour orienter l'action des gouvernements de ses pays Membres vers une solution satisfaisante des problèmes qui requièrent le recours de plus en plus fréquent à des mesures concertées.

Durant cette période, l'inflation, les balances de paiements, les liquidités internationales, les mouvements de capitaux ont figuré parmi les préoccupations essentielles de l'OCDE en matière économique et financière. Le rapport traite aussi des problèmes de la société modernes nés du développement révolutionnaire de la science et de la technologie, de la transformation de la consommation ainsi que de l'urbanisation rapide. Enfin, le rapport rend compte des politiques d'aide au développement des pays Membres de l'OCDE.

M. Giuseppe Vedovato, parlementaire italien, qui est l'un des vice-présidents actuels de l'Assemblée Consultative, présente les vues de cette Assemblée sur les activités de l'OCDE tandis que M. Thorhild Kristensen répondra aux questions que poseront les parlementaires au cours du débat.

Cours du dollar

(PC) — Le dollar américain a gagné 1-32 et s'inscrivait à \$1.07 3-4 en fonds canadiens. Le livre sterling demeurait inchangé et cotait à \$2.57 1-4.

NEW YORK (PC) — Le dollar canadien était en baisse de 1-32 et s'inscrivait à 92 13-16 en devises américaines, comparativement à 92 57-64, la semaine dernière.

La livre sterling a acquis 1-32 et cotait à \$2.38 13-16.

Associés attachés au bureau de Montréal

J. Claude Allard Richard Mineau
A. H. Howson E. W. Netten
B. H. Lloyd J. A. Peltier
J. J. Macdonell M. Laird Watt

Bureaux dans les principales villes du Canada et affiliations dans le monde entier

Membres de l'Association canadienne des conseillers en administration et de l'Association MTM des normes et de la recherche

5, place ville marie, Montréal 113 (514) 866-9708

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STANDARD BRANDS LIMITÉE



L'hon. Paul Desruisseaux, C.R. Matthew S. Hannon, C.R. John T. Johnson, C.R.

Lors de l'assemblée annuelle tenue à Montréal récemment, trois nouveaux membres ont été élus au conseil d'administration de la Standard Brands Limitée. Le sénateur Desruisseaux fait partie du conseil d'administration de plusieurs entreprises canadiennes, dont la Banque Royale du Canada, M. Hannon est membre associé de l'étude Ogilvy, Cope, Porteous, Hensard, Matler, Montgomery & Renault; il est président du comité exécutif, et membre du conseil d'administration du Montreal Trust. M. Johnson est membre associé de l'étude Borden, Elliot, Kelley & Palmer de Toronto, et membre du conseil d'administration de la Banque Mercantile et de plusieurs autres entreprises canadiennes.

Nordair annonce un service jet permanent Montréal-Hamilton

Nordair annonce l'établissement d'un service biquotidien permanent entre Montréal et Hamilton.

La compagnie, dont le siège social se trouve à Montréal, assurait un service provisoire depuis le début de la grève d'Air Canada. Au cours des sept premiers jours, plus de 1,100 passagers ont été transportés entre Montréal et Hamilton. "C'est l'accueil très favorable fait à notre liaison Montréal-Hamilton qui nous a incités à établir un service permanent, a déclaré M. R.-G. Le François, président de Nordair. Nous continuerons naturellement d'assurer ce service au moyen de nos 737 à réaction".

Le Boeing 737, qu'on considère comme l'avion de ligne le plus moderne de sa catégorie actuellement en service, peut transporter 115 passagers. La durée du vol entre Montréal et Hamilton est d'environ une heure.

À noter...

La Bourse Canadienne a été notifiée que W. D. Latimer & Co Limited, agissant au nom de Quoddy Investments Limited, a exercé son engagement ferme, se rapportant à l'achat de 150,000 actions d'Agassiz Mines Ltd, au prix de 70 cts chacune; conformément à l'accord de souscription en date du 17 avril 1969 et en vigueur le 7 mai.

La Bourse de Montréal a été avisée que Philip Morris Incorporated, une entreprise américaine entend, dans un avenir prochain, faire une offre aux détenteurs d'actions ordinaires en circulation de la Canadian Breweries Limited. Cette offre consisterait dans l'acquisition de 10,881,000 actions ordinaires de cette dernière entreprise, au prix de \$12.00 chacune, en fonds canadiens.

Dividendes

Bowes Co. Ltd., 12 1-2 cents l'action ordinaire le 27 juin, inscription le 13 juin.

Voir autres nouvelles de finance en page 15

Bénéfices nets

Advocate Mines Ltd., pour le trimestre écoulé au 31 mars 1969: \$445,000 au regard de \$657,000 en 1968.

Anglo-Rouyn Mines Ltd., pour le trimestre ayant pris fin au 31 mars 1969: \$347,000 comparativement à \$263,000 en 1968.

Barber-Edis of Canada Ltd., pour le trimestre terminé le 31 mars 1969: \$206,902 au regard de \$209,315.

Barbat Mines Ltd., pour le trimestre terminé au 31 mars 1969: \$31,136, reculé au regard de \$61,909 en 1968.

Beatty Bros. Ltd., pour le trimestre écoulé au 31 mars 1969: \$30,689 au regard de \$28,875 en 1968.

Canadian Food Products Ltd., pour les 24 semaines ayant pris fin au 15 mars 1969: \$128,000 au regard de \$188,600 en 1968.

Capital Building Industries Ltd., pour le trimestre écoulé au 31 mars 1969: \$164,668 ou 4 cents l'action, comparativement à \$7,308, reculé en 1968.

East Malartic Mines Ltd., pour le trimestre écoulé au 31 mars 1969: \$36,689 au regard de \$29,875 en 1968.

Giant Yellowknife Mines Ltd., pour le trimestre écoulé au 31 mars 1969: \$608,798 ou 14 cents l'action comparativement à \$415,119 ou 10 cents l'action en 1968.

Highland Bell Ltd., pour le trimestre écoulé au 31 mars 1969: \$123,515, ou 8 cents l'action, comparativement à \$233,816 ou 14 cents l'action en 1968.

Lake Shore Mines Ltd., pour le trimestre écoulé au 31 mars 1969: \$121,704, reculé. Il n'y a pas de chiffres pour l'année précédente.

Leitch Gold Mines Ltd., pour le trimestre ayant pris fin au 31 mars 1969: \$92,823 ou 3 cents l'action au regard de \$72,226 ou 2 1-2 cents l'action en 1968.

Little Long Lac Gold Mines Ltd., pour le trimestre terminé au 31 mars 1969: \$50,645 au regard de \$38,314 en 1968.

Malartic Gold Fields Québec au 31 mars 1969: \$15,672 par rapport à \$80,411 en 1968.

Norbeau Mines Québec Ltd., pour le trimestre ayant pris fin au 31 mars 1969: \$81,746, reculé, au terme de \$39,250, reculé en 1968.

Salada Foods Ltd., pour les six mois écoulés au 31 mars 1969: \$773,000 ou 29 cents l'action, par rapport à \$799,000 ou 30 cents l'action en 1968.

Willroy Mines Ltd., pour le trimestre écoulé au 31 mars 1969: \$46,733 aux termes de \$22,544 en 1968.

Wright - Hargreaves Mines Ltd., pour le trimestre ayant pris fin au 31 mars 1969: \$226,583, reculé. Il n'y a aucun chiffre comparatif pour 1968.

Dividendes

Mobil Oil Corp., 55 cents l'action en devises américaines le 10 juin; inscription le 5 mai.

Patino Mining Corp., 15 cents, hausse de 2 1-2 cents, le 23 juin; inscription le 30 mai.

Traders Group Ltd., pour le trimestre terminé au 31 mars 1969: \$1,126,349 ou 25 cents l'action comparativement à \$946,020 ou 21 cents l'action en 1968.

Pembina Pipe Line Ltd., 62 1-2 cents l'action privilégiée à cinq pour cent le 1er juin; inscription le 15 mai.

Peoples Credit Jewellers Ltd., 10 cents la classe A; 10 cents l'action commune, toutes deux payables au 15 mai; inscription le 30 avril.

Teletex Inc., 10 cents l'action ordinaire, en fonds américains, le 6 juin; inscription le 16 mai.

potins financiers

Après avoir été moins active et plutôt hésitante la veille, la Bourse de N. Y. a paru hier plutôt vigoureuse, de sorte que l'indice des industriels de DJ clôturait 5.11 points plus haut à 962.97, au regard d'une perte de 3.75 points la veille, à 957.86. Les réalisations étaient encore nombreuses hier sur la Bourse de Toronto, et à la clôture, le ton était vigoureux. Sur la Bourse de Montréal, la liste était ferme sous la direction des industriels. Sur la Bourse de Londres, les prix ont baissé abruptement hier par suite de la crainte de mesures plus strictes de crédit et de la déception provoquée par les chiffres concernant le déficit commercial le mois dernier. L'annonce hier matin d'un relèvement de 0.50-0/8 des intérêts bancaires en France expliquerait l'effacement des valeurs hier sur la Bourse de Paris.

C'est ce soir que le président des E.-U. doit faire un discours sur les perspectives de paix au Vietnam. Maints spéculateurs se tiennent sur la clôture en attendant.

Une psychose de défaitisme, provoquée par l'ambiance éminemment malheureuse de la crise internationale monétaire, est apparente présentement en France.

Une vague d'optimisme était évident hier sur les marchés de l'Amérique du Nord.

Le rapport d'une nouvelle découverte de pétrole en Alaska stimule les actions des compagnies d'huile sur nos marchés hier. Texaco serait favorisée.

Wall Street serait dans une période de consolidations, c'est-à-dire de jours où les stocks avancent et de jours où ils baissent et cette période pourrait bien durer quelques semaines, d'où la nécessité d'achats sélectifs.

La liste mobilière a accusé hier, une plus-value de \$455,000, 000 sur le marché de la Ville Reine.

Aquitaine Co. of Canada émettrait sur le marché américain, 2,200,000 actions.

On pourra transiger sur la Bourse Canadienne sur les droits d'Armour Mines.

Nesbitt Thomson et Compagnie Limitée vient de rendre public son bulletin de statistiques mensuelles sur le marché. Il renferme plus d'une dizaine de catégories de valeurs, dans lesquelles les principales sont représentées avec bien des données fort intéressantes.

Les transactions sur les actions de Brazilian Light & Power Company Limited devront être par lots de 100 actions sur la Bourse de Montréal.

La Bourse de Montréal a été avisée que, sous réserve de l'approbation par la Commission canadienne de la radio et de la télé-

vision, Canadian Marconi Company a accepté l'offre de Bushnell TV Co. d'Ottawa d'acheter les affaires de sa division de radio-diffusion.

Les actions de nos papeteries se ressentent depuis quelques semaines des prises de profits plus nombreuses.

Selon le président de Van Ness Industries Ltd. un accord de principe a été conclu pour l'acquisition de Lloydale Ltd, mais le prix n'a pas été divulgué selon la dépêche de Toronto.

Des soumissions seront reçues le jeudi 15 mai 1969 pour \$175,000, 000 de bons du Trésor du gouvernement canadien, jouissance et livraison le 16 mai 1969, dont \$130,000,000 en bons à 91 jours et \$45,000,000 à 182 jours. \$175,000,000 de bons en circulation arriveront à l'échéance le 16 mai 1969.

La C.S. de la Ville des Laurentides, celle de Bedford, celle de Cap St-Ignace, et celle de Ste-Thérèse Ouest emprunteront sous peu.

Les actions des entreprises suivantes se vendront et matin es-dividende tant par action ordinaire ou privilégiée: Bruck Mills Ltd., Classe "A" — 30c l'action, Classe "B" — 15c l'action, Burns Foods Limited, ordinaire — 25c l'action, Burrard Dry Dock Company Ltd., classe "A" privilégiée — 11c l'action, Combined Engineered Products Limited, \$1.10 privilégiée — 27 1/2c l'action, International Utilities Corporation, \$1.32 privilégiée — 33c l'action (U.S. ordinaire — 35c l'action, Laura Secord Candy Shops Limited, ordinaire — 11 1/4c l'action, MacLaren Power & Paper Company, classe "A" — 30c l'action, classe "B" — 30c l'action, MacMillan Bloedel Limited, ordinaire — 25c l'action, Massey-Ferguson Limited, ordinaire 25c l'action, Melchers Distilleries Limited, ordinaire — 6c l'action, Northern & Central Gas Company Limited, ordinaire — 15c l'action.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of Canada Ltd. à 10:30 a.m., Waxaj Limited à 12:00 (midi), Hudson's Bay Company à 11:45 a.m., International Paper Company à 11:00 a.m., Reitman's (Canada) Limited à 10:30 a.m.

Les entreprises suivantes tiendront aujourd'hui leur assemblée annuelle, Canadian Hydrocarbons Limited à 11:00 a.m., Newfoundland Light & Power Company à 10:30 a.m., Power Corporation of

Bombardier Limitée a inscrit, hier, 15,000,000 actions sur la Bourse locale

588,939,429 de ventes en 10 mois, terminés le 31 janvier 1969

Comme nous avons fait ressortir, hier, les modalités de l'inscription de 15,000,000 actions de Bombardier Limitée, nous nous gardons donc d'y revenir. Nous croyons opportun, toutefois, ce matin de faire ressortir l'histoire de cette entreprise, contrôlée par les notes.

L'idée d'un véhicule pouvant circuler sur la neige a été conçue par feu J. A. Bombardier en 1926 et, après dix ans d'essais, il commença à fabriquer des auto-neige incorporant un système tout à fait nouveau de chenilles et pignons à chaîne permettant de voyager rapidement et efficacement sur les étendues enneigées du Canada.

Originellement, la Compagnie produisait des auto-neige pour répondre quasi exclusivement aux besoins du transport dans les régions autrement inaccessibles pendant l'hiver. On comptait parmi les premiers usagers, des chasseurs de l'Arctique, la patrouille de la Gendarmerie royale du Canada, des missionnaires du Grand Nord parcourant des villages isolés et des médecins effectuant, dans des régions éloignées et enneigées, des visites qui auraient été autrement impossibles.

Plus tard, les efforts de la compagnie se concentrèrent sur le perfectionnement d'un véhicule plus petit et plus facile à manoeuvrer. Cette réalisation fut possible grâce à la mise sur le marché, au cours des années 1950, d'un moteur léger convenant à cette fin. En 1959, l'auto-neige connue sous le nom de SKI-DOO fut mise sur le marché canadien, principalement comme moyen commode de transport en hiver pour les trappeurs et les gardes-chausse. La Compagnie découvrit vite le potentiel de ce nouveau véhicule pour des fins récréatives et sportives.

Les véhicules industriels représentent encore une partie importante de l'exploitation de la Compagnie et ils se vendent partout dans le monde.

Capitalisation:	Emises et Autorisées	A être en circulation	inscrites
Actions ordinaires classe A sans valeur nominale	25,000,000	2,000,000	15,000,000*
Actions ordinaires classe B sans valeur nominale	13,000,000	13,000,000	

* 13,000,000 d'actions classe A sont inscrites sujet à avis d'émission et réservées à des fins de conversion des 13,000,000 d'actions de la classe B.

Les administrateurs ont l'intention de déclarer des dividendes trimestriels sur les actions ordinaires classe A, payables en mars, juin, septembre et décembre. Ils ont déclaré un dividende initial de 12¢ par action ordinaire classe A, payable le 15 juin 1969 aux actionnaires immatriculés le 15 mai 1969.

- La société possède entièrement les succursales suivantes:
- 1) Rockland Accessories Ltd.
 - 2) LaSalle Plastic Moulds Inc.
 - 3) Roski Ltd.
 - 4) Bombardier (Quebec) Ltée
 - 5) Bombardier (Ontario) Ltée
 - 6) Bombardier (Aktiebolag)
- Bombardier Limitée et ses succursales.

Année terminée le 31 mars	1965	1966	1967	1968	1969
Ventes nettes:	\$12,920,900	\$20,244,981	\$35,485,075	\$53,402,982	\$51,306,879
Revenus avant la dépréciation et l'impôt:	4,386,240	7,102,283	11,706,416	16,198,291	15,628,529
Revenus nets:	1,998,582	3,029,190	5,150,033	6,901,835	6,820,367

Fonds mutuels

Cours fournis par Francis J. Dupont et Co.

1965	1966	1967	1968	1969
\$12,920,900	\$20,244,981	\$35,485,075	\$53,402,982	\$51,306,879
4,386,240	7,102,283	11,706,416	16,198,291	15,628,529
1,998,582	3,029,190	5,150,033	6,901,835	6,820,367

Titres au Comptoir

Cours fournis par Francis J. Dupont et Co.

Offre	dem.	Admin. & Trust	Offre	dem.	
Adanac Mutual Funds	2.89	3.14	Aquacare	33	35
All Canadian Com.	8.70	9.51	B.C. Moly Wt.	34	44
All Canadian Div.	10.40	11.40	Blithem TV "A"	36	38
All CDN Inv. Growth Fund	5.77	6.01	Central Dynamics	5	6
All Canadian Venture	5.24	5.72	Crown Life	36	38
American Growth	7.37	8.10	Cataline Systems	94	104
A.G.P. Special Fund	4.26	4.66	Can. Tech.	84	104
Associated Investors	6.03	6.09	Dominion Citrus	104	114
Beaubien Corp.	46.80	50.05	Eastern Can. Savings	4	5
Boston Fund Ltd.	9.12	9.97	Geo. Associates	38	30
Bullock Fund Ltd.	16.56	18.14	Executives Ltd.	180	195
Canada Growth Fund	7.74	8.51	Fac. Ltd.	94	10
Canada Security Fund	4.21	4.54	Financial Life	15	15
Can. Gas & Energy Fund PFD	16.00	17.52	General Imp.	11	12
Can. Investment Fund	4.64	5.09	Greenacres	34	44
Can. Trustee Inv. Fund	4.97	5.43	Harris & Sons	7	7
Canafund Co. Ltd.	64.19	67.40	H. M. Taxayers	34	44
Champion Mutual Fund of Can.	8.43	9.21	In-Place Corp.	5	5
C.I. Leverage	4.28	4.70	In-Place Pfd.	6	6
Collective Mutual Fund	8.08	8.82	Jepersen Kay	51	53
Commonwealth Intl.	13.61	14.91	Jolly Jumper	15	16
Corp. Investors Ltd.	6.65	7.27	Jolly Jumper Wts.	11	12
Corp. Investors Stock Fund	7.16	7.82	KSP Chemical	4	5
Dividend Shares	4.13	4.53	La Prévoyance	15	18
Diversif. Fund Inc.	14.29	15.66	Lansdowne	84	87
Dynamic Fund	23.97	24.21	Marigot Wts.	3	4
Ease. Fund of Can.	9.78	10.27	Marigot Wts.	184	174
Exec. Intl. Fund	6.40	6.82	Peoples Stores	64	74
Federated Financial	6.32	6.91	Que. Savings Bank	64	74
Federated Growth	6.75	7.28	Rapid Data	9	9
Fidelity Trend	28.12	30.84	Share Pipe Ind.	104	1
Fonds Collectif "A"	7.31	8.64	Sklar Mfg.	54	64
Fonds Collectif "B"	5.32	6.46	Space-Pak	114	124
Fonds Collectif "C"	10.50	11.47	Spur Aero	44	54
Fonds Desjardins "A"	5.47	6.07	Stability	64	7
Fonds Desjardins "B"	4.43	5.14	Steadman	24	25
Fonds Mutual Adanac	2.89	3.14	Systems Dimension	174	184
GIS Compound	11.46	12.53	Union	64	74
GIS Income	4.80	5.22	Union wts.	14	24
Growth Equity Fund	9.05	9.95	Visa Bella	54	6
Growth Oil & Gas	23.34		Zodiac	3	34
Guardian Growth Fund	9.78	10.16			
Investors Growth	12.64	13.82			
Investors Intl. Mutual	8.96	9.73			
Investors Mutual of Can.	5.80	6.34			
Keystone Canada	8.40	9.23			
x Keystone Custodian N - 2	6.29	6.58			
x Keystone Custodian S - 1	23.16	25.27			
x Keystone Custodian S - 4	6.95	7.59			
Keystone Potars	5.78	6.22			
Le Fonds P.E.P.	4.01	4.26			
Lexington Research	17.11	18.92			
x Mass Investment Trust	16.67	18.24			
x Mass Inv. Growth Stocks	12.81	14.00			
Molson M. Fund	6.06	6.62			
Mutual Accum. Fund	6.20	6.89			
Mutual B.I.F.	4.97	5.19			
Mutual Bond	8.37	9.27			
Mutual Income Fund	8.07	8.82			
Mutual Income Fund	8.01	7.23			
Natural Resources	9.60	10.49			
Performance Plan	9.69	10.51			
Princ. Growth Fund	18.49	20.21			
Prêt et Revenu Mutuel	6.36	6.90			
Prêt et Revenu Américain	15.08	14.27			
Principal Growth Fund	6.47	7.32			
Provident Mutual Fund	5.58	6.10			
Putnam Growth Fund	12.64	13.81			
Radioway II	4.67				
Regent Fund Inc.	12.12	13.25			
Reynold Ltd.	6.31	6.51			
Spur	10.96	11.98			
Taurus Fund	7.74	8.51			
United Accum. Fund	5.88	6.46			
United American	3.20	3.52			
United Venture	5.84	6.42			
Uni. Svgs. Fund. Fund Ltd.	7.52	8.22			
Venture Fund	5.08	5.54			
Wellington Fund Inc.	13.11	14.25			

Bénéfices nets

Avco Delta Corp., pour le trimestre terminé le 31 mars 1969: \$2,457,000 au regard de \$1,582,000 en 1968.

Central Fund of Canada Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1969: \$26,376, au regard de \$31,441 en 1968.

Consumers' Gas Co., pour le semestre terminé le 31 mars 1969: \$13,709,000, soit l'équivalent de 76 cents l'action, au regard de \$13,651,000 et 75 cents l'action en 1968.

General Products Manufacturing Corp. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$70,669, au regard de \$199,442 en 1967.

General Steel Wares Ltd., pour le trimestre terminé le 31 mars 1969: \$171,000, au regard de \$79,000 en 1968.

John Inglis Co. Ltd., pour les 12 semaines terminées le 22 mars 1969: \$13,000, au regard de \$43,000 en 1968.

Neonex International Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,582,287, aucun chiffre comparatif pour 1967.

Pato Consolidated Gold Dredging Ltd., pour le trimestre terminé le 31 mars 1969: \$231,482, soit l'équivalent de 7 cents l'action, au regard de \$313,299 et 9 cents l'action en 1968.

Indices des obligations à N. Y.

	30	10	10	10	10
Hier	82.9	86.0	78.5	89.8	78.2
Sem. der.	62.7	87.0	78.7	90.2	78.2
Mois der.	63.2	84.8	78.5	90.3	78.2
1969 haut	64.3	87.0	79.3	90.1	79.6
1969 bas	62.5	83.1	77.3	89.1	78.6
1968 haut	56.3	81.0	81.4	90.2	82.3
1968 bas	63.8	85.8	78.3	88.0	78.4

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.	Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Abitibi	4390	4111	10 1/2	10 1/2	110	118	18	18	11
Alcan	2910	334	34	34	190	117	11	11	11
Alcan 4 1/2 p.	100	538	38	38	250	526	26	26	26
Algoma	885	118	18	18	190	155	5	5	5
Alum. 4 1/2 p.	50	536	36	36	60	561	61	61	61
Ang. C. P.	100	517	17	17	120	514	14	14	14
Aquafume	1030	119	19	19	300	57	7	7	7
Argus 2 1/2 p.	215	538	37	37	190	18	18	18	18
Argus C. P.	200	514	13 1/2	13 1/2	200	523	23	23	23
Asbestos	325	123	23	23	100	138	38	38	38
At. Sup.	1650	87	7	7	500	110	10	10	10
Bank Mont.	7247	115	14 1/2	14 1/2	154	81	81	81	81
Bank N.S.	1300	524	23	23	1960	370	20	20	20
Bank CN	2650	121	12	12	260	114	14	14	14
Bq. DeParis	1400	110	10	10	100	543	43	43	43
Bank Prov.	200	59	9	9	30	526	26	26	26
Beli. Can.	2234	550	49	49	500	118	18	18	18
Bombard	2015	119	18 1/2	18 1/2	3074	135	34	34	34
Brazl.	2885	125	24	24	100	121	12	12	12
BC Forest	151	528	38	38	1500	136	25	25	25
BC Phone	1012	174	7	7	1300	227	22	22	22
Brinco	13669	56	5	5	1085	39	9	9	9
CAE Ind.	275	121	12	12	200	154	14	14	14
Cal. Pow.	1600	526	26	26	100	39	9	9	9
Campeau	635	59	9	9	100	57	7	7	7
Can. Com.	100	521	21	21	425	59	9	9	9
Can. Cent. pr.	120	140	40	40	670	114	14	14	14
Can. D. Sugar	120	540	40	40	180	115	15	15	15
Can. Imp. BC	1625	320	20	20	1147	116	16	16	16
Can. Ind. pr.	1045	124	12	12	100	140	40	40	40
Can. Hydro	840	534	33	33	100	24	24	24	24
Can. Imp. BC	1625	320	20	20	141	116	16	16	16
Can. Pac. pr.	100	518	18	18	100	140	40	40	40
Can. Pac. Int'l	850	110	10 1/2	10 1/2	100	126	12	12	12
C. P. R.	693	189	18	18	500	58	8	8	8
Can. Salt Ltd.	1010	553	53	53	125	129	29	29	29
Canon	145	118	18	18	395	126	26	26	26
Cent. Del. R.	210	114	14	14	100	113	13	13	13
Chem. Ind.	1045	124	12	12	100	118	18	18	18
Chem. Int'l	2914	113	13	13	466	124	24	24	24
Col. Cent.	200	58	8	8	1200	113	13	13	13
Cominco	3228	56	5	5	100	140	40	40	40
Con. Bath.	340	127	26	26	100	226	2		

l'information

sportive

Réplique de la LNH à une suggestion de la commission d'enquête sur le sport

M. Campbell ne voit pas comment on pourrait forcer la LNH à abolir sa clause de réserve

M. Clarence Campbell, président de la Ligue de hockey nationale, a déclaré au cours d'une conférence de presse à l'hôtel Mont-Royal à Montréal, mardi, que les conséquences de la législation proposée par le gouvernement fédéral "ou toute autre intervention gouvernementale" en ce qui a trait à la "clause de réserve", seraient désastreuses à toutes les ligues internationales, dans tous les sports.

M. Campbell commenta ainsi le rapport du "groupe de travail" sur les sports, déposé aux Communes lundi par le ministre de la Santé, M. John Munro. Entre autres choses, ce rapport recommandait que la "clause de réserve" dans les contrats des joueurs de la Ligue nationale soit abolie "par force de loi, si nécessaire".

Cette clause de réserve est cette partie du contrat d'un joueur qui l'oblige à faire partie du même club jusqu'à ce qu'il soit échangé par ce club à un autre organisation, la question du salaire étant la seule ouverte aux discussions, et, advenant le cas où on ne peut trouver une entente, en confiant l'arbitrage uniquement au président de la ligue.

"On doit présumer que la recommandation faite par le groupe de travail et voulant que la "clause de réserve" dans les contrats des joueurs de la Ligue nationale soit "abolie" s'appliquerait également aux autres sports professionnels," déclara Campbell.

Le cas des Expos

"Le club des Expos de Montréal, appartenant à la Ligue nationale, de baseball, est une autre organisation qui serait touchée et il n'est pas déraisonnable de s'attendre à ce que d'autres villes canadiennes veuillent être représentées dans l'une des ligues majeures de baseball ou dans les ligues nationales ou américaines de football, a ajouté M. Campbell. Si tel est le cas, n'importe quel autre sport fonctionnant sur une base internationale serait affecté de la même façon.

"La conséquence d'une telle législation ou de toute autre intervention du gouvernement serait très certainement désastreuse pour toutes les ligues internationales, dans tous les sports."

La recommandation faite pour abolir la clause de réserve n'aura aucun effet par elle-même, de dire le président Campbell. Le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir de légiférer en cette matière selon lui puisque la propriété et les droits civils, d'emploi et de contrat dont il est question, relèvent de la juridiction provinciale. La même réflexion vaut pour les États-Unis où toute action devrait être prise au niveau de chaque État plutôt que sur le plan national.

Toutefois, le président Campbell souligne qu'advenant le cas où la Ligue Nationale serait trouvée coupable de violation de la loi antimonopole des États-Unis et de la loi contre les combines au Canada, une telle éventualité pourrait signifier la dissolution du circuit professionnel de hockey.

Pierre angulaire

M. Campbell estime qu'il faut qu'il soit clairement établi aux yeux de tous, et plus particulièrement de ceux à qui le rapport est destiné, que la "clause de réserve" constitue la pierre

angulaire de toute la structure du sport professionnel organisé.

"Aucun sport professionnel ne peut fonctionner avec succès sans une certaine forme de "clause de réserve", et cela est aussi vrai pour le hockey, le baseball, le football et le basketball, qui emploient tous la même méthode pour s'assurer les services des joueurs."

Il rappelle que la "clause de réserve" a été l'objet de "critiques et d'attaques dans le passé". "En fait, elle n'a pas cessé de subir les attaques de toutes parts depuis qu'elle a été introduite pour la première fois dans le baseball, il y a quelque 90 ans."

M. Campbell a évoqué des enquêtes "approfondies" menées par le Congrès des États-Unis en 1952, 1957 et 1958. Il affirme que l'un des comités du Congrès avait conclu:

"L'expérience démontre qu'il n'existe pas d'autre moyen de préserver l'intégrité du jeu ou de garantir une lutte compétitive relativement égale."

Il a dit que lorsque la LNH s'est organisée en 1917 et qu'elle a mis au point des contrats standards pour ses joueurs, elle avait adopté la "clause de réserve" du baseball et la maintient depuis. Une seule modification y a été apportée par la suite, celle qui devait faire du président de la ligue, un arbitre entre le club et le joueur dans les conflits de salaires.

M. Campbell déclare que bien que le rapport offre comme solution possible celle qui a généralement cours dans le football professionnel aux États-Unis — en vertu de laquelle un contrat est signé pour une période définie entre le joueur et l'équipe avec une clause lui permettant, à la dernière année de reprendre sa liberté — celle-ci n'est pas applicable dans la LNH.

Loyauté absolue

"Un tel arrangement est possible dans la Ligue nationale de football parce que toutes les équipes capables d'employer un agent libre tombent sous la juridiction du commissaire, d'ajouter M. Campbell. Cet arrangement n'est pas possible dans le hockey professionnel, parce que tous les clubs de hockey professionnels ne tombent pas sous la juridiction de la LNH. "Par conséquent, il serait possible pour un joueur d'entrer en collusion avec un club indépendant, lequel à son tour pourrait disposer des services du joueur en faveur d'un rival du club que ce dernier a quitté."

Le public exigeant une intégrité absolue de la part des joueurs, le hockeyeur doit observer une loyauté absolue et sans réserve envers le club pour lequel il joue.

"Un joueur qui décide de ne pas renouveler son contrat pourrait avoir une loyauté mitigée ou même une certaine déloyauté envers le club avec lequel il cherche à terminer son contrat", a affirmé M. Campbell.

Les salaires

Au sujet de l'arbitrage des salaires, le rapport recommande la nomination de deux arbitres — représentant le joueur et le club — et d'un arbitre neutre acceptable par les deux parties.

Le président de la LNH a déclaré que bien que cette proposition soit "plausible et possède les

apparences d'un complet impartialité", cela ne suffit pas.

"Il est nécessaire d'avoir les services de quelqu'un qui est bien informé en ce qui concerne les talents du joueur impliqué, et également en ce qui concerne les salaires des joueurs de talent égal dans la ligue, afin d'être sûr que les rémunérations sont équitables. La seule personne qui possède l'information nécessaire est le président

de la ligue, et cette information est strictement confidentielle".

Cependant, M. Campbell a déclaré que la LNH reconnaît que la provision qui existe actuellement en ce qui concerne l'arbitrage n'est pas du tout idéale. Elle aurait pu donner lieu à la soumission d'une "alternative pratique", mais rien de ce genre "ne s'est produit depuis les 25 dernières années".

Course du Nouvelliste le 8 juin

TRIOIS-RIVIERES — Une épreuve cycliste de 80 milles, organisée par le Nouvelliste de Trois-Rivières, aura lieu le huit juin prochain.

Cette épreuve, ouverte à toutes les catégories, est sanctionnée par l'Union Cycliste du Québec et le vainqueur recevra la coupe du Nouvelliste.

Le départ sera donné à Trois-Rivières et les concurrents y boucleront le tour après avoir traversé Shawinigan et Grand-Mère.

Les EXPOS à l'aréna Richard

MONTREAL — La Fédération du Baseball Amateur du Québec et les Expos de Montréal organisent une séance d'information pour instructeurs qui se tiendra le 17 mai à l'aréna Maurice Richard, de Montréal.



Ce n'est sans doute pas encore la meilleure des golfeuses professionnelles mais elle est probablement l'une des plus jolies. Elle a nom Janet Caponi, et elle vient de passer avec succès ses examens de qualification pour l'obtention d'une carte de professionnelle dans l'association des golfeuses, à Dallas. (Téléphoto PA)

CANADA Province de Québec DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL NO: 3378

DAME JOANNA CATHERINE ROWAN WOODS, de la Ville d'Ottawa, Province d'Ontario, épouse séparée de biens de James Roger Marsden

Requérante

JAMES ROGER MARSDEN, demeurant, autrefois des Cites et District de Montréal et présentement de lieux inconnus

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR: L'Intimé JAMES ROGER MARSDEN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête en divorce sera par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 8 mai 1969

JACQUES PERRON, Greffier

MES STEWART, McKENNA, WAGNER, LORIOU & PHELAN 507 Place d'Armes, Suite 804, Montréal

CANADA Province de Québec DISTRICT DE RICHELIEU COUR SUPERIEURE (Division des divorces)

GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE RICHELIEU

DAME IRENE COTE, épouse commune en biens de Zéphirin Benoit, résidant et domiciliée à 172, rue St-Marc à Tracy, dans le district de Richelieu,

Requérante

ZEPHIRIN BENOIT, autrefois de St-Zéphirin de Courval, district de Richelieu, et actuellement de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR: L'Intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la Requête en divorce a été laissée au Greffe des divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

Montréal, le 9 mai 1969.

Jacques Perron, Greffier

MARTIN & GUERTIN, Procureurs de la requérante, 79, rue Prince, Sorel, P.Q.

Avis publics

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

Avis est par les présentes donné que "ST JOVITE REALTIES & CONSTRUCTION INC." une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social en la ville de Duvernay, district de Montréal, s'adressera au secrétaire de la Province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

Daté à Montréal, P.Q. ce 11e jour d'avril 1969.

JOHN HERSCHORN, Q.C. Avocat de la compagnie.

CANADA Province de Québec DISTRICT DE MONTREAL

AVIS D'APPLICATION DE CHANGEMENT DE NOM

Avis est, par les présentes, donné que ALEX KOSOWATSKY, manufacturier, de 4870 Côte des Neiges, Appartement 605, de la cité et district de Montréal, province de Québec, se propose de présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil, demandant le changement de son nom en celui de ALEX KAY, ainsi que celui de sa femme, née RAY GREENSTONE, ménagère, de 103 Dufferin Road, Hampstead, district de Montréal, conformément aux dispositions de la Loi du changement de nom.

MONTREAL, le 16 avril, 1969

Berger, Schatta & Szant, Procureurs du Requérant, 3410 rue Peel, Chambre 2102 — Le Cartier, Montréal 112, Qué.

DES SOUSMISSIONS CACHEES, adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe la mention: "LA RECONSTRUCTION DE LA PISTE 08-26 ET LA VOIE DE CIRCULATION, INCLUANT LES MODIFICATIONS A L'ECLAIRAGE, A L'AEROPORT DE ROULY, P.Q." seront reçues jusqu'à 3.00 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 26 mai 1969 pour les travaux ci-haut mentionnés à Rouly, P.Q.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande au bureau de l'Acheteur régional, Ministère des Transports, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport International de Montréal, Dorval, P.Q., sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada.

M. Baribeau, Directeur régional, Services de l'Air.

Ministère des Transports, Aéroport Int. de Montréal, Dorval, P.Q. Le 7 mai 1969.

H. Digby Clarke, 1 Place Ville-Marie, Suite 2335, Montréal, Avocat de la Requérante.

CANADA Province de Québec DISTRICT DE RICHELIEU

COUR SUPERIEURE GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE RICHELIEU

MARCEL DESMARAIS, médecin domicilié et résidant à 32, rue Ste-Trinité à Contrecoeur, dans le district de Richelieu,

Requérant.

DAME MARIE PROVENCHER, d'adresse inconnue.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR: L'Intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe des divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce sera par défaut, un jugement de divorce.

Montréal, le 9 mai 1969

Jacques Perron, Greffier

MARTIN & GUERTIN, Procureurs du requérant, 79, rue Prince, Sorel, P.Q.

CANADA Province de Québec DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTREAL

DAME VIOLET MARY PENEU, ménagère, de la Cité de Côte St-Luc, District de Montréal,

Requérante

Wesley Norman Taylor, d'un endroit inconnu,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR: L'Intimé, Wesley Norman Taylor, est par la présente appelé à comparaître dans un délai de 60 jours suivant la dernière publication de cet avis.

Une copie de la Requête en Divorce lui a été laissée au Greffe des Divorces de Montréal.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête en divorce sera par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 5 mai, 1969

Jacques Perron, Greffier de la Cour Supérieure de Montréal.

H. Digby Clarke, 1 Place Ville-Marie, Suite 2335, Montréal, Avocat de la Requérante.

Université Laval APPEL D'OFFRES CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE

PROPRIÉTAIRE DU PROJET: Université Laval, Cité universitaire, Québec 106, est propriétaire du présent projet.

SOUSMISSION D'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL: Seul l'entrepreneur ayant sa principale place d'affaires dans la Province de Québec, est autorisé à soumissionner.

QUALIFICATIONS: Les entrepreneurs et les sociétés soumissionnaires doivent présenter être qualifiés pour le travail qui se sollicite et doivent être en état de créer un travail du même genre qu'il est déjà exécuté.

OBTEINCTION DES PLANS: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants en structure, mécanique et électricité pourront obtenir les plans et devis d'architecture et de structure et les autres documents de soumission au bureau de GAUTHIER, GUYE & JEAN-MARIE ROY, architectes, 2900, Chemin des Quatre-Bourgeois, Québec 106, à compter du 13 mai 1969.

DEPÔT POUR PLANS: L'architecte et l'électricité et la mécanique, à \$200.00, et la mécanique, à \$100.00, et l'électricité, à \$100.00. Ces sommes seront remises sur réception des plans et devis ou plus tard une semaine après l'ouverture des soumissions.

OBLIGATION DE PRÉSENTER UNE SOUSMISSION: Tout soumissionnaire ayant obtenu une copie des plans pour soumission doit présenter une soumission.

SOUSMISSIONS: Les soumissionnaires doivent faire en deux (2) copies sur des formulaires fournis en trois (3) exemplaires par l'architecte (à l'entrepreneur général), et remises sous enveloppe scellée portant, en plus de l'adresse et le nom de l'ouvrage en question, les noms des soumissionnaires acceptés. Tous les ensembles doivent être complétés et remplis, les nombres écrits en chiffres et en lettres, et aucun changement ou interlineation ne devra être fait.

1) un document remis par une compagnie d'assurance réputée, autorisée à se porter caution judiciaire, confirmant que si le contrat est accordé, elle assurera en faveur du propriétaire une police générale au nom de l'entrepreneur pour une valeur de 1/10 (un dixième) du contrat, confirmant que tous les ouvrages sous la responsabilité de l'entrepreneur seront exempts de défauts de matériaux et de main-d'œuvre spécifiques pour une période de cinq (5) ans à partir de la date d'acceptation finale de l'édifice par l'architecte. Cette police générale sera soumise à l'acceptation par le propriétaire.

2) un document remis par une compagnie d'assurance réputée, autorisée à se porter caution judiciaire, confirmant que si le contrat est accordé, elle assurera en faveur du propriétaire une police générale au nom de l'entrepreneur pour une valeur de 1/10 (un dixième) du contrat, confirmant que tous les ouvrages sous la responsabilité de l'entrepreneur seront exempts de défauts de matériaux et de main-d'œuvre spécifiques pour une période de cinq (5) ans à partir de la date d'acceptation finale de l'édifice par l'architecte. Cette police générale sera soumise à l'acceptation par le propriétaire.

Dans le cas où le soumissionnaire déciderait d'expliquer et de justifier sa soumission, il le fera en annexant à sa soumission, sous toute soumission qui comprendra des explications ou commentaires de nature à changer ou à modifier le caractère de la formule de soumission ne pourra être comprise avec les autres et sera rejetée.

GARANTIE DE SOUSMISSION: Chaque entrepreneur général devra déposer dans sa soumission un chèque sans intérêt à l'ordre de L'UNIVERSITÉ LAVAL pour un montant de quatre cent mille dollars (\$400,000.00).

DATE DE REMISE DES SOUSMISSIONS: Les soumissions des entrepreneurs généraux seront reçues au bureau de Monsieur Fernand Gingras, administrateur régional, Pavillon de la Bibliothèque, bureau 3445, Université Laval, avant midi (12 heures) heure avancée de l'est, le samedi sept (7) juin 1969.

OUVERTURE DES SOUSMISSIONS: On procédera à l'ouverture des soumissions des entrepreneurs généraux à midi et quart (12 heures 15), heure avancée de l'est, à l'Amphithéâtre 1-C, Pavillon de Konink, tous les intéressés sont invités à assister.

Une fois la lecture des soumissions faite, les entrepreneurs généraux présents seront appelés à se retirer.

Le propriétaire ne s'engage à retenir le plus bas, ni aucune des soumissions.

SOUSMISSION DES SOUS-TRAITANTS: Les entrepreneurs soumissionnaires sont requis d'offrir chacun des sous-traitants, en leur demandant des prix, de l'obligation de faire parvenir au propriétaire une copie de la ou des soumissions et le rapport ou tout autre projet avant midi (12 heures) heure avancée de l'est, le mercredi quatre (4) juin 1969.

Cette copie devra être conforme en tous points aux plans et devis, être faite sur la formule de soumission fournie par l'architecte et être placée dans une enveloppe scellée portant le nom du sous-traitant et la mention "Soumission pour la construction du Centre d'éducation physique, Université Laval". Cette copie devra être adressée à Monsieur Fernand Gingras, administrateur régional, Pavillon de la Bibliothèque, bureau 3445, Université Laval, Québec 106. Le sous-traitant indiquera sa spécialité sur l'enveloppe.

Il suffira que les sous-traitants qui remettront un même prix à plusieurs entrepreneurs, de ne faire parvenir qu'une copie au propriétaire ainsi que la liste des entrepreneurs soumissionnaires à qui ils auront adressé leurs soumissions qui auront été reçues par le propriétaire à l'heure et à la date fixées, ne sera pas considérée. Le présentement des soumissions au propriétaire ne dispense aucun qui y ont été adressés de présenter une soumission au bureau des soumissions, ni à la même date et à la même heure.

L'entrepreneur général peut exiger de chacun des sous-traitants les mêmes cautionnements que le propriétaire exige de l'entrepreneur général.

Chacun des soumissionnaires (sous-traitants) devra joindre à sa soumission un document remis par une compagnie d'assurance réputée, autorisée à se porter caution judiciaire, confirmant que si le contrat lui est accordé, elle assurera en faveur de l'entrepreneur général et suivant les termes des formulaires types approuvés par le propriétaire et déposés par l'architecte aux différents bureaux de l'Association de la construction, pour la construction de l'édifice, une police générale relative à la fidélité exécution des travaux et au paiement d'écus pour une valeur de 30% du montant de la soumission et les formulaires de soumission et les formulaires types de police générale pour les sous-traitants seront à la disposition des intéressés aux différents bureaux de l'Association de la construction.

LISTE DES TRAVAUX: Les sous-traitants devront fournir un prix conformément à la liste des sections de devis qui suit:

- 2A. Excavation et remplissage
- 2B. Aqueduc
- 2C. Drainage
- 4A. Briques et blocs
- 4B. Gravier
- 5B. Pontage métallique spécial
- 5C. Divers ouvrages en métal
- 7A. Imperméabilisation
- 7B. Couverture et solins
- 8A. Carrelages et finitions en aluminium
- 8B. Carrelages en acier pressé
- 8C. Portes (autres qu'en aluminium vitrés)
- 8D. Verres et vitrage
- 9A. Ciment poli, suite céramique
- 9B. Carrelages en métal et plinthe de gypse
- 9C. Lattes et moulures
- 9D. Tuile vitrée amovible, marches et plinthes vitrés
- 9E. Tapis plastique
- 9F. Plinthe Plastique gypse-vitres et panneaux acoustiques
- 9G. Fin plastique et fin épaisse
- 9H. Plinthe et décoration
- 10A. Quincaillerie
- 10B. Divisions de toilettes, de douches et colonnes de deshabillage
- 10C. Caissettes-restoseries métalliques
- 10D. Tableaux
- 12A. Tapis
- 13A. Isolation
- 13B. Revêtement de métal nettes
- 13C. Planchers de gymnasiums et murs de squash et de handball
- 14A. Ascenseurs
- 15B et 15-C Plomberie, chauffage, eau chaude, vapeur, eau refroidie
- 15D. Ventilation à air climatisé
- 15E. Climats automatiques
- 15F. Isolation thermique
- 15G. Acoustique & vibration
- 15H. Nettoyage, test, ajustement & balancement des systèmes
- 16A. Électricité
- 16B. Chauffage

ENTRÉE DES SOUSMISSIONS DES SOUS-TRAITANTS ET OUVERTURE DES SOUSMISSIONS: Avec les sous-traitants ne pourra exécuter de travaux ou fournir des matériaux à moins qu'il ait fait parvenir au propriétaire copie de sa soumission.

L'ouverture des soumissions des sous-traitants sera faite à l'occasion de l'ouverture des soumissions des entrepreneurs généraux, et tous les intéressés sont aussi invités à assister.

Le propriétaire s'engage à ne pas ouvrir les soumissions des sous-traitants avant que les soumissions pour l'entreprise générale n'aient été reçues.

Une fois la lecture des soumissions faite, les entrepreneurs généraux et les sous-traitants présents seront appelés à se retirer.

Les entrepreneurs soumissionnaires devront offrir chacun des sous-traitants des conditions qui précèdent.

SOUS-TRAITANTS: particularités

- Chacun des sous-traitants mentionnés ci-dessus doit en plus de ce qui est mentionné ci-haut, joindre à la copie de soumission transmise au propriétaire un chèque visé au montant indiqué ci-dessus vis-à-vis la nature du travail pour lequel il soumissionne, et fait au nom du propriétaire.
- Ce chèque sera joint à la copie de la soumission adressée au propriétaire suivant.
- Montant du chèque visé à joindre à la soumission:
- Pour les travaux suivants:
- \$ 2,000.00 Fournaire acier d'armature
- 4,000.00 Fournaire de béton
- 10,000.00 Maçonnerie
- Divers ouvrages en métal
- Imperméabilisation
- Couverture
- Parquet et finitions en aluminium
- Ciment poli, suite céramique
- Carrelages métal, plinthe gypse
- Tuile vitrée amovible, marches et plinthes vitrés.
- Tapis plastique
- Plinthe gypse-vitres et acoustiques
- Plinthe
- Quincaillerie
- Divisions toilettes, douches
- Caissettes restoseries
- Tapis
- Isolation
- Murs et planchers en érabie
- Ascenseurs
- Plomberie, chauffage, eau chaude, vapeur, eau refroidie
- Ventilation à air climatisé
- Contrôles automatiques
- Isolation thermique (mécanique)
- Acoustique & vibration
- Nettoyage, test, ajustement & balancement des systèmes
- Électricité
- Publicité

Les entrepreneurs soumissionnaires devront offrir chacun des sous-traitants des conditions qui précèdent.

Cité universitaire, Québec 106

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

ACCORDEURS DE PIANO

Faites appel à un ouvrier averti pour le service d'accorder votre piano. Contactez le technicien d'emploi de l'Institut National Canadien pour les aveugles. 931-7221. 15-5-69

A VENDRE

Colonial set de cuisine buffet-vaisselier set salon Provincial. France, set chambre Espagne. Tables, miroirs, accessoires de style. Peintures à l'huile, encadrements. Stéréo allemand combiné. Tel. 376-1133. 16-5-69

ANTIQUITES CANADIENNES

Particulier doit vendre vaste collection beaux meubles canadiens authentiques, prix raisonnable, mode de paiement discutable. Tel: 671-0958 ou 672-4315. 16-5-69

EBÉNISTERIE: meubles sur commande

rénovation, brisure, polissage des meubles anciens. Le tapissage des anciens fauteuils est une de nos spécialités. Les artisans du Meuble Québécois. Vieux Montréal. 866-1836. 19-5-69

APPARTEMENT A LOUER

BOIS DE BOULOGNE DU DOMAINE grand 3 1/2 très propre, redécoré, piscine, piscine, frigidaire, four, plancher, vitrine, chauffage. \$115. Tel. 336-2175. 16-5-69

ANUNTSIC: Étienne Brûlé

ANUNTSIC: Étienne Brûlé, 15 meuble chauffé. Tel. 381-8290. 15-5-69

ST-LAURENT: 1107 Lawford

ST-LAURENT: 1107 Lawford, 7 1/2 luxueux avec sous-sol, foyer, garage, lave-vaisselle. Taxes incluses. Libre le 15 juin. Tel. 331-0540. 19-5-69

NOTRE-DAME DE GRÂCE

Pres collège Loyola, 2025-2035 avenue Elmhurst, 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, \$90 - \$105. Meubles à désirer. Piscine, terrasse, lave-vaisselle. 487-4616 ou 487-4851. 16-5-69

APPARTEMENT A LOUER

PINE HILL très beau chalet style B. avec vue panoramique du lac. Téléviseur, plein mur sur devant, fondation "Sundeck" complet. \$5,100. comptant \$400. Tel: 278-2545 (soir) 19-5-69

TOUT À L'ÉLECTRICITÉ

l'information

sportive

Campbell reprend Stafford Smythe

Clarence Campbell, président de la Ligue nationale de hockey, a déclaré hier que l'offre du propriétaire Stafford Smythe de fournir trois joueurs des Maple Leafs de Toronto à l'équipe nationale était illégale selon les règlements du circuit.

"Le règlement exige que toute équipe aligne son meilleur personnel possible à chaque match, a précisé Campbell. Si un club laisse partir ses meilleurs joueurs, il va à l'encontre du règlement et le fait est facile à déceler."

lition est recommandé par le comité d'étude sur les sports du gouvernement fédéral.

"Le rapport ne mentionne le droit d'un joueur de se retirer de la LNH afin d'évoluer avec l'équipe nationale, a ajouté Campbell. Mais j'imagine que la situation trouvera une solution avec Hockey Canada même si je doute que les clubs américains acceptent cette solution."

Vancouver

Au sujet de la déclaration du ministre de la Santé John Munro, selon laquelle Vancouver fera partie prochaine du LNH.

"Je crois qu'il serait dans l'intérêt de tous, y compris le ministre de la Santé, que Vancouver fasse partie de la LNH, a répliqué Campbell.

"Malheureusement, la demande de cette cité était tellement moche en 1968 qu'on ne pouvait en tenir compte du tout", mais Vancouver se verra offrir une licence de hockey à la première opportunité."

Cette opportunité surviendrait en 1970 ou 1971, lors de la prochaine expansion du circuit.

Smythe est membre du bureau de direction de Hockey Canada, qui a pris la direction de l'équipe nationale, de même que David Molson, président des Canadiens de Montréal.

Smythe a déjà déclaré qu'il fournirait trois joueurs de son club à l'équipe nationale la saison prochaine pour le tournoi mondial de hockey amateur et a dit que Molson ferait sans doute la même chose.

Toutefois, le président des Canadiens n'a pas encore fait une telle offre.

Le sujet est survenu hier en discutant "la clause de réserve" dans les contrats des joueurs de hockey, dont l'abo-



M. Charles Bronfman, président du Conseil d'administration des Expos de Montréal, de la Ligue Nationale de football, a été honoré au titre de "sportsman de l'année", dans la métropole, lundi soir au cours d'un banquet à l'hôtel Bonaventure. Ci-haut, il reçoit, des mains de M. Irving Bernstein, président du chapitre local du B'nai B'rith, (au centre) une plaque souvenir. Le maire Jean Drapeau assiste à la présentation. M. Bronfman a été honoré pour la part active qu'il a prise dans l'obtention de la franchise montréalaise au baseball majeur.

Les Astros cumulent les coups sûrs en 3ième et profitent des erreurs inopportunes des Expos pour l'emporter 10 à 3

MONTREAL — Les Expos de Montréal, ont bien commencé la partie hier, mais leur marche glorieuse devait s'arrêter subitement à la troisième manche.

Elroy Face, le "petit homme" qui accomplit une excellente besogne avec les Expos a sauvé encore une fois de plus la situation à la première manche, après que Mike Wegener eût accordé trois buts sur balles consécutifs. Face retira dans l'ordre les trois frappeurs à lui faire face en les frappant des chandeliers au champ intérieur.

Rusy Staub lorsque ce dernier effectuait un mauvais lancer. Robertson venant au monticule au début de la quatrième manche sembla donner de nouveaux espoirs aux partisans des Expos alors qu'il retira deux des trois frappeurs à lui faire face sur des prises.

Pour les Astros, c'était leur douzième victoire de la saison, victoire qui n'a nécessité que neuf coups sûrs contre neuf pour les Expos de Montréal.

C'était le cinquième revers d'affilée pour Philadelphie, qui connaissait présentement une série de déboires à la défensive.

NEW YORK — Les Braves d'Atlanta, l'ont emporté hier sur les Mets de New York, au compte de 4 à 3. Des circuits réussis de Bob Tillman d'Orlando Cepeda, et de Hank Aaron, ont mené l'offensive des Braves et les ont conduits sur le chemin de la victoire.

Brundage, président du Comité olympique international, a déclaré, faisant allusion à la partie du rapport, "qui prétend que les règlements olympiques actuels sont réalistes et suggère que le Canada établit ses propres règlements olympiques selon sa propre définition des athlètes amateurs."

Brundage a rétorqué: "Les règlements olympiques sont écrits par les représentants de 125 pays à travers le monde: ils doivent être respectés jusqu'à ce qu'ils soient changés."

Les lanceurs des deux équipes ont fait la différence, alors que les Expos envoyèrent pas moins de six lanceurs au monticule durant la partie. Les meilleurs au bâton pour les Expos furent Rusty Staub, qui frappa deux doubles pour produire deux points, et Mack Jones, qui lui aussi récolta un double.

NEW YORK — Les Braves d'Atlanta, l'ont emporté hier sur les Mets de New York, au compte de 4 à 3. Des circuits réussis de Bob Tillman d'Orlando Cepeda, et de Hank Aaron, ont mené l'offensive des Braves et les ont conduits sur le chemin de la victoire.

C'était la dixième victoire des Braves en douze jouées disputées. Pour Aaron, c'était son 515ième circuit de sa carrière et son cinquième de la saison.

Avery Brundage ne sont pas impressionnés.

Le rapport du comité, soumis aux Communes par le ministre de la Santé John Munro lundi, n'a pas été accueilli favorablement par les deux directeurs de sports internationaux.

Brundage, président du Comité olympique international, a déclaré, faisant allusion à la partie du rapport, "qui prétend que les règlements olympiques actuels sont réalistes et suggère que le Canada établit ses propres règlements olympiques selon sa propre définition des athlètes amateurs."

Les lanceurs des deux équipes ont fait la différence, alors que les Expos envoyèrent pas moins de six lanceurs au monticule durant la partie. Les meilleurs au bâton pour les Expos furent Rusty Staub, qui frappa deux doubles pour produire deux points, et Mack Jones, qui lui aussi récolta un double.

PITTSBURGH — Les Giants de San Francisco, l'ont emporté hier sur les Pirates de Pittsburgh, au compte de 11 à 8.

Les principaux artisans de cette victoire pour les Giants sont Dick Dietz et Bobby Bonds qui ont frappé chacun des simples faisant produire deux points dans la quatrième manche, et de ce début de bal allaient suivre huit points pour les Giants.

Dans cette troisième manche, les meilleurs pour les Astros, furent Dennis Menke qui frappa un double et Edwards qui lui aussi frappa un double qui allait faire produire deux autres points. Jesus Alou profitant de l'erreur de

PHILADELPHIE — Lee May, avec deux hommes de retirés dans la huitième manche, a frappé un circuit produisant deux points, pour conduire les Reds de Cincinnati à un triomphe de 6-4, sur les Phillies.

Les Cubs rééditent leur exploit de 1906 en battant hier les Padres 19 à 0

CHICAGO — Les Cubs de Chicago, ont littéralement démantelé les Padres de San Diego, hier en l'emportant par le pointage fantastique de 19 à 0! Ils ont aussi égalé le record de la Ligue Nationale de Baseball en ce qui a trait aux points produits au cours d'une partie.

Dick Selma, un ancien aïeul des Padres, a tiré son épingle du jeu pour les Cubs, en limitant les Padres à trois coups sûrs seulement, et en retirant 10 hommes sur des prises.

leurs adversaires en échec complet pendant 28 manches. Ernie Banks a été le meilleur des siens, en égalisant le plus grand nombre de points produits, au cours d'une seule rencontre pour cette saison, avec 7. Il a frappé deux circuits, faisant produire chacun trois points, et l'autre point produit fut à la suite d'un double dans la sixième manche. Nate Oliver, et Don Young ont aussi frappé des circuits pour les Cubs, tandis que Billy Williams méritait deux coups de trois buts.

coups ont totalisé 15 coups sûrs pour s'assurer cette victoire.

San Diego 000 000 0 0 2 2
Chicago 441 022 506-19 18 1
Kelly, Baldschun 2, Everett 3, Reberger 7, Niekro 8 et Cannizzaro, Krug 2, Selma et Hundley Rudolph 7, Garant Selma, 3-3, Perdomo, Kelley, 2-2, Lucifants Chicago, Banks 2-4, N. Oliver 1, Young 2

Le record qu'ils ont égalé hier après-midi, était leur propre marque, celle des Cubs en 1906, alors qu'ils avaient défait par un pointage identique, les Giants de New-York. Les Pirates de Pittsburgh, en 1961 humilièrent eux aussi par le même pointage les Cardinals de St. Louis.

En ce qui a trait au record de la Ligue Américaine, il est détenu par Detroit qui avait écrasé les Indiens de Cleveland par le compte de 21 à 0. Ce record est également détenu par New-York, qui l'avait emporté sur Philadelphie.

Leur adversaires en échec complet pendant 28 manches. Ernie Banks a été le meilleur des siens, en égalisant le plus grand nombre de points produits, au cours d'une seule rencontre pour cette saison, avec 7. Il a frappé deux circuits, faisant produire chacun trois points, et l'autre point produit fut à la suite d'un double dans la sixième manche. Nate Oliver, et Don Young ont aussi frappé des circuits pour les Cubs, tandis que Billy Williams méritait deux coups de trois buts.

Le record qu'ils ont égalé hier après-midi, était leur propre marque, celle des Cubs en 1906, alors qu'ils avaient défait par un pointage identique, les Giants de New-York. Les Pirates de Pittsburgh, en 1961 humilièrent eux aussi par le même pointage les Cardinals de St. Louis.

Ben Fuller, président de l'Association canadienne de ski amateur, est surtout enchanté "des contributions déductibles de l'impôt".

Jake Gaudaur, commissaire de la Ligue canadienne de football, ne croit pas que le rapport puisse avoir une influence quelconque sur sa ligue, mais il a ajouté que la recommandation d'une loterie dans le but d'aider les sports amateurs donnerait des résultats à certaines conditions.

Al Eagleson, avocat torontois et conseiller juridique de l'Association des Joueurs de la LNH, a déclaré que l'adoption "de la clause d'option si elle se réalise donnera aux joueurs un point de plus dans les négociations de son contrat".

Leur adversaires en échec complet pendant 28 manches. Ernie Banks a été le meilleur des siens, en égalisant le plus grand nombre de points produits, au cours d'une seule rencontre pour cette saison, avec 7. Il a frappé deux circuits, faisant produire chacun trois points, et l'autre point produit fut à la suite d'un double dans la sixième manche. Nate Oliver, et Don Young ont aussi frappé des circuits pour les Cubs, tandis que Billy Williams méritait deux coups de trois buts.

Le record qu'ils ont égalé hier après-midi, était leur propre marque, celle des Cubs en 1906, alors qu'ils avaient défait par un pointage identique, les Giants de New-York. Les Pirates de Pittsburgh, en 1961 humilièrent eux aussi par le même pointage les Cardinals de St. Louis.

Norm Ullman, du Toronto, président de l'Association, partage l'opinion d'Eagleson, mais croit que "la clause d'option ne s'appliquera peut-être seulement aux équipes canadiennes, car je ne pense pas que les propriétaires américains se sentent liés par une loi canadienne".

Le record qu'ils ont égalé hier après-midi, était leur propre marque, celle des Cubs en 1906, alors qu'ils avaient défait par un pointage identique, les Giants de New-York. Les Pirates de Pittsburgh, en 1961 humilièrent eux aussi par le même pointage les Cardinals de St. Louis.

Le record qu'ils ont égalé hier après-midi, était leur propre marque, celle des Cubs en 1906, alors qu'ils avaient défait par un pointage identique, les Giants de New-York. Les Pirates de Pittsburgh, en 1961 humilièrent eux aussi par le même pointage les Cardinals de St. Louis.

Au hasard des nouvelles

M. JEAN GUY CARRIERE, trésorier du club de golf de Berthier, annonce qu'un tournoi de golf se tiendra le 30 mai à Berthier. L'invitation est faite à tous les journalistes. Le tournoi sera commandité par Melchers.

M. R. VALIQUETTE, président du tournoi des petites ligues de baseball, se dit satisfait de l'endroit choisi comme site pour le prochain tournoi des Petites ligues, c'est-à-dire Ville d'Anjou. Ce tournoi sera disputé au Parc Peterborough, coin des rues Peterborough et Boulevard Chateaufort, Ville d'Anjou, à partir du 2 août.

Le tournoi invitation Molson-Laval, de Fashlab se tiendra au Stadium de Chomedey, du 10 au 13 juillet. Ce tournoi aura une durée de quatre jours et groupera douze équipes les plus prestigieuses en Amérique, telles que Seattle Orca, de l'Illinois, et l'équipe de Winnipeg, champions canadiens et finalistes mondiaux l'an dernier.

L'A.H.A.Q. tiendra une importante assemblée samedi, le 17 mai à l'Atelier des Sports, 497 Rue Lévesque. A cette réunion on procédera à l'élection d'un exécutif qui entrera en fonction pour la saison prochaine. Auront droit de vote, les représentants des ligues junior A Métropolitaine, junior B Métropolitaine, junior B Laval, intermédiaire A du Québec et intermédiaire B de Laval.

M. R. DAMBLANT, annonce que c'est samedi prochain à Lethbridge en Alberta, que 164 ceintures noires, sélectionnées dans 9 des 10 provinces canadiennes se disputent le titre de leur catégorie. Cette année particulièrement, le résultat est très important, car les vainqueurs représenteront le Canada aux prochains championnats du monde qui doivent se dérouler à Mexico au mois d'octobre.

M. R. DAMBLANT, annonce que c'est samedi prochain à Lethbridge en Alberta, que 164 ceintures noires, sélectionnées dans 9 des 10 provinces canadiennes se disputent le titre de leur catégorie. Cette année particulièrement, le résultat est très important, car les vainqueurs représenteront le Canada aux prochains championnats du monde qui doivent se dérouler à Mexico au mois d'octobre.

GUY MORIN, sera le directeur, d'une séance de cours sur le cyclisme qui se tiendra au centre I-C à compter de ce soir. En plus des animateurs et des directeurs de cette première session d'informations, on retrouvera les membres du club I-C, dont Giuseppe Martoni.

M. R. DAMBLANT, annonce que c'est samedi prochain à Lethbridge en Alberta, que 164 ceintures noires, sélectionnées dans 9 des 10 provinces canadiennes se disputent le titre de leur catégorie. Cette année particulièrement, le résultat est très important, car les vainqueurs représenteront le Canada aux prochains championnats du monde qui doivent se dérouler à Mexico au mois d'octobre.

Le championnat sera sans doute attirer un public enthousiaste car son but principal est de présenter un calibre de jeu très élevé aux amateurs de Football.

M. R. DAMBLANT, annonce que c'est samedi prochain à Lethbridge en Alberta, que 164 ceintures noires, sélectionnées dans 9 des 10 provinces canadiennes se disputent le titre de leur catégorie. Cette année particulièrement, le résultat est très important, car les vainqueurs représenteront le Canada aux prochains championnats du monde qui doivent se dérouler à Mexico au mois d'octobre.

CHARLIE ALLEN, avec sa Dodge Dart, sera l'un des nombreux participants que les spectateurs de Napierville pourront voir à l'occasion de la course des "Funny Cars", qui doit avoir lieu à Napierville le 18 mai prochain.

M. R. DAMBLANT, annonce que c'est samedi prochain à Lethbridge en Alberta, que 164 ceintures noires, sélectionnées dans 9 des 10 provinces canadiennes se disputent le titre de leur catégorie. Cette année particulièrement, le résultat est très important, car les vainqueurs représenteront le Canada aux prochains championnats du monde qui doivent se dérouler à Mexico au mois d'octobre.

PAUL CHAGNON, secrétaire du nouveau club de pêche "Le Gobelet", annonce un tournoi qui doit avoir lieu le 18 mai prochain au Club de la Raquette à Dragon. Il convient de souligner ici, que seuls les personnes enregistrées seront admises dans les embarcations et aucun retard ne sera toléré à la fermeture de la pesée.

M. R. DAMBLANT, annonce que c'est samedi prochain à Lethbridge en Alberta, que 164 ceintures noires, sélectionnées dans 9 des 10 provinces canadiennes se disputent le titre de leur catégorie. Cette année particulièrement, le résultat est très important, car les vainqueurs représenteront le Canada aux prochains championnats du monde qui doivent se dérouler à Mexico au mois d'octobre.

LES TIGERS CATS DE HAMILTON, ont annoncé aux amateurs de football, avoir mis sous contrats, deux des meilleurs joueurs offensifs du football canadien, soient, les gardes Bill Dancychuk et John Hohmann, tous deux âgés de 25 ans.

M. R. DAMBLANT, annonce que c'est samedi prochain à Lethbridge en Alberta, que 164 ceintures noires, sélectionnées dans 9 des 10 provinces canadiennes se disputent le titre de leur catégorie. Cette année particulièrement, le résultat est très important, car les vainqueurs représenteront le Canada aux prochains championnats du monde qui doivent se dérouler à Mexico au mois d'octobre.

Championnat à prévoir

SAINT JEAN, Nouveau Brunswick — La Fédération canadienne de boxe professionnelle a adressé un défi au champion du Commonwealth des poids-lourds, le britannique Henry Cooper pour qu'il mette son titre en jeu devant le torontois George Chuvalo.

M. R. DAMBLANT, annonce que c'est samedi prochain à Lethbridge en Alberta, que 164 ceintures noires, sélectionnées dans 9 des 10 provinces canadiennes se disputent le titre de leur catégorie. Cette année particulièrement, le résultat est très important, car les vainqueurs représenteront le Canada aux prochains championnats du monde qui doivent se dérouler à Mexico au mois d'octobre.

Dick Pearson, commissaire national de la boxe, a révélé que le gérant de Chuvalo avait offert une garantie de 20 mille dollars plus les frais de déplacement à Cooper pour que ce combat puisse avoir lieu à Toronto le sept juillet prochain.

M. R. DAMBLANT, annonce que c'est samedi prochain à Lethbridge en Alberta, que 164 ceintures noires, sélectionnées dans 9 des 10 provinces canadiennes se disputent le titre de leur catégorie. Cette année particulièrement, le résultat est très important, car les vainqueurs représenteront le Canada aux prochains championnats du monde qui doivent se dérouler à Mexico au mois d'octobre.

La présence de Player au Pinegrove, incertaine

Le Sud-Africain Gary Player espère qu'il lui sera possible de revenir au Canada pour participer à l'omnium du Canada au club Pinegrove, de Montréal, du 24 au 27 juin.

M. R. DAMBLANT, annonce que c'est samedi prochain à Lethbridge en Alberta, que 164 ceintures noires, sélectionnées dans 9 des 10 provinces canadiennes se disputent le titre de leur catégorie. Cette année particulièrement, le résultat est très important, car les vainqueurs représenteront le Canada aux prochains championnats du monde qui doivent se dérouler à Mexico au mois d'octobre.

Player, vainqueur du Tournoi des Champions cette année et champion de l'omnium britannique a dit: "Il y a beaucoup de confusion en raison des dates concurrentielles de l'omnium du Canada et de la Classique américaine à Akron."

M. R. DAMBLANT, annonce que c'est samedi prochain à Lethbridge en Alberta, que 164 ceintures noires, sélectionnées dans 9 des 10 provinces canadiennes se disputent le titre de leur catégorie. Cette année particulièrement, le résultat est très important, car les vainqueurs représenteront le Canada aux prochains championnats du monde qui doivent se dérouler à Mexico au mois d'octobre.

"Je ne sais pas à quoi m'en tenir pour le moment. Je considère l'omnium du Canada comme un des huit tournois les plus importants au monde. Je ne l'ai jamais remporté et j'aimerais le gagner."

M. R. DAMBLANT, annonce que c'est samedi prochain à Lethbridge en Alberta, que 164 ceintures noires, sélectionnées dans 9 des 10 provinces canadiennes se disputent le titre de leur catégorie. Cette année particulièrement, le résultat est très important, car les vainqueurs représenteront le Canada aux prochains championnats du monde qui doivent se dérouler à Mexico au mois d'octobre.

Le tsar du hockey est atteint dans sa dignité

La plupart des athlètes et directeurs sportifs canadiens semblent enchantés des recommandations du comité d'étude sur les sports mais Bunny Ahearne et

lition est recommandé par le comité d'étude sur les sports du gouvernement fédéral.

Baseball

Cincinnati 6 — Philadelphie 4

Cincinnati	000	102	012-4	9	3	
Philadelphie	000	100	304-0	10	1	
Maloney	Fisher	6	Carroll	Wagner		
Lersch	5	Farrrell	7	Ryan	6	Carroll
2-3	P	Farrrell	1-2	C	Cincinnati	
Peter R. May	6	Philadelphie	Calison	3		

Atlanta 4 — New York 3

Atlanta	100	300	004-4	8	0
New York	000	002	001-3	6	0
Reed	Uphaw	7	et Tillman	Gentry	Taylor
et Martin	4	Reed	4-1	P	Gentry
2-3	C	Atlanta	H. Aaron	9	Cepeda
Tillman	1				

LANCEURS PROBABLES AUJOURD'HUI

Ligue Américaine

Boston (Culp 5-1)	A
Oakland (Gosson 3-3)	S
New York (Burbach 1-3)	A
Seattle (Mantall 2-3)	C
Cleveland (McDowell 2-4)	A
Kansas City (Draao 0-0)	S
Chicago (Peters 2-4)	A
Detroit (Wilson 1-4)	S
Washington (Coleman 2-3)	A
California (McGlothlin 2-2)	S
Baltimore (Phoetus 3-0)	A
Minnesota (Chance 3-0)	S

Ligue Nationale

San Francisco (Bolin 2-2)	A
Holbrook (Elias 2-3)	S
Los Angeles (Stanton 4-3)	A
St. Louis (Washington 2-3)	S
Atlanta (Niekro 6-1)	A
New York (Seaver 4-2)	S
Houston (Lemaster 0-5)	A
Montreal (Grant 3-3)	S
Cincinnati (Merritt 2-2)	A
Philadelphia (Wise 3-2)	S
San Diego (Sisk 0-2)	A
Chicago (Hanks 2-4)	S

CLASSEMENT Ligue Américaine

DIVISION EST			
G	P	Moy.	Diff.
Baltimore	22	11	567
Boston	19	10	655
Washington	16	17	485
Detroit	13	15	464
New York	12	20	375
Cleveland	4	21	190

DIVISION OUEST			
G	P	Moy.	Diff.
Minnesota	18	9	667
Oakland	19	10	695
Chicago	12	11	522
Kansas City	16	17	485
Seattle	12	17	414
California	10	17	370

Ligue Nationale

DIVISION EST			
G	P	Moy.	Diff.
Chicago	22	11	567
Pittsburgh	17	13	567
New York	14	16	467
Philadelphie	12	15	444
St. Louis	13	18	419
Montreal	11	17	393

DIVISION OUEST			
G	P	Moy.	Diff.
Atlanta	20	9	690
Los Angeles	18	17	600
San Francisco	17	13	567
Philadelphia	13	16	448
Cincinnati	13	20	429
San Diego	11	23	324
Houston	11	23	324

LOUEZ VOTRE AUTOMOBILE où vous l'achèterez en toute confiance... à l'enseigne du SERVICE INTÉGRAL

GOYETTE

Pontiac - Buick - Beaumont
Acadian - Firebird

Chambly
Téléphone 861-0181
658-8723

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAU

ENEZ CHOISIR VOTRE ANEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Spécialiste des bottés à Edmonton

EDMONTON — Les Eskimos d'Edmonton, de la Conférence de l'ouest du football canadien, ont annoncé avoir mis sous contrat le jeune canadien Joe Petrone, un ancien porte-couleurs de l'équipe de l'université de l'Idaho.

Petrone est un spécialiste des bottés de dégagement et des bottés de placement.

Les choix de M. Lee

Course	1er	2e	3e
1	1	2	7
2	6	1	2
3	5	2	1
4	5	4	2
5	4	6	7
6	6	7	4
7	3	6	2
8	5	4	2
9	7	1	2
10	5	2	4

Ça continuera de mordre... si vous en laissez pour les autres.

La pêche est un sport, une détente. Vous y trouverez tous votre plaisir pourvu que chacun en respecte les règlements. Quand vous irez chercher votre permis, demandez une copie de ces règlements, étudiez-les et surtout... respectez-les. C'est le meilleur moyen de vous assurer une bonne pêche aujourd'hui et dans l'avenir. La pêche est une façon d'aimer la vie; profitez-en! Et ça continuera de mordre à votre hameçon... si vous en laissez pour les autres.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

Allons-y Alonzo, allons voir les Expos!

Les Astros de Houston, ce soir, 8h.00 p.m. Les Braves d'Atlanta, vendredi, 8h.05 p.m.

Billets: Parc Jarry, Place Ville Marie, Dominion Square Building, terminus d'autobus Dorchester et magasins Miracle Mart et Simpson. Renseignements, 875-2300.

expos



Rabais important!
Tondeuse électrique

SUNBEAM À 2 LAMES

*qui démarre sans hésiter,
silencieusement et sans combustible!*

Une tondeuse robuste mais légère, facile à manier qui fait un travail soigné et ne demande qu'à vous obéir au doigt et à l'oeil. Elle a été conçue selon les principes des appareils électro-ménagers Sunbeam: belle présentation, mise en marche instantanée, fonctionnement simple, silencieux, travail parfait. Elle associe la puissance de coupe au poids minimal. Malgré son moteur robuste et ses deux lames, elle ne pèse que 31 lb. Elle a un avantage supplémentaire sur toute autre tondeuse: les lames se prolongent au-delà des roues permettant de tondre même le long des haies. Profitez de ce rabais important pour vous procurer cette tondeuse idéale!

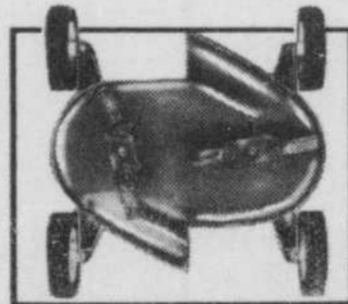
Ord. \$69.95 **55⁹⁹**

Cordon électrique à 3 fils de 100' rouge, approuvé par la A.S.C.

Ord. 9.98
7.99



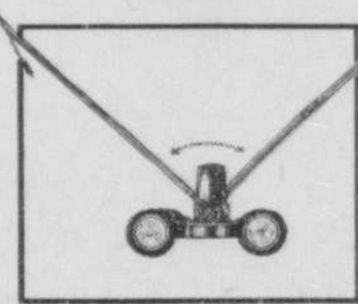
Caractéristiques éprouvées par Sunbeam.
● Moteur d'une puissance de 1 1/2 h.p.



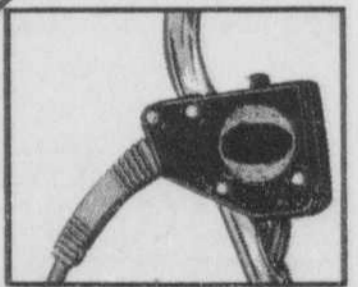
- Deux lames rotatives tournant à une vitesse de 8,400 tours à la minute
- Largeur de coupe: 18"
- Pulvérisateur d'herbe les répartissant régulièrement sur le gazon en faisant un fertilisant pour le printemps suivant.
- Cinq hauteurs de coupe à partir de 1/2" à 2 5/8"
- Les lames se repliant quand elles heurtent des objets durs.
- Démarreur électrique commandé par commutateur. Pas de lanceur à câbles, pas de manivelle.



● Pneus de caoutchouc robustes sculptés, anti-dérapants.



● Guidon pivotant en acier, au fini chromé. Évite de tourner la tondeuse à la fin de chaque rang.



● Interrupteur au guidon.
● Carter en aluminium léger et solide. Fini élégant bleu métallisé et plaques rouges.

*
* **Téléphoner à 842-6261** *
* OUTILAGE DE JARDIN - RAYON 37 - AU QUATRIÈME *
* CENTRE-VILLE, ROCKLAND et BOULEVARD *
*
